



**50 ANS DE DÉVELOPPEMENT HUMAIN  
&  
P E R S P E C T I V E S 2 0 2 5**

Croissance Economique  
et Développement Humain

**RAPPORTEURS**

Noureddine EL AOUI

Ahmed HERZENNI

Mohamed BENSALD

RAPPORT THÉMATIQUE



# Croissance Economique et Développement Humain\*

---

\* Ce rapport s'appuie de manière substantielle sur les contributions des membres du groupe CROISSANCE ET DEVELOPPEMENT HUMAIN : " Evolution et perspectives de l'agriculture marocaine " (Najib Akesbi), " Croissance économique et emploi " (Nizar Baraka et Ahmed Benrida), " Migration, diaspora et développement humain " (Jamal Bouoiyour), " Evolution des performances du secteur agricole " (Rachid Doukkali), " Secteur privé et développement humain " (Mohamed Said Saadi), " Le secteur informel " (Rajaa Mejjati Alami), " Les politiques macroéconomiques " (M'hamed Sagou). Le rapport reprend également quelques développements d'un " état des lieux " de la dynamique macro-économique de l'économie marocaine entre 1986 et 2003 dû à Bernard Billaudot (2005). Afin de ne pas trop alourdir la présentation les emprunts directs à ces textes ne sont pas référencés.



# Sommaire

■ Résumé	7
■ Introduction	9
■ Chapitre 1: Des politiques macroéconomiques autonomes (1960-1981) mais débouchant sur une croissance sans développement	15
1.1. Structure des dépenses budgétaires : la montée des dépenses de fonctionnement (1955-73)	18
1.2. Cycles budgétaires : de l'activisme à la dérive	22
1.3. Politique monétaire : la régulation du crédit entre encadrement et désencadrement	24
1.4. Politique agricole : l'option hydraulique	28
1.5. L'Etat et le dilemme du secteur privé	31
■ Chapitre 2: L'ajustement structurel (1983-1993) : retour aux équilibres fondamentaux	39
2.1. Une décennie perdue ?	41
2.2. Programme d'ajustement structurel : priorité aux équilibres macro-financiers...	44
2.3. ... mais peu d'effets de structure	50
2.4. Recul relatif des indicateurs sociaux	54
2.5. Les impasses du PAS : où l'ajustement n'induit pas la croissance et où la croissance ne garantit pas le développement humain	56

■ **Chapitre 3: L'économie marocaine début de siècle :**  
une macroéconomie entre ajustement et régulation 61

---

- 3.1. Une macroéconomie entre ajustement et régulation 63
- 3.2. Un régime de croissance sans industrialisation 70
- 3.3. L'hypothèque agricole 74
- 3.4. Une croissance extravertie à faible impulsion endogène 76
- 3.5. Une croissance à faible contenu en emploi 78
- 3.6. Le secteur privé : des métamorphoses subies 81
- 3.7. Le chaudron informel et l'insécurité humaine 85

■ **Chapitre 4: Vers un régime de croissance centrée**  
sur le développement humain 87

---

- 4.1. Refonder le développement sur les libertés 89
- 4.2. Pour une politique économique au service  
du développement humain 94

■ **Références bibliographiques** 101

---

## Liste des tableaux et diagrammes

### ■ Liste des tableaux

---

1.1. Evolution des principales recettes fiscales de l'Etat (en millions de DH)	21
1.2. Evolution des déficits budgétaires au Maroc (1960-1972)	23
1.3. Evolution des déficits budgétaires au Maroc (1973 – 1982)	23
2.1. Evolution des dépenses et des recettes ordinaires	43
2.2. Evolution du portefeuille de refinancement de Bank Al-Maghrib	48
2.3. Structure de la population active occupée urbaine selon les branches d'activité	53
2.4. Evolution du chômage urbain selon le niveau des diplômes	55
2.5. Structure de la population active occupée urbaine selon le statut professionnel	56
2.6. Cercle vicieux de la croissance et du développement humain	59
3.1. Evolution du déficit budgétaire (1993-2003)	64
3.2. Evolution du taux de change (1990-2003)	70

### ■ Liste des diagrammes

---

1.1. Evolution des dépenses de fonctionnement et d'investissement (1970-1983)	19
1.2. Encours de la dette extérieure en % du PIB	24
1.3. Evolution des crédits à l'économie financés sur ressources monétaires (1960-1972)	25
1.4. Evolution de la masse monétaire en % du PIB	26
2.1. Evolution des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement (1984-2003)	45
2.2. Evolution de la structure des plus importantes recettes (en millions de DH)	46
2.3. Evolution du déficit budgétaire (en % du PIB) entre 1983 et 1992	47
2.4. Dépenses publiques pour l'éducation et la santé en % du PIB	55
2.5. Liens entre croissance et développement humain	58
3.1. Evolution des prévisions des dépenses de la dette publique	65
3.2. Evolution des recettes non fiscales depuis 1993	65
3.3. Evolution des dépenses de la dette publique (intérêts seulement)	66
3.4. Evolution des prévisions de recettes d'emprunts	66
3.5. Contribution des éléments de la demande à la croissance réelle	73
3.6. Evolution du taux de croissance du PIB et de la valeur ajoutée agricole par périodes	75
3.7. Dépendance du PIB par rapport à l'aléa climatique	76
3.8. Evolution du taux d'investissement (1980-2002)	78



## ■ Résumé

---

**1. L'objectif** du rapport est de mettre en perspective historique les relations entre croissance économique et développement humain. Plus précisément, il s'agit de tenter un bilan global des politiques économiques mises en œuvre depuis l'indépendance en termes d'impact sur les indicateurs du développement humain. Une telle rétrospective permet de fonder l'esquisse de perspectives pertinentes pour le Maroc de 2025.

**2. L'approche** adoptée en termes de trajectoires macroéconomiques met en évidence trois périodes, définies chacune par une cohérence d'ensemble : la première s'étend de l'indépendance au début de la décennie 1980. La seconde correspond au Programme d'ajustement structurel (PAS) mis en œuvre entre 1983 et 1993. La troisième concerne la période allant des années 1990 à nos jours. La structure analytique est commune aux trois trajectoires : dans un premier temps sont passées en revue les politiques économiques (budgétaire, monétaire, financière, etc.), puis sectorielles. En second lieu l'analyse en termes de régime de croissance est appréhendée dans ses composantes sectorielles et dans ses relations avec l'emploi, la productivité, la compétitivité, etc. Une troisième déclinaison porte sur le rôle du secteur privé et sur les configurations stratégiques des entreprises privées. Parallèlement, certains indicateurs sont examinés pour appréhender l'impact social des enchaînements macroéconomiques (chômage, précarité, informel, etc.).

**3. La rétrospective** des résultats obtenus en matière de développement économique et social met en évidence les limites d'une dérivation directe et linéaire du bien-être social des objectifs stricts de la croissance économique. Si l'amélioration des niveaux atteints par le PIB demeure, en effet, un indicateur essentiel de développement, il n'en est pas moins établi aujourd'hui que l'objectif de " la croissance pour la croissance " peut être détourné par l'assurance du prise en compte de la finalité sociale et par les effets pervers liés aux processus économiques exclusifs.

**4. L'hypothèse du développement humain** implique, précisément, que ce dernier est irréductible au revenu. De même, le principe de justice sociale fondé sur la redistribution des revenus est, à terme, inefficace s'il ne prend pas appui sur un niveau suffisant de potentialités humaines élémentaires. Dans une telle optique la " pauvreté en termes de revenus ", ou la " pauvreté monétaire ", n'est qu'une composante de la pénurie de capacités. A l'inverse, l'élargissement des choix des individus, de leur liberté, de leur participation aux décisions et à l'exercice de contrôle est à même d'induire un processus autoentretenu de croissance économique et d'amélioration du revenu par tête. Bref, le développement humain est un développement de la population, par la population, pour la population.

**5. La première trajectoire (1960-1981)** se divise en deux périodes : entre 1961 et 1972, les politiques budgétaires et monétaires ont été relativement contenues. Au cours de la période 1973-1981, on assiste à un retournement de la conjoncture nationale et internationale. Les prévisions économiques de cette période ont été au-delà des capacités de production du pays. Le secteur privé a pu renforcer les positions qu'il occupait au sein de l'économie grâce surtout à l'appui de l'Etat durant les années 1960 et 1970. Toutefois, débouchant sur une concentration économique et financière sous une forme conglomérale, la promotion du secteur n'a pas pu favoriser l'accumulation productive. Les retombées sur le développement humain ont été, par conséquent, de faible portée.

**6. La seconde trajectoire (1983-1993)** marque un tournant dans les politiques économiques, conjoncturelles et structurelles, du Maroc. La crise de la fin des années 1970, accentuée par un contexte de récession internationale, a conduit à l'adoption d'une série de réformes dans le but de rétablir les déséquilibres macroéconomiques. Le PAS se fonde sur l'hypothèse que la stabilisation et la libéralisation (interne et externe) sont à même de générer la croissance économique, le développement social étant considéré comme une résultante de la croissance économique. Dès lors que la stabilisation impose des réductions budgétaires, ce sont surtout les budgets sociaux qui en font les frais. La conclusion tirée de l'analyse de la trajectoire fait apparaître les limites des stratégies qui font dépendre l'amélioration de la satisfaction des besoins sociaux de l'observation stricte des équilibres fondamentaux.

**7. La troisième trajectoire (1993-2004)** se définit par rapport à un vaste mouvement de réformes ayant trait à la fois à l'environnement institutionnel et aux objectifs de la politique économique et visant à réhabiliter la composante sociale pour réduire l'ampleur des déficits structurels. Toutefois la prise en compte de la problématique sociale n'a pas manqué de buter sur les limites tracées par la contrainte externe (poids de la dette extérieure) et par la faible marge de manœuvre, en termes de finances publiques, laissée aux pouvoirs publics. Ces limites expliquent l'évolution de la politique économique au voisinage des seuils d'équilibre propres au PAS et expliquent les faibles impacts en termes d'amélioration des indicateurs de développement humain.

**8. Les perspectives** qui peuvent être esquissées à partir des analyses précédentes plaident pour une politique économique au service du développement humain impliquant une inflexion majeure de trajectoire :

- (i) restaurer la souveraineté de la politique économique ;
- (ii) opérer un recentrage des dépenses publiques sur les objectifs prioritaires d'un élargissement rapide des capacités fonctionnelles de base pour une vie digne et décente ;
- (iii) redéfinir le régime de croissance autour des principes suivants :
  - une reconfiguration du rôle de l'Etat mettant en avant ses fonctions de régulation et développement humain ;
  - une insertion internationale maîtrisée et au service du développement national ;
  - une croissance plus vigoureuse et plus riche en emplois ;
  - une politique industrielle intégrée et incorporant les nouveaux paradigmes technologiques et organisationnels ;
  - une agriculture intensive, compétitive et durable ;
  - un renforcement des incitations en faveur des entreprises, combinant recherche d'efficacité et principe d'équité.

**9. Un tel choix stratégique pour le Maroc de 2025** est susceptible de supprimer les entraves réciproques de la croissance économique et du développement humain et d'engager le pays sur un sentier vertueux combinant libertés politiques, facilités économiques, opportunités sociales, garanties de transparence et sécurité protectrice.

*" Lorsque c'est le bien qui prévaut dans l'Etat  
par le hardiment et agis hardiment  
Lorsque c'est l'Etat qui s'égare, agis hardiment  
et parle avec réserve ", Confucius.*

*" et la richesse n'est évidemment pas le  
bien que nous cherchons : c'est  
seulement une chose utile, un moyen en vue  
d'une autre chose ", Aristote.*

## ■ INTRODUCTION

---

Il s'agit dans le présent rapport de tenter une mise en perspective historique de l'économie marocaine en termes de croissance économique et d'impact des politiques économiques, mises en œuvre depuis l'indépendance, sur le développement humain.

Une telle ligne analytique procède d'une hypothèse générale suggérée tout au long des développements qui suivent : le développement humain n'est pas seulement un critère de mesure et de qualification des résultats obtenus, en longue période, par l'économie nationale. Il ne se définit pas non plus, seulement, en tant que composante structurelle de la croissance ou comme son objectif ultime. Il est une condition sine qua non de la croissance économique, son fondement et le ressort de sa dynamique et de sa durabilité. Le développement humain est à la fois l'origine de la croissance et sa finalité, son principe premier et sa valeur supérieure.

Loin de constituer une simple position de principe ou une proposition de type normatif, cette hypothèse procède d'un vaste examen critique des théories et des stratégies de développement en vogue dans le monde depuis la moitié du siècle dernier (PNUD, 1996 ; Emmerji, Jolly, Weiss, 2003). Prenant appui sur une rétrospective des résultats cumulatifs obtenus en matière de développement économique et social, un tel examen met en évidence les limites d'une dérivation directe et linéaire du bien-être social des objectifs stricts de la croissance économique. Si l'amélioration des niveaux atteints par le PIB demeure, en effet, un indicateur essentiel de développement, il n'est pas moins établi aujourd'hui que l'objectif de " la croissance pour la croissance " peut être obéré de façon irréversible précisément par la non prise en compte de la finalité sociale et par les effets pervers liés aux processus économiques exclusifs.

On doit aux travaux du prix Nobel d'économie indien Amartya Sen (1999) un tel changement de paradigme et la remise en selle du concept de développement humain. Popularisé, depuis 1990, par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), ce concept désigne un processus d'élargissement des possibilités de choix des individus et de leurs capacités à améliorer par eux-mêmes leur niveau de vie. L'originalité de l'approche en termes de développement humain réside dans le contenu essentialiste qu'elle imprime au bien-être social : celui-ci est, de fait, irréductible à une simple croissance du revenu, voire à

l'amélioration des niveaux de satisfaction des besoins essentiels comme l'ont prôné pendant longtemps les vulgates économicistes et développementistes. De même, les conceptions de développement fondées sur la justice sociale semblent trouver dans la notion de capabilité un prolongement fondamental : le principe de redistribution des revenus est, à terme, inefficace s'il ne s'appuie pas sur un niveau suffisant de potentialités humaines élémentaires (PNUD, 1996) :

- possibilité de vivre longtemps et en bonne santé ;
- d'acquérir des connaissances ;
- et d'avoir un niveau de vie convenable.

Dans une telle optique la " pauvreté en termes de revenus ", ou la " pauvreté monétaire ", n'est que l'arbre qui cache la forêt et le vrai problème réside dans la pénurie de capacités qui constitue le facteur surdéterminant contribuant à neutraliser l'effet des politiques de lutte contre la pauvreté et de réduction des inégalités. A l'inverse, l'élargissement des choix des individus, de leur liberté, de leur participation aux décisions et à l'exercice de contrôle est à même d'induire un processus autoentretenu de croissance économique et d'amélioration du revenu par tête. Bref, le développement humain est un développement de la population, par la population, pour la population.

Outre sa pertinence théorique, l'approche en termes de développement humain a l'avantage d'offrir une série d'indicateurs de mesure permettant d'étalonner le niveau de développement atteint par les différents pays et d'établir des comparaisons internationales à la fois temporelles et territoriales. En combinant niveau du revenu, espérance de vie, niveau d'instruction, participation à la vie politique, sécurité humaine, etc. l'indicateur composite étendu de développement humain (IDH) rend compte de façon synthétique de l'intensité des liens entre croissance économique et bien-être social, ainsi que de la qualité pondérale des formes d'accès aux droits (entitlement) et de renforcement des capacités (capabilities) des individus et des groupes.

Toutefois le choix théorique de l'approche en termes de développement humain n'est pas sans poser une série de problèmes d'ordre méthodologique.

Le premier problème a trait à la commensurabilité des indicateurs de développement humain et à la pertinence de leur application de façon rétrospective. Comme souligné au préalable, le principe de développement humain renvoie aux rapports du PNUD élaborés à partir de 1990 et dont la portée instrumentale a été, depuis cette date, régulièrement enrichie, approfondie et validée. En termes de pertinence et par rapport à sa valeur intrinsèque, l'utilisation de l'IDH dans une rétrospective longue de l'économie marocaine (depuis l'indépendance à nos jours) est susceptible de jeter une lumière neuve sur l'impact des politiques macroéconomiques et sur le nexus croissance- développement humain.

Cependant, si l'usage rétrospectif de l'IDH ne pose a priori pas de problèmes, il y a lieu de souligner la difficulté associée aux données disponibles et en particulier à la reconstitution de séries statistiques longues et à leur cohérence intertemporelle. De même, le périmètre tracé au présent rapport étant limité aux politiques macroéconomiques et sectorielles, c'est à un niveau plus synthétique et plus transversal du " Bilan des 50 ans de développement humain au Maroc " que le comportement de l'ensemble des indicateurs partiels de développement peut être appréhendé et régressé aux différentes politiques et stratégies

économiques.

Une troisième difficulté renvoie à la pertinence des concepts mobilisés eu égard au contexte dans lequel ils ont été produits. Certes, comme on va le voir, les différentes politiques macroéconomiques entreprises au Maroc depuis l'indépendance affichent toutes, de façon plus ou moins explicite, des objectifs de développement économique et social. Pour d'aucuns il n'est pas permis d'évaluer a posteriori une stratégie de développement économique et social en termes de développement humain. Outre qu'une telle position se fonde sur le postulat peu défendable d'une différence de nature entre les deux concepts (développement économique et social/développement humain), le recours au concept de développement humain trouve sa justification dans le pouvoir analytique qu'il offre précisément pour mieux décrypter le sens des corrélations entre croissance économique et bien-être social, entre développement économique, développement social et développement humain. On l'a précisé précédemment, l'approche en termes de développement humain a pour vertu de montrer les limites des conceptions séquentielles du développement : croissance économique/satisfaction des besoins sociaux /accès aux droits et aux libertés.

En prolongement de ces observations méthodologiques, il importe maintenant de préciser les choix analytiques adoptés dans le présent rapport, les déclinaisons de la structure de plan et le mode de construction et d'argumentation.

(i) Pour ce qui est des choix analytiques, trois principes ont été mis en œuvre.

Le premier concerne la dimension historique de la rétrospective et les composantes temporelles de l'exercice de bilan. La notion de trajectoire, qui a été utilisée dans le rapport, permet en effet de contextualiser les politiques économiques et les régimes de croissance mis en œuvre depuis l'indépendance et d'appréhender dans leur cohérence les effets induits par les enchaînements macroéconomiques. De même, l'analyse en termes de trajectoire a l'avantage de mettre en évidence les inflexions ou les bifurcations enregistrées par les différentes évolutions des politiques économiques. Par ailleurs, des découpages plus ou moins fins en périodes, phases ou cycles économiques peuvent être opérés à l'intérieur d'une trajectoire en rapport étroit avec les infléchissements ou les changements de politiques économiques. Cela ne peut que contribuer à améliorer l'examen de la trajectoire et l'observation de sa dynamique. Les "coupes historiques" effectuées dans la présente synthèse ne recoupent pas forcément celles opérées dans les différentes "contributions thématiques", ces dernières périodisations obéissant à des choix dictés par des contraintes multiples (dont celles liées aux données et aux séries statistiques disponibles). Les trois trajectoires examinées se fondent sur une option méthodologique : privilégier dans l'exercice de bilan les tendances lourdes, les modes de régulation, les mécanismes de reproduction, mais aussi les points d'inflexion, les facteurs d'instabilité, etc. Une telle option se justifie par la volonté de fonder historiquement les choix stratégiques et les mises en perspective des politiques économiques et de les équiper théoriquement en termes de développement humain.

Le second principe a trait aux éléments empiriques utilisés. Dans sa partie factuelle, le rapport prend appui sur l'ensemble des "contributions thématiques" : politiques macroéconomiques, politiques agricoles, industrie et services, croissance économique et emploi, secteur privé, secteur informel, diaspora marocaine à l'étranger. Ces background papers, dédiés à des problématiques plus ciblées et à des bilans plus

approfondis, constituent le référentiel principal, mais non exclusif, de la présente synthèse. Il a été procédé ainsi à une sélection de faits stylisés et de données statistiques en fonction des choix analytiques et méthodologiques effectués. Dans sa partie analytique, si les conclusions rejoignent assez largement celles documentées dans les " contributions thématiques " et se fondent sur les mêmes faits stylisés, les rédacteurs de ce rapport assument la responsabilité des options et des orientations analytiques et méthodologiques qui lui ont été imprimées, renvoyant le lecteur aux rapports thématiques cités plus haut. Cela est fait afin d'éviter les redondances, voire les incohérences entre les différentes approches et appréciations.

En troisième lieu, le bilan en termes de politiques économiques, de croissance et d'emploi implique la mise en œuvre d'indicateurs macroéconomiques de mesure associés à l'équilibre budgétaire, au solde de la balance extérieure, au régime de change, à l'endettement, à la fiscalité, à l'inflation, au chômage, etc. Ces indicateurs renvoient au comportement des variables et des agents économiques en rapport étroit avec les objectifs des politiques publiques et avec les enchaînements auxquels elles donnent lieu. Ils traduisent, en dernière analyse, les résultats observés en matière d'équilibres fondamentaux et d'efficience des choix économiques. L'analyse qui en découle met en jeu une relation causale au sein de la quelle la croissance économique est considérée comme le catalyseur du développement économique et social. Certes la prise en compte de l'impact produit sur les indicateurs sociaux ne manquera pas de faire apparaître, en longue période, les limites d'une telle approche, mais c'est la logique même de cette dernière qu'une mobilisation des indicateurs de développement humain est susceptible d'invalider.

Cette dernière observation conduit à souligner une question fondamentale relative à la relation existant entre la croissance économique et le développement humain. D'emblée il convient de préciser la difficulté d'établir sur une base factuelle et de façon rétrospective les résultats, (en termes d'indicateur du développement humain), issus des différentes politiques macroéconomiques suivies. De telles régressions achoppent notamment sur la porosité des séries statistiques qui sont indispensables à un tel exercice de modélisation. Toutefois, outre que d'autres rapports sont consacrés de façon plus directe à l'évaluation des composantes du développement humain (éducation de base, alphabétisation, santé, pauvreté, vulnérabilité, statut de la femme, participation, gouvernance, etc.), une prise en compte des indicateurs sociaux (chômage, précarité du travail, informel, vulnérabilité, etc.) peut rendre compte en longue période des résultats médiocres en termes de développement humain obtenus par l'ensemble des politiques économiques programmées depuis l'indépendance à nos jours.

L'hypothèse formulée dans le présent rapport est que ces politiques économiques sont, de par leur contenu, incapables de déboucher sur des avancées significatives et consolidées en matière de développement humain parce. En effet, elles participent d'une pragmatique économique faisant du développement social et humain une résultante obligée, presque mécanique, des équilibres fondamentaux et de la croissance économique. Cette hypothèse, largement validée théoriquement et empiriquement dans les différentes versions du Rapport mondial sur le Développement humain, est prolongée dans ce rapport par des perspectives mettant en jeu l'impératif d'infléchir les politiques économiques, de les réencastrier dans le social et de les recentrer sur les finalités du développement humain. Dans cette optique les fondements théoriques de la régulation rejoignent pleinement la philosophie du développement humain : les " formes institutionnelles " que définissent le rôle volontariste de l'Etat en matière d'incitations économiques,

politiques et sociales, la codification du rapport salarial, la coordination du secteur privé et de la concurrence, la maîtrise du mode d'insertion dans le régime international, etc. sont en correspondance de phase avec les procédures et les objectifs du développement humain.

(ii) Sur la base des principes précédents le plan du rapport se décline en trois chapitres :

- Le premier chapitre porte sur la trajectoire allant de l'indépendance jusqu'au début de la décennie 1980 ;
- Le second tente un bilan du Programme d'ajustement structurel mis en œuvre entre 1983 et 1993 ;
- Le troisième chapitre concerne la période amorcée à partir des années 1990 à nos jours.

(iii) Si les trajectoires sont inégales (1956-1982 ; 1983-1993 ; 1993-2004) pour des raisons de cohérence déjà évoquées, la structure analytique est, en revanche, récurrente dans les trois chapitres: dans un premier temps sont passées en revue les politiques économiques (budgétaire, monétaire, financière, etc.), puis sectorielles. En second lieu l'analyse en termes de régime de croissance est appréhendée dans ses composantes sectorielles et dans ses relations avec l'emploi, la productivité, la compétitivité, etc. Une troisième déclinaison porte sur le rôle du secteur privé, les configurations des entreprises privées et les évolutions qu'elles ont subies. Parallèlement, certains indicateurs sont examinés pour appréhender l'impact social des enchaînements macroéconomiques (chômage, précarité, informel, etc.).

Le choix ainsi fait de la construction n'est pas cependant exempt de biais et d'imperfections. Certaines redondances sont inévitables : elles s'expliquent par l'impossibilité d'établir des séparations nettes entre les différentes trajectoires étudiées qui renvoient à des processus économiques complexes, et dont les effets se produisent de façon inertielle et stationnaire sur la longue période. L'argumentation prend appui en général sur les données statistiques nationales officielles et sur les faits stylisés les moins sujets à caution. Sur la base d'un exercice de bilan portant sur une période historique aussi longue, aussi intense en mutations et aussi complexe et profonde quant à ses enjeux, il n'est pas sans risque de tenter des conjectures et de formuler des propositions précises à long terme. Dès lors, l'ensemble des perspectives esquissées à grands traits dans ce rapport doivent être comprises comme un plaidoyer raisonné en faveur d'une nouvelle politique économique en complémentarité institutionnelle avec le mode de régulation, et tiré par les principes du développement humain. Celui-ci a une importance à la fois intrinsèque, instrumentale et constructive dans le processus d'équilibre économique et financier.



# CHAPITRE 1

DES POLITIQUES MACROÉCONOMIQUES AUTONOMES (1960-1981)

MAIS DÉBOUCHANT SUR UNE CROISSANCE

SANS DÉVELOPPEMENT

La trajectoire post-indépendance (1960-1981) a été marquée conjoncturellement par deux périodes : 1961-

1972, et 1973-1981. La croissance du PIB durant la première période a été, en moyenne, de 4,92%, et celle du PIB agricole de 6,31% en moyenne entre 1966 et 1970.

D'un point de vue macroéconomique, les politiques budgétaires et monétaires ont été relativement contenues, sauf entre 1960 et 1965 où l'accroissement des dépenses pour des besoins de reconstruction, notamment politique et administrative, a poussé à des déficits avec leurs conséquences monétaires, déficits qui furent rapidement maîtrisés à partir des années 1966 et 1967.

Au cours de la période 1973-1981, on assiste à un retournement de la conjoncture nationale et internationale. La croissance du PIB était en moyenne de 4,76%, soit à peu près la même que durant la période précédente. Mais si on observe la croissance agricole (-1,86% en moyenne), on constate alors le rôle joué par la relance budgétaire et par le Plan quinquennal 1973-1977 dans le maintien de la stabilité de la croissance. Entre 1973-1981, la croissance du PIB a été positive huit fois, et négative une fois, et celle de l'agriculture positive quatre fois et négative cinq fois (-9,3% ; -6,3% ; -12,3% ; -1,7% ; -28,6% en 1981).

C'est aussi à l'issue de cette période que la population marocaine a connue de forts taux de croissance (doublement en 26 ans, de 1955 à 1981) alors qu'elle s'est accrue de 50% en 20 ans (1982-2003).

Les prévisions économiques de cette période ont été au-delà des capacités de production du pays, notamment pour parer aux insuffisances des ressources internes et externes nécessaires et pour faire face aux crises qui allaient survenir avec la mise en œuvre de ces relances budgétaires et monétaires. Dans les pays occidentaux où ces relances ont été pratiquées jusque dans les années 1970, ce fut toujours en relation avec le potentiel de production du pays mesurée par la main-d'œuvre disponible, les capacités de financement du capital nécessaire à la croissance, et surtout un potentiel à l'exportation afin de prévenir tout fléchissement de la balance des paiements qui apparaît quasi parallèlement avec la relance budgétaire.

Manifestement, ce ne fut pas le cas au Maroc durant cette période. Les encouragements à l'exportation sont arrivés assez tard, et l'appareil industriel n'était pas à même de soutenir l'emploi. Et ce fut l'administration qui en a été la structure d'accueil avec des conséquences en termes budgétaires. La croissance économique a donc été certes stabilisée en moyenne période mais elle a été surtout d'un point de vue macro-économique. Et c'est une nouvelle phase qui s'ouvre à la macroéconomie marocaine à partir de 1981.

Le secteur privé marocain naissant a pu renforcer les positions qu'il occupait au sein de l'économie grâce notamment à l'appui multiforme qu'il a reçu de l'Etat durant les années 1960 et 1970. Le développement de ce secteur va surtout profiter au grand capital aux dépens des petites et moyennes entreprises. Il en résultera une importante concentration économique et financière qui prendra la forme de groupes économiques diversifiés. La logique conglomérale qui préside à la croissance de ces derniers n'a pas toutefois favorisé l'accumulation productive.

Par ailleurs, les performances enregistrées par le secteur privé en matière de développement humain (faible création d'emploi, faible intérêt accordé aux secteurs sociaux, croissance économique modeste) s'avèrent être nettement insuffisantes.

## 1.1. Structure des dépenses budgétaires : l'augmentation des dépenses de fonctionnement (1955-1983)

Jusqu'en 1973, les dépenses évoluent de manière régulière et lente avec un avantage apparent aux dépenses de fonctionnement suivies des dépenses d'investissement et enfin celles de la dette publique qui étaient très raisonnables.

On observe une certaine rigidité budgétaire dès cette période des cinquante dernières années. En effet, d'une année à l'autre, la structure budgétaire de départ adoptée par les gouvernements successifs évoluera lentement, au moins autant que la conjoncture le permet. Cette structure budgétaire est également significative d'une structure économique, sociale et politique du pays.

L'ordre de grandeur amorcé durant la période 1955-1973, concernant les différents postes de dépenses budgétaires, évoluera lentement, mais structurellement avec une tendance à l'augmentation en premier lieu du budget de fonctionnement et, de façon alternative, des dépenses d'investissement puis de la dette publique.

### La reconstruction de l'économie et de l'Administration (1956-1973)

Au lendemain de l'indépendance, le Maroc avait besoin de restructurer son économie pour faire face aux impératifs de croissance. Ainsi il a mis en place des plans d'équipement et d'industrialisation (le Plan biennal 1958-1959 et le Plan quinquennal 1960-1964). Ces plans se sont traduits par une augmentation des dépenses publiques, notamment celles de fonctionnement. En effet, l'Etat a commencé à recruter fortement afin d'investir l'appareil administratif laissé vacant par le départ des fonctionnaires français et pour afin d'occuper les postes créés dans l'euphorie de l'indépendance pour répondre aux attentes sociales.

Suite aux déséquilibres enregistrés durant la période précédente, les pouvoirs publics ont mis en place des plans de stabilisation : le Plan triennal 1965-1967 et le Plan quinquennal 1968-1972. L'exécution de ces plans a permis de réduire le taux de croissance des dépenses publiques, notamment celles de l'investissement.

### Politique macroéconomique volontariste stoppée par un retournement défavorable de la conjoncture mondiale

La conjoncture macroéconomique marocaine a marqué la décennie 1970 de façon contrastée : on assiste à une politique budgétaire volontariste à partir de 1973 dans un contexte économique interne et externe extrêmement instable. En effet, la première partie de cette période (1973-1975) a profité pleinement d'un budget de l'Etat qui semble avoir bénéficié d'un sursis (sortie d'une phase d'équilibre de 1965 à 1972), et lancement d'un plan ambitieux (1973-1977) appuyé sur l'augmentation (un triplement) des prix des phosphates.

A cet égard, les dépenses publiques et surtout les dépenses d'investissement vont connaître une progression phénoménale due à plusieurs facteurs. La politique d'expansion de l'investissement (Plan 1973-1977) n'a pas été l'unique cause de cette explosion. Il y a eu surtout le choc pétrolier de 1973, les dépenses militaires (conflit du Sahara) et l'accélération du taux de croissance de la consommation (41,7% entre 1974 et 1977) suite à une hausse de 26 % des salaires des fonctionnaires, mesure largement suivie par le secteur privé.

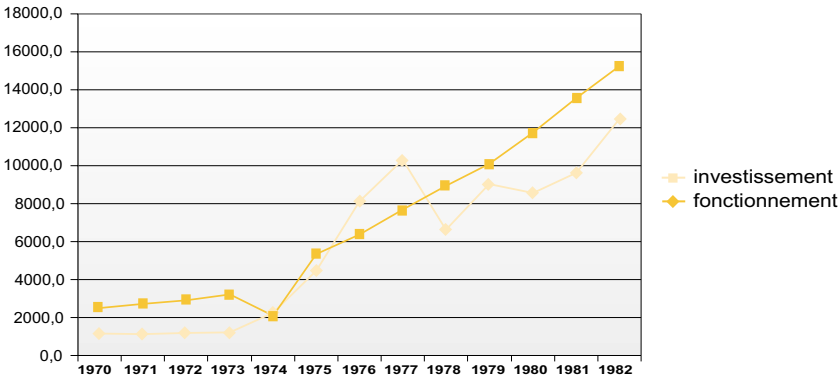
A partir de la deuxième partie (1975-1980), la situation budgétaire est entrée dans une phase de déséquilibres dus aussi bien à des facteurs internes qu'externes. Au plan interne, c'est à partir de 1975 que les subventions alimentaires prennent de l'ampleur (huile, sucre, beurre). De même, le triplement du prix des phosphates entre 1973 et 1974 a encouragé les pouvoirs publics à adopter un plan ambitieux (Plan 1973-1977) avec des objectifs importants en matière de programmes d'investissement (barrages, routes, constructions scolaires, etc.), de recrutement dans les administrations (51416 emplois ont été créés en 1976 contre 7758 en 1973) et de revalorisation des traitements et salaires (+26%). Avec le retournement de la conjoncture en 1976 (effondrement des cours des phosphates à partir de la fin de 1975), l'activisme budgétaire commence à peser sur le budget de l'État.

Parallèlement, les facteurs externes ont commencé à produire leurs effets négatifs : Les différents programmes de dépense, aussi bien dans l'investissement que dans le fonctionnement, ont dû être financés par l'endettement extérieur, avec corrélativement une hausse des taux d'intérêt. La hausse des taux d'intérêt et des prix des matières premières faisant l'objet de subventions (huile, sucre, farine) ont immédiatement pesé sur les budgets. A cela, se sont ajoutés les effets dépressifs de la sécheresse. Aussi, les effets de la conjoncture interne et externe ont considérablement contrarié, sinon "anéanti", les ambitions économiques du plan 1973-1977, et aggravé de façon structurelle la situation budgétaire du Maroc à partir de la fin de la décennie 1970-1980.

**Plan quinquennal 1973-1977 : accélération des dépenses d'investissement . . .**

A partir de 1973, les dépenses d'investissement commencent à augmenter de manière rapide dépassant ainsi les dépenses de fonctionnement en 1976-1977 (entre 1975 et 1977 le taux de croissance des dépenses d'investissement était de l'ordre de 131% alors que celui des dépenses de fonctionnement n'était que de 44% !!) (voir diagramme 1.1). Ceci est dû essentiellement à l'exécution du programme d'équipement intensif du Plan quinquennal 1973-1977. Cette accélération des dépenses d'investissement concernait surtout les grands travaux d'infrastructures (barrages, routes, constructions scolaires et universitaires, etc.). Les dépenses de fonctionnement ont également augmenté (26% de hausse des salaires dans la fonction publique), ainsi que les subventions alimentaires (huile, sucre, beurre).

**Diagramme 1.1. Evolution des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement entre 1970-1983 (en millions de DH)**



Source : Bank Al-Maghrib

## **... puis effort de stabilisation (1978-1982)**

A partir de 1977, on commence à prendre conscience des déséquilibres engendrés par les dépenses publiques. Aussi, dès 1978, une politique d'austérité et d'assainissement de la situation financière de l'Etat a-t-elle été entamée. Elle a permis de baisser le montant des dépenses d'investissement de 40% en 1978 et de réduire le taux de croissance des dépenses courantes à 13% au lieu de 16% durant la période précédente.

Toutefois, le Plan de stabilisation n'a pas pu être maintenu au delà de 1979 en raison de facteurs à la fois internes mais surtout externes dont, notamment, une faible pluviométrie (en 1981, le Maroc a connu une des plus graves sécheresses de son histoire), la hausse des prix du pétrole et les troubles sociaux de juin 1981 à Casablanca.

En fait, les dispositions prises et les engagements visant à réduire les dépenses de fonctionnement se sont heurtées à un seuil plancher. Ainsi, les revalorisations des traitements de la fonction publique, les subventions des prix à la consommation, les impératifs de développement de l'emploi et le souci d'équilibre social exercent une pression en fil continu, témoignant des difficultés à comprimer les dépenses publiques et à desserrer les contraintes, liées à la gestion de la dette, qui commencent à peser sur la marge de manœuvre des pouvoirs publics et sur l'autonomie de la politique économique.

En effet, depuis 1976, les dépenses de la dette ont enregistré une remarquable ascension due essentiellement à la réalisation des objectifs du Plan 1973-1977, celui-ci ayant nécessité la mobilisation de ressources importantes dépassant largement les ressources ordinaires et ce débouchant sur un endettement profond : la dette du gouvernement central par rapport au PIB a plus que doublé entre 1974 et 1981 passant ainsi de 22,4% à 53,38%. La crise des années 1981-1983 a conduit à la mise en œuvre, sous l'égide du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale, du Programme d'ajustement structurel.

## **Croissance régulière des recettes fiscales (1955-1973) et recours aux emprunts extérieurs (1973-1982)**

Depuis l'indépendance, les recettes fiscales progressaient de manière régulière sauf en 1972. Alors que les recettes non fiscales et les recettes d'emprunts, qui étaient assez proches pendant cette période, connaissaient une croissance plus ou moins régulière mais dont le montant reste en dessous de celui des recettes fiscales.

Depuis 1973, les recettes fiscales et non fiscales progressaient de manière importante, mais cette augmentation restait insuffisante pour financer les dépenses colossales entamées cette année là surtout après la baisse du cours des phosphates en 1975. En conséquence, le Maroc a été obligé d'emprunter lourdement à l'extérieur. Il s'agissait d'une période d'accès facile au financement international notamment à partir du milieu des années 1970 " période de l'argent facile et des pétrodollars".

## Prédominance des impôts indirects et des droits de douane (1955-1982)

Au lendemain de l'indépendance, les impôts indirects et les droits de douanes ont été les plus prédominants dans la composition des recettes fiscales au détriment des impôts directs. Depuis, ces dernières ont fortement augmenté mais sont restées quand même en dessous des impôts indirects. Ceci est dû essentiellement à la politique d'austérité financière poursuivie par les autorités publiques suite à la crise budgétaire de 1964. Cette politique était accompagnée par de nombreux relèvements des taux de quelques impôts directs et surtout des droits et taxes à la consommation. Ainsi, les impôts directs ont été de 730 millions de DH en 1970 et 799 millions de DH en 1972 alors que les impôts indirects se sont élevés à 1532 millions de DH en 1970 et 1628 millions de DH en 1972. En revanche, les droits de douanes ont connu une progression plus ou moins régulière avec 513 millions de DH en 1969 et 599 millions de DH en 1970 et 562 millions de DH en 1972.

A partir de 1973, les trois recettes fiscales commencent à augmenter significativement. Toutefois, les droits de douanes (plusieurs régimes économiques en douane ont été promulgués en 1973) s'accroissent plus rapidement que les autres impôts (voir tableau 1.1), renforçant ainsi leur part dans l'ensemble des recettes fiscales au détriment des impôts indirects. La part des droits de douanes est, en effet, passée de 17% à 27% entre 1974 et 1982 tandis que la part des impôts indirects a enregistré, durant la même période, un net recul passant ainsi de 50% à 41%, la part des impôts directs a, quant à elle, régressé légèrement passant de 25% à 23%.

Tableau 1.1. Evolution des principales recettes fiscales de l'Etat (en millions de DH)

	1974	1976	1978	1980	1981	1982
Les impôts indirects	2.137	3.016	4.168	5.487	5.784	7.376
Les impôts directs	1.230	1.563	2.625	3.231	3.650	4.120
Les droits de douanes	1.217	1.648	2.568	3.530	4.208	4.943

Source : Bank Al-Maghrib

## Elasticité des recettes fiscales

Les recettes fiscales représentent la part la plus importante des ressources de l'Etat et leur évolution est généralement proportionnelle à la croissance économique du pays. Ainsi, la hausse ou la baisse des " rentrées fiscales " devrait logiquement suivre celles du PIB. Ce qui ne correspond pas toujours à la réalité marocaine. En effet, en terme d'élasticité du système fiscal, on peut présenter l'analyse suivante:

L'élasticité des recettes fiscales, hormis la période 1978-82, est en train de baisser avec le temps. Ainsi :

- entre 1973-1977, elle a été relativement élevée grâce notamment à l'euphorie qu'a connue l'économie marocaine pendant cette période et qui s'est traduite par des recettes fiscales substantielles ;
- entre 1978-1982, elle a fortement baissé à cause du plan de stabilisation 78-80. En effet, cet ajustement a eu comme conséquence la réduction de l'assiette fiscale notamment via la maîtrise des dépenses publiques. C'est ainsi que le gel des salaires tend à réduire une source importante d'imposition des revenus et des dépenses. De même, la baisse des dépenses d'investissement, qui influence négativement le PIB, tend à réduire les recettes fiscales potentielles.

## Absence de réformes fiscales importantes (1956-1984)

Durant les premières années de l'indépendance, le Maroc s'est contenté de reconduire le système fiscal hérité du Protectorat, tout en prenant soin de relever les tarifs de différents impôts existants pour accroître ses ressources et faire face aux nouvelles charges engendrées par le recouvrement de la souveraineté et l'édification du nouvel Etat post-colonial.

En 1962 a été engagée une première réforme fiscale qui atteint rapidement ses limites. En effet, seul l'impôt agricole a été modifié. Pour le reste, on s'est contenté de quelques aménagements des caractéristiques de certains impôts.

Au début des années 1970, de nouvelles orientations ont été définies afin d'accentuer l'insertion de l'économie marocaine dans l'économie mondiale, notamment à travers la promotion des industries exportatrices. Six codes d'investissement sectoriels et divers régimes économiques en douane ont été promulgués en 1973. Depuis lors, l'abondance des ressources d'origine externe a permis de faire l'économie d'une réforme fiscale dont les responsables reconnaissent pourtant la nécessité depuis longtemps. On a relevé certes quelques mesures limitées (création de la contribution complémentaire et une taxe sur le revenu des valeurs mobilières en 1972) mais, dans l'ensemble, la structure du système n'a guère changé.

### 1. 2. Cycles budgétaires : de l'activisme à la dérive

Le concept de " cycle budgétaire ", utilisé ici, désigne une période plus ou moins longue (10 ans en moyenne) au cours de laquelle les pouvoirs publics ne semblent pas réagir aux tendances des finances publiques. Le cycle se termine en général par une crise des finances publiques et donc par une dépression. Deux types de réponse anti-crise sont alors possibles : subir le cycle budgétaire déficitaire et prendre des mesures a posteriori, ou anticiper la crise et infléchir le cycle. Le Maroc est dans le premier cas de figure.

On peut distinguer, sur la première trajectoire, trois cycles budgétaires différents : 1956-1973 ; 1973-1982; 1983-1992.

### Un cycle budgétaire relativement sous contrôle (1956-1973)

Deux périodes peuvent être distinguées : la première (1956 à 1964) correspond aux premières années de l'indépendance où le besoin de relancer l'économie s'est traduit par un déficit budgétaire de l'ordre de 8,6% du PIB, en moyenne, entre 1960 et 1964. En effet, la reconstruction de l'économie s'accompagne d'un accroissement des dépenses supérieur à l'augmentation des recettes.

La seconde période (1965 et 1973) marquée par des déficits budgétaires représentant, en moyenne, 3,4% du PIB, correspond à l'inverse à une politique budgétaire plutôt prudente. La préoccupation majeure des autorités publiques était de limiter l'accroissement des dépenses publiques et donc le niveau du déficit.

Tableau 1. 2. Evolution des déficits budgétaires au Maroc (1960-1972)

Années	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972
Déficit / PIB (en %)	7,5	8,7	8,5	9,5	9	4,8	2,7	4,3	3	4,3	2,9	2,8	3,6

Source : Ministère des Finances et de la Privatisation

### Un cycle budgétaire d'expansion/récession : la crise des finances publiques (1973-1982)

Cette phase est caractérisée par une forte progression des recettes et des dépenses publiques due, entre autres, au triplement des prix des phosphates. Ce qui a marqué une véritable rupture dans la tendance du passé en matière budgétaire. Ainsi, la prudence et l'orthodoxie budgétaires ont cédé la place à l'activisme budgétaire, ce qui a conduit à des déficits importants.

Tableau 1. 3. Evolution des déficits budgétaires au Maroc (1973 – 1982)

Années	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982
Déficit / PIB (en %)	1,9	3,8	8,7	16,1	14,6	9,9	9,2	10,1	14,0	12,0

Source : *Ibid.*

En effet, au terme de cette phase, les déficits budgétaires sont entrés dans un processus cumulatif et d'auto-entretien. Ils sont même devenus une donnée structurelle des finances publiques. Ainsi, le déficit budgétaire qui ne représentait que 1,9% en 1973 atteint 14,6% en 1977.

### Le plan de stabilisation (1978-1980)

En dépit de l'assainissement budgétaire prôné par le Plan de stabilisation 1978-1980, le déficit budgétaire persiste au cours de la seconde période, notamment en 1981 où il représente 14% du PIB. En effet, la baisse des dépenses d'équipement et les divers aménagements fiscaux n'ont pas permis d'améliorer la situation financière de l'Etat. Celle-ci s'est même dégradée à partir de 1980 avec l'apparition des soldes budgétaires ordinaires négatifs.

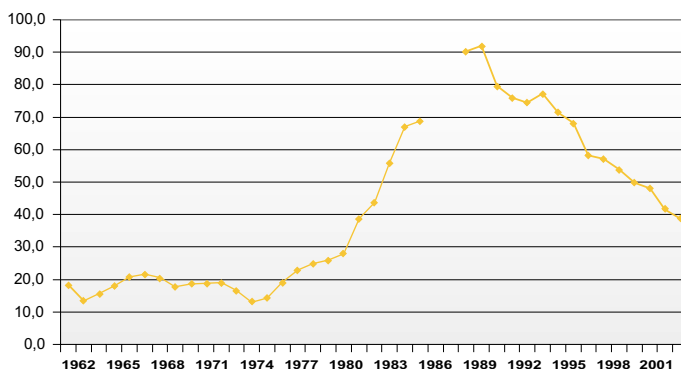
### Une quasi-cessation de paiement (1981-1983)

Pour financer les dépenses et couvrir les déficits, l'Etat a eu massivement recours à l'endettement extérieur. Ainsi, de 12,9% du PIB en 1974 l'encours de la dette extérieure passe à 43,8% en 1982 (voir diagramme 1.2).

Cependant, compte tenu des chocs externes intervenus à la fin des années 1970 (2e choc pétrolier, hausse des taux d'intérêts) et vu l'ampleur des déficits jumeaux et la montée des revendications sociales au début

des années 1980, le volume de l'endettement extérieur et des déficits ne va pas manquer de déboucher sur une situation de quasi-cessation de paiement rendant inévitable le rééchelonnement de la dette et l'ajustement structurel.

**Diagramme 1.2. Encours de la dette extérieure en % du PIB**



Source : *Ibid.*

### 1.3. Politique monétaire : la régulation du crédit entre encadrement et désencadrement

Au lendemain de l'indépendance, l'institut d'émission utilisait le système des fiches pour agir sur la liquidité bancaire, il s'agissait d'attribuer à chaque établissement bancaire des quotas d'admission au réescompte par nature d'opérations (fiche papier commercial). Cependant ce système s'avérant rapidement inefficace, il fut remplacé en 1959 par le système de plafonds de réescompte.

#### Le plafond de réescompte et le coefficient de trésorerie se révèlent inefficaces comme instruments de limitation des crédits bancaires (1959-1966)

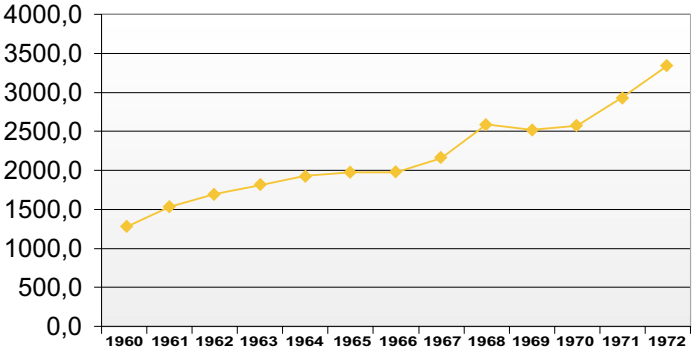
##### **Le plafond de réescompte**

Depuis juillet 1959, la nécessité de mettre en place de nouveaux instruments s'est imposée surtout avec l'acquisition de la banque du Maroc du statut d'établissement public autonome, succédant ainsi à la banque d'Etat du Maroc créée en 1907, et l'institution d'une nouvelle monnaie nationale, le dirham.

Ainsi fut instituée, en juillet 1959, le système de plafonds de réescompte qui consiste à fixer pour chaque établissement bancaire pris individuellement, un plafond unique d'escompte déterminé en fonction des dépôts collectés, au-delà duquel les taux pratiqués deviendront dissuasifs (taux d'enfer ou de super enfer). Cependant cette technique ne s'appliquait pas aux effets relatifs à certains secteurs que les pouvoirs publics jugeaient prioritaires.

L'efficacité de ce système est restée limitée puisqu'elle n'a pas eu d'effet direct sur le volume des concours bancaires. En effet, le volume des recours à l'institut d'émission passait de 75 millions de DH en 1960 à 152 millions de DH en 1962 alors que les crédits octroyés par les banques privées et les banques populaires passaient de 1077 millions de DH en 1960 à 1464 millions de DH en 1962 (voir diagramme 1.3). Ceci est dû essentiellement à l'importance des trésoreries bancaires alimentées en grande partie par leurs maisons-mères installées à l'étranger.

**Diagramme 1.3. Evolution des crédits à l'économie financés sur ressources monétaires (1960-1972)**



Source : Bank Al-Maghrib

**Le coefficient de trésorerie**

En octobre 1963, les autorités monétaires ont décidé, pour mieux contrôler la liquidité bancaire et en faisant participer le système bancaire au financement du trésor, de renforcer l'ancien système par l'institution d'un nouvel instrument : le coefficient de trésorerie. Il s'agit de bloquer dans l'actif des établissements de crédit 45% de leurs exigibilités à vue et à terme (avoirs en caisse ou en compte à la Banque du Maroc, bons du trésor et effets réescomptables hors plafond).

Cette technique n'a pas pu amener les établissements de crédit à modérer leurs possibilités d'octroi de nouveaux crédits puisque ceux-ci ont pu à la fois satisfaire aux obligations du coefficient de trésorerie et répondre favorablement à une forte demande de crédit, tout en n'utilisant qu'une faible fraction de leurs possibilités de réescompte.

**L'introduction de nouveaux instruments de la politique monétaire (1966-1972)**

Des modifications radicales ont été apportées en 1966 aux différents instruments pour les rendre plus performants dans leur action sur la liquidité bancaire. C'est ainsi que les autorités monétaires ont décidé, en février 1966, d'élargir le champ d'application du système de réescompte en incluant tous les concours mobilisables auprès de la Banque du Maroc (y compris les avances sur bons de trésor détenues par le système bancaire en excédant du plancher d'effets publics et les effets représentatifs des crédits à moyen terme à l'intérieur d'un plafond unique pour chaque établissement bancaire) et de supprimer les possibilités antérieures de mobilisation hors plafond sauf pour un nombre restreint de secteurs jugés prioritaires. En ce qui concerne le coefficient de trésorerie, il fut pratiquement abandonné au profit de deux nouveaux instruments: la réserve monétaire et le plancher d'effets publics.

## Réserve monétaire et plancher d'effets publics

La réserve monétaire, instituée le 11 février 1966, consiste à conserver dans un compte rémunéré à l'institut d'émission 100% de l'excédent des dépôts à vue et à terme. Ce taux a été ramené, en novembre de la même année, à 25% de l'accroissement des dépôts à vue uniquement.

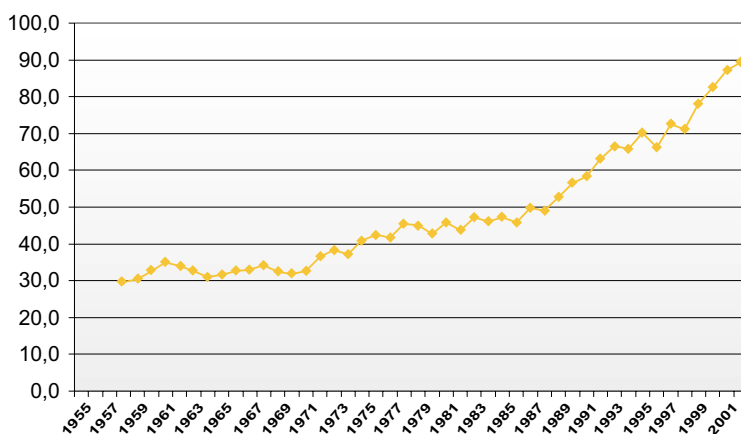
Quant au plancher des effets publics, il s'agit d'abord d'imposer, en février 1966, aux banques commerciales la conservation en permanence du portefeuille d'effets publics tel qu'il se présente à cette date. Il s'agit, ensuite, de conserver seulement 25% des dépôts à vue et à terme à l'achat de bons du trésor.

Cependant, ces techniques de contrôle indirect fondées sur le maniement des réserves obligatoires et le plancher d'effets publics se révèlent, à elles seules inefficaces, pour limiter la distribution des crédits, surtout dans un contexte de surliquidité bancaire. En effet, l'accroissement de la masse monétaire en 1968 représente 666 millions de DH, soit 15,2% et à concurrence des trois-quarts de ce montant, les émissions nouvelles trouvant leur origine dans le développement des crédits à l'économie. Les moyens de financement nécessaires à la commercialisation d'une récolte céréalière très abondante permettaient, il est vrai, d'expliquer pour une large part cette évolution, mais d'autres secteurs avaient bénéficié de facilités trop larges.

## L'encadrement du crédit

Dès le début de l'année 1969, il était devenu nécessaire d'intervenir plus directement en contraignant la distribution des crédits par les banques à travers l'encadrement du crédit. C'est une procédure administrative qui consistait à imposer aux banques pour une période déterminée et par rapport à une date de référence, une limite d'accroissement de leurs concours. En cas de dépassement, les banques sont sanctionnées. L'activité économique risquant d'être pénalisée, les autorités monétaires ont admis des procédures dérogatoires ; l'encadrement a été différencié selon la nature des établissements et des prêts accordés, ce qui a permis à la fois de limiter la progression de la masse monétaire et de favoriser certains secteurs prioritaires tels que les concours céréalières et le papier commercial sur l'étranger. Ainsi le taux de progression de la masse monétaire en moyenne annuelle était de l'ordre de 15,2% en 1969, 8,3% en 1970 et même à 7,8% en 1971. Rapportée au PIB, la masse monétaire s'est stabilisée autour de 33% entre 1969 et 1971 (voir diagramme 1.4).

Diagramme 1.4. Evolution de la masse monétaire en % du PIB



Source : *Ibid.*

En même temps, les autorités monétaires ont continué à utiliser les instruments indirects en introduisant des modifications selon les nécessités de la conjoncture. Ainsi le taux de la réserve monétaire et ses modalités d'évaluation ont été modifiés deux fois pour se maintenir en 1971 à 4% de l'ensemble des exigibilités des banques alors que le plancher d'effets publics a été relevé de 25 à 30% en 1972.

Compte tenu du ralentissement de la croissance économique, les autorités monétaires ont jugé nécessaire, pour relancer l'activité, de relever l'encadrement du crédit en 1972 et de suivre une politique expansionniste.

### **Suppression puis retour à l'encadrement du crédit (1973-1982)**

Durant cette période, la politique monétaire s'est développée en deux phases :

- la première (1973-1977) est marquée par une politique monétaire expansionniste basée sur le désencadrement du crédit et la réforme des taux d'intérêt (1974) ;
- la deuxième phase (1978-1982) par un retour à l'orthodoxie monétaire fondée sur l'encadrement du crédit.

La période correspond à la mise en œuvre du Plan quinquennal d'équipement intensif 1973-1977 et la volonté des autorités publiques de relancer l'économie par la demande et d'accroître les investissements. La politique de relance devait ainsi s'accompagner d'une politique monétaire résolument expansionniste utilisant les techniques de contrôle indirect fondées sur le maniement de la réserve monétaire et la modulation des plafonds de réescompte et d'une consolidation de l'épargne en vue d'assurer la croissance des crédits d'investissement. Dans la même perspective, une réforme des taux d'intérêt s'est avérée nécessaire.

### **Réforme des taux d'intérêt**

Les autorités monétaires ont procédé en 1974 et 1975 à une réforme des taux d'intérêt aussi bien créditeurs que débiteurs. Sur le plan des intérêts créditeurs, cette réforme s'est traduite par un relèvement des taux et par l'établissement de nouvelles possibilités de placement à la suite de la création par les banques de compte à terme et bons de caisse de 1 mois à 3 mois (1,5%) et des comptes sur carnet réservés aux personnes physiques (3%). Mais en ce qui concerne les taux débiteurs, la réforme consistait à simplifier les taux, hiérarchiser leur structure et à les majorer de 1 à 2 points selon la durée des crédits afin de décourager la demande d'investissements marginaux et d'inciter les entreprises à recourir davantage à l'autofinancement. Notons toutefois que certains secteurs ont bénéficié de taux inférieurs aux taux pratiqués tant dans la distribution de crédit que dans le refinancement. C'est le cas notamment des créances nées sur l'étranger.

Dans les faits, cette politique n'a pas atteint les objectifs escomptés puisque le relèvement des taux créditeurs même s'il a permis une augmentation importante des dépôts à terme (52,5% entre 1973 et 1975), n'a pas conduit les banques à réserver une part plus importante de leurs crédits au financement de l'investissement.

De son côté, le relèvement des taux débiteurs n'a pas réussi à freiner l'endettement des entreprises vu qu'en termes réels ceux-ci sont restés négatifs.

Le résultat de ces différentes mesures est que la masse monétaire a enregistré une forte augmentation qui a entraîné une forte poussée des prix. La politique de relance s'est aussi traduite par des déficits aussi bien

budgétaire que commercial ce qui a contraint les autorités monétaires en 1976 à réinstaurer la politique d'encadrement du crédit et à compléter leurs moyens d'action par l'institution d'un coefficient maximum de division des risques bancaires tout en attribuant des financements privilégiés à certains secteurs prioritaires comme celui de l'exportation.

Les déséquilibres économiques et financiers qui ont caractérisé la dernière phase du Plan 1973-1977 ont obligé les pouvoirs publics à adopter une politique de stabilisation dans le cadre du Plan triennal 1978-1980. Les mesures prises se sont traduites sur le plan monétaire par la réinstitution de l'encadrement du crédit et par une seconde réforme des taux d'intérêt.

En effet, incapables de rétablir les équilibres fondamentaux aux moyens d'instruments classiques (plafond de réescompte, réserves monétaires et plancher d'effets publics) les pouvoirs publics ont été contraints de recourir à la politique d'encadrement du crédit dans le but de ramener la croissance de la masse monétaire à un taux proche de celui du PIB, en termes réels. Ainsi le taux de progression, en moyenne annuelle, de la masse monétaire est-il passé de 20,4% en 1977 à 12,4% en 1980 puis à 11,7% en 1981.

Tout en maintenant leur contrôle sur les crédits, les autorités monétaires ont allégé leur action sur la liquidité bancaire : le taux de la réserve monétaire est passé de 0,5% à 4% en contrepartie de l'obligation faite aux banques de nourrir dans les mêmes proportions un portefeuille de bons du trésor à un an rémunéré à 2 %.

En ce qui concerne les taux d'intérêt, on a procédé à une réforme des taux créditeurs et débiteurs afin de consolider l'assainissement de l'économie et d'assurer les ressources stables nécessaires au financement des besoins d'investissement. C'est ainsi que les taux créditeurs ont été deux fois révisés à la hausse en décembre 1978 et en octobre 1980 alors que les taux débiteurs n'ont connu une refonte à la hausse qu'en 1980.

Mais en dépit de ces différentes tentatives, la réforme des taux d'intérêt n'a pas, tout compte fait, débouché sur des résultats positifs, les dépôts à terme ayant plutôt servi à financer les crédits à court terme. Le différentiel entre les deux taux étant resté important, elle a permis aux banques d'améliorer leurs situations mais au détriment de la réalisation des objectifs du Plan en termes d'investissement.

#### 1. 4. Politique agricole : l'option hydraulique

La crise financière de 1964 a conduit les autorités à solliciter l'intervention de la Banque mondiale dont une mission allait diagnostiquer l'économie du pays et, notamment, souligner l'intérêt pour le Maroc de tirer parti de ses atouts dans le domaine agricole. Les " recommandations " de cette mission seront sans doute déterminantes dans la formulation des choix qui vont structurer la nouvelle politique agricole. A la fin de la même année, la première réunion du Conseil supérieur de la Promotion nationale et du Plan réaffirme la priorité qui sera dorénavant accordée à l'agriculture dans les plans de développement.

Tranchant avec l'option industrialiste alors en vogue dans la plupart des pays du tiers-monde, la position du Maroc s'est singularisée en empruntant une voie ne correspondant guère aux modèles dominants à l'époque. Mais les choix effectués, commandés par des considérations sociopolitiques, vont peser dans la vision que les responsables auront du développement même de l'agriculture.

Le point de départ de la stratégie agricole des années 1960 est un double constat : le caractère encore " traditionnel " de l'agriculture marocaine et le poids de la contrainte climatique. Ce double constat a conduit à l'affirmation d'une double nécessité : " moderniser " le secteur traditionnel et réduire l'impact des aléas climatiques par la recherche d'une meilleure maîtrise de l'eau. Cependant, les ressources en capital étant limitées, il s'agissait de chercher à les optimiser, ce qui impliquait, selon le Plan triennal 1965-1967, "de distinguer et de hiérarchiser les actions les plus importantes et dont la rentabilité à court terme ne pourra plus être mise en question".

Maximiser la rentabilité dans l'agriculture semblait nécessairement passer par l'édification des barrages pour irriguer la terre, concentrer les efforts sur les " périmètres " qui sont équipés pour recevoir l'eau, veiller à y constituer des "exploitations viables", aptes à tirer profit de la mécanisation et de l'intensification des conditions de la production, orienter cette dernière vers les " cultures commerciales " (sucre, oléagineux, maraîchage, lait, blé tendre, coton...). Ces dernières productions étant plutôt destinées à la satisfaction de la demande interne, et inscrites dans une perspective de recherche de " l'autosuffisance alimentaire ", la promotion des cultures d'exportation (agrumes et primeurs pour l'essentiel) apparaissait d'autant plus importante que le Maroc disposait d'avantages comparatifs : climat approprié, proximité des marchés européens, main-d'œuvre bon marché. Outre l'impact bénéfique sur l'emploi et les revenus, les exportations devaient contribuer à l'équilibre de la balance des paiements et au remboursement de la dette extérieure que l'on projetait de contracter, précisément pour financer les investissements planifiés.

Modernisation et rentabilisation sont donc les deux mots clés de la stratégie qui se met en place. Celle-ci se veut ambitieuse dans ses objectifs et efficace par ses moyens. Ambitieuse parce qu'en termes de stratégie de développement, elle cherche à poursuivre une modalité hybride conjuguant import-substitution et promotion des exportations. Ambitieuse aussi parce qu'elle vise l'irrigation d'un million d'hectares à l'horizon 2000. Pour y parvenir, elle prit la voie de la grande hydraulique, c'est-à-dire l'édification d'imposants ouvrages de retenue d'eau, et l'équipement à leur aval de périmètres appelés à être les foyers privilégiés du développement recherché.

Cette stratégie se veut aussi efficace car ses moyens sont fondés sur les techniques les plus avancées et les critères de productivité et de rentabilité.

Dès le milieu des années 1960, la politique de l'Etat dans l'agriculture s'identifie à "la politique des barrages". Ce fut une politique volontariste, globale, et sélective. L'Etat multiplia les instruments d'intervention, directs et indirects, destinés à en assurer l'assise et le succès : investissements publics, subventions, défiscalisation, crédits, politique des prix, encadrement, recherche de débouchés externes.

L'action de l'État s'est d'abord caractérisée par des investissements publics massifs dans les infrastructures de base et les équipements de drainage de l'eau. Au prix d'un effort financier considérable, il devenait possible de poursuivre la réalisation d'un programme ambitieux de construction d'ouvrages de grande hydraulique et d'équipement de vastes superficies mises ensuite en irrigation (entre 1967 et 1980, on avait construit une quinzaine de grands barrages et équipé près de 300000 ha dans les périmètres irrigués). Le Code des Investissements agricoles, promulgué en 1969, devait ensuite organiser les conditions de mise en valeur des terres irriguées, favoriser la modernisation des exploitations et l'intensification de la

production. Au sein des périmètres d'irrigation, la mise en valeur des terres était décrétée obligatoire et les exploitants devaient respecter des plans d'assolement élaborés par l'administration centrale en fonction des objectifs arrêtés globalement pour le pays. En contrepartie, un impressionnant dispositif de subventions et de primes fut mis en place afin d'encourager l'acquisition des moyens de la modernisation (intrants, matériel agricole et d'irrigation, plantation de vergers, amélioration génétique du cheptel, etc.).

L'eau, facteur de production décisif dans des zones aménagées pour l'irrigation, bénéficia d'un traitement favorable. Outre une contribution symbolique au coût des équipements (5% environ), le prix de l'eau fut maintenu à un niveau très bas, bien deçà de son prix de revient.

Le Crédit agricole aussi fut aménagé pour favoriser le financement des zones, des exploitations et des productions privilégiées par cette politique. Le dispositif mis en place a largement favorisé, en termes de ressources, les grandes exploitations dans le cadre de crédits de développement.

Sur le plan de la fiscalité, la création de l'impôt agricole débouche dans les années soixante sur l'exonération des neuf dixièmes des exploitants. Par la suite, le défaut de mise à jour des bases d'imposition et le maintien des taux à un bas niveau vont se conjuguer pour aboutir à un dépérissement de l'impôt agricole. Du reste, au début de la décennie quatre-vingt il ne sera pratiquement plus perçu durant les années de sécheresse. Puis intervint en 1984 la décision royale d'exonérer les revenus agricoles de tout impôt jusqu'à l'an 2000, échéance reportée par la suite à l'an 2010. En ce qui concerne la fiscalité indirecte, on retrouve la même volonté de détaxation. A l'amont, les principaux inputs ainsi que le matériel et le cheptel sont exonérés de la taxe à la valeur ajoutée, et à l'importation des droits de douane. A l'aval, les produits agricoles à l'état frais ainsi que certains parmi ceux ayant subi une transformation sont également exonérés de la TVA. Les produits destinés aux marchés extérieurs sont aussi dispensés de toute contribution fiscale. Au total, et à quelques exceptions près (taxes sur le gasoil et d'accès à certains marchés), on peut considérer que le secteur agricole bénéficie pratiquement d'une quasi-défiscalisation, celle-ci étant supposée constituer un puissant stimulant pour la promotion de l'investissement privé et la modernisation du secteur.

La politique des prix à la production s'est voulue elle aussi sélective. L'Etat a cherché à régler les prix de certains produits de base tels les céréales, le lait, et certaines cultures industrielles (betterave, coton, tournesol...), destinées au marché intérieur, et à maintenir libres ceux des produits maraichers, des agrumes, de l'huile d'olive, produits dont on souhaitait promouvoir les exportations. Plusieurs productions essentielles (cultures sucrières, oléagineuses, lait, etc.) bénéficièrent même d'un encadrement intégré qui appréhendait l'ensemble de la filière production- transformation- commercialisation, allant du travail du sol et l'avance des intrants à la garantie de l'écoulement de la récolte à un prix préétabli, en passant par l'octroi des crédits nécessaires, le suivi de la campagne par les techniciens des Offices régionaux de Mise en Valeur, l'exécution des traitements phytosanitaires appropriés, etc.

Avec la place de choix accordée aux cultures d'exportation, le modèle agricole mis en œuvre ne pouvait que prêter une attention toute particulière aux débouchés et partant aux conditions d'écoulement sur les marchés extérieurs des productions concernées. C'est ainsi que, dès 1965, les pouvoirs publics créent l'Office de Commercialisation et d'Exportation (OCE), qui aura jusqu'en 1985 le monopole de l'exportation des principaux

produits exportés (agrumes, primeurs, conserves végétales et animales). Cet Office pourra surtout mettre ses moyens matériels et humains au service de la prospection des marchés extérieurs et assurer aux producteurs des conditions de vente relativement avantageuses. Plus décisif sera le pas franchi en 1969 avec la signature d'un Accord d'association avec la Communauté Economique Européenne. Prévu pour une période de cinq ans, ce premier Accord, à caractère principalement commercial, permettait à certains produits agricoles - frais et transformés- d'accéder au marché communautaire en bénéficiant d'abattements douaniers plus ou moins importants. Les produits industriels et artisanaux, pour leur part, pouvaient accéder au même marché en exemption des droits de douane et autres taxes d'effet équivalent. Même partiel et relativement limité, ce premier Accord marquait un signal encourageant pour les opérateurs invités à investir dans les productions d'exportation ayant le marché européen pour principal débouché.

## 1.5. L'Etat et le dilemme du secteur privé

Si les premiers fondements du secteur privé marocain ont été jetés durant la période du protectorat, essentiellement, sous la forme de fortunes constituées dans le commerce, la terre et la propriété immobilière urbaine, son essor ne deviendra réellement consistant qu'au lendemain de l'indépendance. Il se fera à la faveur des différentes incitations axées sur la priorité à l'agriculture d'exportation et au tourisme, le développement d'industries de substitution d'importations et l'encouragement de l'association du capital privé au capital étranger.

Si cette politique multidimensionnelle de promotion du secteur privé marocain a permis de renforcer ses positions, elle n'a en revanche pas débouché sur l'éclosion d'une classe d'entrepreneurs " schumpétériens " innovateurs ayant le goût du risque, et dont le dynamisme profite au développement du pays.

### L'Etat promoteur du secteur privé

L'action déterminante de l'Etat dans la genèse et le développement du secteur privé est attestée par la variété des incitations mises à son service, notamment le système d'incitations industrielles, l'accès aux commandes publiques, la politique du crédit, l'adoption d'une politique de bas salaires et le transfert d'une partie des capitaux étrangers au profit des nationaux dans le cadre de la politique de marocanisation.

#### **Un système d'incitations industrielles**

Destiné à encourager le développement de l'industrie nationale, le système d'incitations industrielles mis en place va favoriser dans un premier temps les industries de substitution des importations. Il sera articulé principalement autour des avantages accordés par le Code des investissements et des mesures de protection douanière (taxation et contrôle des importations).

Les codes d'investissement contiennent une série de mesures, principalement d'ordre fiscal, destinées à agir sur les conditions de financement (primes d'équipement, bonification des taux d'intérêt, couverture du risque de change, garantie de transfert, etc.) et à réduire les coûts d'intervention dans le secteur industriel tout en élevant sa rentabilité comparativement à d'autres activités (transactions foncières, immobilières et commerciales).

Les mesures de protection douanière, quant à elles, visent à modifier le prix d'entrée des marchandises importées concurrentes des productions locales et donnent indirectement une prime de compétitivité aux producteurs locaux. L'institution d'un tarif douanier différencié – taxant faiblement les biens d'équipement, les matières premières et les demi-produits au profit des produits de consommation qui supportent des droits de douanes relativement élevées – va aboutir à un développement relatif des biens de consommation courante. Cette protection tarifaire était renforcée par des formes de contrôle direct des flux de marchandises (soit des prohibitions pures et simples, soit des contingents ou encore des interdictions d'importer des marchandises à des prix inférieurs à un prix minimum).

Il y a lieu de relever que, vu les limites du marché intérieur, les pouvoirs publics vont chercher à encourager les industries orientées vers les exportations. A cet effet, plusieurs incitations ont été mises en place, dont notamment les régimes économiques spéciaux en douane (octroi de la franchise de droits de douane sur les matières premières importées et destinées à être incorporées dans la fabrication de produits exportés), systèmes d'assurance et de couverture de change, avantages fiscaux et financiers destinés spécifiquement aux entreprises exportatrices.

### **Accès aux commandes publiques, conditions préférentielles de crédit et politique de bas salaires**

En plus de la budgétisation des investissements d'infrastructure créateurs d'"économies externes", le soutien de l'Etat au secteur privé prend la forme de commandes publiques de biens et services acquis auprès d'entreprises privées marocaines. L'importance de celles-ci est telle qu'elles rythment de façon déterminante l'évolution de l'accumulation privée du capital dans bien des secteurs (bâtiment et travaux publics, mobilier métallique et semi-métallique, etc.).

L'accès au crédit à des conditions préférentielles profite certes à l'industrie comme nous l'avons exposé plus haut, mais s'étend également à des secteurs aussi variés que le tourisme et l'hôtellerie, l'immobilier, l'agriculture, etc.

Les crédits d'investissement octroyés par des institutions publiques ou semi-publiques (Caisse Nationale de Crédit Agricole, Banque Nationale pour le Développement Economique, Crédit Immobilier et Hôtelier) offrent plusieurs avantages aux investisseurs privés : outre la durée plus ou moins longue des prêts et les ristournes d'intérêt, le quantum de financement couvre entre 60 et 70% du coût de l'investissement. Par ailleurs, le fait que les taux d'intérêt soient invariables dans un contexte inflationniste (10% en moyenne annuelle durant la décennie soixante dix) aboutit à rendre le coût de financement encore plus faible.

En termes de salaires, la stratégie macro-économique poursuivie par les pouvoirs publics, tout au long de la décennie 1960, est centrée sur la maîtrise des coûts en travail, et ce à travers le blocage du SMIG. Dans cette optique, le salaire est perçu comme un coût et non comme un pouvoir d'achat susceptible de dynamiser le marché intérieur. La demande à satisfaire est, elle, fondamentalement tributaire des marchés extérieurs, de la dépense publique et des dépenses des couches sociales moyennes et aisées. Cette politique de bas salaires est accompagnée d'un régime de sécurité sociale qui ne profite qu'à une minorité de salariés.

### **La marocanisation de 1973**

Les dispositions principales de la marocanisation telles qu'elles se dégagent du dahir du 2 Mars 1973 permettent de saisir l'ampleur de l'impact de cette opération sur le développement du secteur privé. La loi en question établit deux listes d'activités : sur la première figurent, outre les activités commerciales, de l'importation et la représentation à la vente au détail, toutes les activités concernant le bâtiment et les travaux publics, tous les transports, tout ce qui touche à l'automobile, le leasing, les agences de publicité, les sociétés de crédit, l'entrepôt et le magasinage, la gérance d'immeubles, les industries alimentaires et l'industrie des engrais. Toutes ces activités devaient être marocanisées avant 1974. Dans la deuxième liste figurent des activités " marocanisables " avant Mai 1975, notamment les banques, les assurances, et les activités commerciales et industrielles concernant les produits suivants : minoteries et pâtes alimentaires, liège, cuir, montage de véhicules, matériel électrique et électronique, etc.

Cette vaste opération de marocanisation a permis un réel transfert du pouvoir économique au profit des partenaires nationaux qui, de la sorte, ont pu prendre pied dans plusieurs secteurs de l'économie marocaine. Ce transfert a été d'autant plus important qu'il s'est étendu, par effet de contagion, à des secteurs qui n'étaient pas concernés directement par le dahir de mars 1973, notamment l'agriculture ( rachat massif des terres de la colonisation estimé globalement à 500 000 hectares) et l'industrie de transformation.

### **Les groupes économiques : noyau du secteur privé**

Apparus pour l'essentiel durant les années 1970, les groupes économiques privés sont le résultat de la conjonction de deux facteurs principaux : la nécessité pour certaines familles marocaines de s'associer pour surmonter la contrainte de financement dont souffrent beaucoup d'entreprises personnelles et familiales, et l'association – substitution au capital étranger dans le cadre de la marocanisation.

La formation des groupes privés marocains est une des manifestations du processus de concentration de la propriété du capital qui va profiter essentiellement aux familles commerçantes et à certains propriétaires fonciers. L'accès privilégié à l'appareil administratif de l'Etat, la proximité du pouvoir politique et la création de liens de coopération et de solidarité avec les dirigeants économiques étrangers dans le cadre d'associations de producteurs, de comités techniques et professionnels vont être déterminants dans la configuration du secteur privé marocain au sein duquel le grand capital privé va occuper des positions importantes.

C'est le cas du secteur agricole où une certaine concentration foncière est observable au sortir de la décennie soixante dix : à peine un millier de propriétaires et/ou exploitants agricoles privés contrôlent, de façon inégale, quelque 500 000 hectares - dont 100 000 complantés et 120 000 irrigués de façon moderne -, soit l'équivalent de 6,6% et 9% de la superficie totale cultivée ou cultivable au Maroc. Une centaine parmi eux détient, en outre, 20% à 25% environ du cheptel ovins et bovins de race importés et élevés selon les méthodes modernes. Des estimations plus récentes font état d'un degré de concentration foncière plus élevé (4,1% des exploitations de plus de 20 hectares contrôlant 32,9% des terres agricoles en 1996).

Les grands exploitants se distinguent par l'étendue de leur base foncière qui peut prendre des formes juridiques (propriétés agricoles personnelles ou sociétés), le recours au capital bancaire (on estime que 63% des crédits de la CNCA ont été alloués aux agriculteurs les plus aisés), l'emploi de main-d'œuvre salariée et une production basée sur les technologies modernes et orientées vers le marché.

Donnant la priorité à la minimisation des risques, la stratégie de ces grands exploitants est plus orientée vers la valorisation de rentes que vers le risque de l'engagement des capitaux. Les politiques de soutien des prix les y invitent, de même que les subventions à l'investissement dont les politiques publiques sont porteuses. Ils opèrent de préférence pour les marchés les plus contrôlés et soutenus, comme ceux des céréales, des huiles ou du sucre. On devrait également souligner l'importance prise par les cultures d'exportation (primeurs, agrumes, maraîchage).

C'est aussi le cas du commerce de gros qui constitue l'espace initial d'accumulation du secteur privé. En 1984, les dix premières entreprises réalisaient 47,65% du chiffre d'affaires total de ce secteur parmi lesquelles quatre étaient contrôlées par des intérêts familiaux marocains (Afriquia, Somepi, Somablé et Socopros).

L'immobilier urbain constitue également un champ d'activité privilégié du secteur privé marocain. Activité à rentabilité élevée, l'immobilier urbain connaissait une relative concentration de la propriété : ainsi on estimait que vers la fin des années 1960/début des années 1970, moins d'une centaine de personnes détenaient 30% des terrains urbains non bâtis à Marrakech, 18% à 20% à Casablanca et Fès, des proportions moindres à Beni-Mellal, Khémisset et Nador.

La prédominance du contrôle familial dans le secteur du bâtiment et des travaux publics trouve son origine aussi bien dans la faiblesse du risque encouru et des capitaux immobilisés que dans la pression exercée, dès le lendemain de l'indépendance, sur l'administration par l'entreprise marocaine de travaux publics pour l'amener à lui confier une partie au moins des commandes publiques.

La marocanisation aidant, le secteur privé marocain parvient à s'adjuger à la fin des années 1970 une bonne partie des marchés à réaliser tant dans certains grands travaux que dans les marchés de moyenne importance (fondations spéciales, ponts, etc.) et ceux du bâtiment (construction d'immeubles scolaires, industriels, commerciaux) à cette exception notable que les travaux très importants (barrages, ports, etc.), qui représentaient environ 20% à 30% du marché des travaux, revenaient en exclusivité aux entreprises internationales (en association parfois avec leurs filiales marocaines).

Pour ce qui est des industries de transformation, elles sont dominées pour les trois quarts du total du capital social par le secteur privé, avec un rapport entre capitaux privés marocains et étrangers de quatre à un.

L'implantation du secteur privé marocain dans les industries de transformation se fera à la faveur des mesures d'incitation et de protection prises par les pouvoirs publics pour encourager l'investissement privé industriel de substitution aux importations. Elle sera également favorisée par la faiblesse des barrières à l'entrée caractérisant les industries de biens de consommation courante et par l'existence d'une demande interne solvable.

Au début des années 1980, une double concentration caractérise ce secteur : une importante concentration financière (part des ressources économiques de l'industrie manufacturière détenue par une minorité d'individus et de familles) et économique (pouvoir de marché détenu par les principales firmes dans les différentes branches industrielles).

Concernant le premier aspect, on estime que les principaux groupes et familles contrôlaient 55% des capitaux industriels privés marocains, alors que les dix premiers en contrôlaient plus de 30%.

Ces capitaux étaient fortement engagés dans les branches suivantes : industries alimentaires (industries du lait, des conserves et des corps gras), industrie du cuir et des chaussures, industrie textile et, accessoirement, industrie du bois et articles en bois.

Le pouvoir économique exercé par les groupes et les grandes familles sur l'industrie de transformation était d'autant plus important qu'il était lié à l'exercice d'importants pouvoirs de marché (le plus souvent à caractère horizontal) par les firmes privées marocaines. Ces dernières monopolisaient souvent à elles seules les positions dominantes sur les différents marchés de biens de consommation courante qui étaient fortement concentrés (16 branches sur 23, représentant 34,2% de l'ensemble des effectifs de l'industrie de transformation, avaient un taux de concentration industrielle supérieur à 33 %).

Quant au secteur financier (banques et assurances), le capital privé n'y occupait jusqu'au début des années 1970 que des positions subalternes. Toutefois, et à la faveur de l'opération de marocanisation impérative de 1973, il parviendra à faire porter son taux de participation à 27,5% du capital bancaire total en 1975, puis à 26-30% en termes réels, voire à 36% et 40% sans tenir compte de la Banque Centrale Populaire.

La même évolution est observable pour les sociétés d'assurances : la part du capital marocain dans le capital social cumulé des dix sept compagnies implantées au Maroc s'élevait à environ 61 % en termes juridiques et 55% en termes réels. Considérée séparément, la part du secteur privé marocain variait, selon les cas, entre 49 (structure juridique) et 43% (structure réelle).

Au sortir des années 1970, le trait dominant des participations du capital privé marocain dans le secteur financier était leur concentration entre les mains d'un nombre réduit de groupes d'intérêt familiaux.

Dans sa forme avancée, le secteur privé est organisé sous forme de groupes économiques. Ces derniers peuvent être animés par une ou plusieurs familles formant une coalition d'intérêts. Ils sont constitués d'un ensemble de sociétés coiffé par un holding ayant des fonctions de financement, d'impulsion et de contrôle. Enfin, les groupes privés étendent leurs activités à plusieurs secteurs de l'économie : l'industrie, la finance, l'immobilier, le commerce, le bâtiment et les travaux publics, etc. Cette diversité des activités permet au groupe d'atteindre une taille suffisamment importante pour le distinguer des grandes entreprises indépendantes ou des groupes personnels dont la taille est plus modeste et le champ d'activité plus restreint. Elle suggère aussi que ce ne sont pas tellement les motivations technico-économiques (recherche d'économies d'échelle, intégration verticale...) qui sont derrière la formation du groupe.

L'autre forme de structuration du secteur privé est constituée par l'entreprise personnelle et familiale indépendante. En 1984, on dénombre 10 410 entreprises réalisant un chiffre d'affaires inférieur à 10 millions de dirhams sur les 11 906 entreprises non financières soumises au régime d'imposition du bénéfice net réel, soit 87,4%. Bien que fortement majoritaires en nombre, ces entreprises ne réalisaient que 13,2% du chiffre d'affaires total, 14,6% de la valeur ajoutée et n'employaient que 21,7% des effectifs totaux. Ces entreprises à caractère personnel et familial affirmé, étaient implantées surtout dans le

commerce, le " bâtiment et travaux publics ", certaines branches de l'industrie de transformation (confection, agro-industrie, cuir et chaussures, etc.) et le secteur " autres services " (services fournis aux entreprises, affaires immobilières, etc.).

Bien que dotées d'importants atouts - flexibilité due à la facilité des communications internes et à la rapidité de la prise de décision, une plus grande productivité au travail des membres de la famille du fait de leur forte motivation -, les entreprises personnelles et familiales voient leur croissance fortement entravée par une structure financière fragile (faiblesse des capitaux propres) et un mode de gestion " familial" (aversion pour le risque, confusion entre les affaires personnelles et familiales et la propriété de l'entreprise, un horizon temporel court et la monopolisation de l'encadrement supérieur par les membres de la famille pour des considérations qui n'ont pas de lien avec la compétence, etc.).

### **Faible impact du secteur privé sur le développement**

Le désir de l'Etat de promouvoir le secteur privé marocain ne sera pas récompensé par une accélération du taux de croissance économique, une forte création d'emplois et l'amélioration des indicateurs du développement humain. S'il est vrai que le secteur privé a pu renforcer ses positions au sein de l'économie nationale grâce à l'aide multiforme de l'Etat, son comportement économique demeure plus rentier que de type schumpétérien.

La modestie des taux de croissance économique est nette durant la décennie 1960. Certes, une accélération va se produire durant le quinquennat 1973-1977, (le taux de croissance annuel moyen atteignant 6,8%), tirée surtout par l'investissement public et le secteur du bâtiment et des travaux publics (le secteur public va prendre en charge 42,5% des investissements prévus par le Plan 1973-77 contre 20,6% seulement pour le secteur privé).

S'il est vrai que le secteur privé a contribué au développement de certains secteurs de l'économie nationale (industries de substitution d'importations, cultures d'exportation), il n'en reste pas moins que cette contribution s'est faite au prix de multiples distorsions. De plus, la logique conglomérale prévalant à la croissance des groupes privés ne semble guère favoriser l'accumulation productive.

### **Croissance industrielle et allocation sous-optimale des ressources**

Les industries développées par le secteur marocain n'ont pas utilisé de façon optimale le stock de ressources productives, donnant la préférence aux techniques " capital using " aux dépens de la création d'emplois. En outre, le processus d'industrialisation par substitution d'importations a favorisé la déformation des structures productives à travers la concentration industrielle, l'apparition de capacités oisives et la multiplication des activités semi-artisanales.

La concentration industrielle résulte de la conjugaison de trois facteurs principaux : la protection douanière, les différentes incitations (notamment fiscales et financières), à l'industrie locale et l'adoption de techniques intensives en capital face à un marché intérieur aux dimensions étroites. Elle a, de ce fait, donné naissance à d'importants pouvoirs de marché avec des effets négatifs sur les prix et la concurrence.

La recherche du pouvoir de marché se traduit aussi par un " surdimensionnement " des unités de production par rapport aux possibilités d'approvisionnement et d'absorption du marché local, ce qui entraîne un usage sous-optimal des capacités de production et l'apparition de coûts élevés : " les monopoles virtuels dont disposent certains industriels sont une autre forme de protection qui n'incitent pas à la recherche de réduction des coûts et au fonctionnement des usines à un niveau optimal de production. Il n'est pas surprenant de constater une sous-utilisation importante des capacités de nombreux secteurs. Les coûts élevés grèvent la compétitivité et, par suite, freinent l'expansion en empêchant notamment les entreprises de bénéficier d'économies d'échelle grâce à la croissance des exportations ".

La déformation des structures productives va également se manifester à travers la multiplication des activités semi-artisanales. L'existence d'une demande insatisfaite et l'institution par les pouvoirs publics d'une protection douanière élevée vont drainer vers l'industrie un certain nombre d'artisans, de commerçants, de techniciens attirés par la perspective de gains faciles et rapides. Un autre facteur vient favoriser le développement de ces unités " anti-économiques " (mais qui ont une fonction sociale importante) : la possibilité d'échapper totalement ou partiellement à la fiscalité, les activités, organisées sur une base individuelle ou familiale, ayant lieu à domicile.

Le développement des activités artisanales et semi-artisanales va renforcer le dualisme grande industrie - petite industrie et ses corollaires : hétérogénéité des techniques de production, des rationalités, des comportements, etc.

En résumé, la croissance industrielle à laquelle a contribué le secteur privé marocain s'est traduite par d'importantes distorsions qui constituent autant d'entraves à une bonne allocation des ressources.

### **Logique conglomérale et accumulation improductive du capital**

Au sortir de la décennie 1970 et malgré la promotion de certaines activités industrielles et agricoles, le secteur privé continue de faire preuve d'un faible dynamisme en matière d'investissements productifs. De fait, le comportement économique de ce secteur demeure fortement " formaté " par une série de facteurs déterminants :

- une structure sectorielle des taux de profit favorable aux placements à caractère spéculatif ;
- une répartition inégale des revenus à l'origine de la faiblesse de la demande et de l'étroitesse du marché intérieur ;
- le caractère familial d'un nombre important d'entreprises et les limites en termes de formation managériale et technique des hommes d'affaires se traduisant la plupart du temps par une gestion défailante que la réalisation de marges bénéficiaires souvent très élevées n'incite guère à améliorer ;
- l'affaiblissement des possibilités d'accumulation par les différentes formes de gaspillage et l'exportation frauduleuse de capitaux.

Dans ces conditions, la valorisation du capital a tendance à se faire de manière dispersée, favorisant le développement rapide des activités improductives (finances, immobilier, commerce, services, etc.) aux dépens de l'investissement productif.

L'analyse de la composition de patrimoine des fractions avancées du secteur privé révèle d'ailleurs la prédominance des activités improductives, sa structure étant composée pour moitié de biens immobiliers urbains et ruraux, pour 25% de capital commercial et pour 25% seulement d'actifs non commerciaux.

**CHAPITRE 2**  
**L'AJUSTEMENT STRUCTUREL (1983-1993) :**  
**RETOUR AUX ÉQUILIBRES FONDAMENTAUX**



La période 1983-1993 marque un tournant dans les politiques économiques, conjoncturelles et structurelles du Maroc. La crise de la fin des années 1970, accentuée par un contexte international en récession, a conduit à l'adoption d'un programme d'ajustement structurel (PAS) afin de rétablir les déséquilibres macroéconomiques et de libérer les forces du marché.

Le PAS se fonde sur l'hypothèse selon laquelle la stabilisation et la libéralisation (interne et externe) ont pour vertu de pouvoir réengager l'économie sur les chemins de la croissance. Le développement social est considéré, dès lors, comme une résultante de la croissance. Dans cette optique, la stabilisation imposant des réductions budgétaires significatives, ce sont surtout les budgets sociaux qui pâtissent d'autant plus que la capacité de gestion et de dépense des crédits est plus limitée dans ces secteurs que dans les infrastructures économiques. La croissance implique des " sacrifices " sociaux mais, à terme, le développement social ne peut que s'améliorer.

La thèse soutenue dans ce chapitre est que l'approche dichotomique opérant une séparation entre croissance économique et développement social, notamment en termes d'effets inter-temporels, est sujette à caution dans la mesure où elle ne prend pas en compte les liens complexes existant entre les deux processus. Ces liens qui sont loin d'être réductibles aux enchaînements faisant dépendre l'amélioration de la satisfaction des besoins sociaux de l'observation stricte des équilibres fondamentaux.

## 2.1. Une décennie perdue ?

Dans un contexte d'économie mondiale en récession, la fin des années 1970 et le début des années 1980 ont été marqués, pour le Maroc, par une crise économique grave débouchant sur une situation de quasi-cessation de paiement. Les pouvoirs publics ont tenté de faire face à cette situation par la mise en œuvre d'un Plan de stabilisation dès 1978, mais avec peu de succès, la crise témoignant, au-delà des résultats spécifiques au Maroc, plus de l'échec d'un modèle de développement – on a parlé à ce propos d'une décennie perdue - que d'une simple conjoncture économique défavorable.

### Un contexte d'économie mondiale en crise

L'application de politiques keynésiennes dans les pays développés, conjuguée avec le dynamisme des importations de produits manufacturés des pays en développement, avait permis de maintenir un rythme de croissance économique de 2,8% en moyenne par an sur la période 1973-1979. En même temps, les pays en développement bénéficiaient de conditions exceptionnelles pour financer leur développement par le biais d'un endettement laxiste, encouragés en cela par des taux d'intérêt attractifs dus à la situation de surliquidité internationale et de concurrence entre banques dans le cadre du recyclage de la rente pétrolière et des xénodollars. Il s'ensuivit une croissance inflationniste dans ces pays au cours de la décennie 1970, fondée sur le fait que les avantages de l'endettement (financement des investissements publics) devaient largement en compenser les inconvénients (déséquilibres des balances des paiements et services de la dette).

Craignant qu'une chute de la demande mondiale, suite au choc pétrolier de 1973, conduise à une récession généralisée, les politiques d'assainissement mises en œuvre par les principaux pays industrialisés ont eu pour conséquence directe de contracter la demande effective mondiale, ce qui s'est vite transformé en récession mondiale, synonyme de contraction de la demande de produits exportés par les pays en développement. En même temps, la détérioration des termes de l'échange des produits de base, qui constituaient le gros des exportations de ces pays, s'est accélérée.

Parallèlement à la chute de leurs recettes d'exportation, les pays en développement qui s'étaient fortement endettés devaient faire face à la hausse des taux d'intérêt et à la raréfaction des xénodollars qui alourdissaient considérablement le poids de leur dette. La politique monétaire restrictive menée par les Etats-Unis eut pour conséquence d'apprécier le dollar et d'accroître les taux d'intérêt réels. La situation financière des pays endettés s'est alors fortement dégradée. La hausse des taux d'intérêt, la détérioration des termes de l'échange et la stagnation ou la baisse des exportations ont conduit à une grave détérioration de la balance des paiements qui a accru considérablement les besoins de financement de ces pays.

### **Aggravation de la crise et assainissement budgétaire**

Les répercussions désastreuses sur la plupart des économies des pays en développement, dont le Maroc, de la crise internationale ne peuvent se comprendre, toutefois, que par rapport aux contradictions des politiques de développement poursuivies au cours des années 1960 et 1970.

La montée des dépenses publiques, associée à la mise en œuvre du Plan 1973-1977 et accentuée par une mauvaise conjoncture nationale et mondiale, a contraint les pouvoirs publics à adopter un Plan de stabilisation en 1978-1980. Poursuivant une politique d'austérité et d'assainissement de la situation financière de l'Etat, ce programme est de nature essentiellement récessionniste (baisse des dépenses). Certes, il a permis de ramener le taux de croissance des dépenses courantes à 13%, au lieu de 16% durant la période précédente, de baisser le montant des dépenses d'investissement de 40% en 1978, mais celles-ci sont restées à un niveau élevé à cause de la rigidité structurelle caractérisant certains investissements.

De surcroît, depuis 1976, les dépenses de la dette ont enregistré une remarquable ascension due notamment à la réalisation du Plan quinquennal 1973-1977, lequel a nécessité la mobilisation de ressources importantes dépassant largement les ressources ordinaires et débouchant sur un endettement profond. En effet, la dette publique par rapport au PIB a plus que doublé entre 1974 et 1981 passant ainsi de 22,4% à 53,38%.

Malgré l'assainissement budgétaire prôné par le Plan de stabilisation 1978-1980, les déficits budgétaires ont persisté durant la seconde période, surtout en 1981 représentant 14% du PIB. La baisse des dépenses d'équipement et les divers aménagements fiscaux n'ont guère contribué à améliorer la situation financière de l'Etat. Celle-ci s'est même dégradée à partir de 1980 avec l'apparition des soldes budgétaires ordinaires négatifs.

**Tableau 2.1. Evolution des dépenses et des recettes ordinaires**

	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981
Recettes ordinaires	4142	7028	8490	8322	10784	11693	13802	15092	17787
Dépenses ordinaires	3797	6670	7567	8038	9400	11049	13000	16167	20063
Solde ordinaire	345	358	923	284	1384	644	802	-1075	-2276

Source : Ministère des Finances et de la Privatisation

Le Programme n'a pas pu être maintenu au-delà de 1979 à cause de la détérioration des indicateurs économiques et financiers. Au début des années 1980, le Maroc s'est trouvé confronté à des pressions financières aiguës et à une détérioration prononcée des équilibres internes et externes. Ces déséquilibres trouvent leur origine dans les faiblesses structurelles de l'économie nationale liées, notamment, à la forte dépendance de la production agricole des aléas climatiques, à la faible dynamique industrielle, à la vulnérabilité des exportations à l'égard des cours internationaux, en particulier pour les phosphates, auxquelles s'est ajoutée une conjoncture internationale défavorable (second choc pétrolier, flambée du dollar, hausse des taux d'intérêt). Le résultat est que, durant la période 1981-1983, le taux de croissance économique ne parvient pas à dépasser 2%, alors que le taux d'inflation se situe autour de 10%. Parallèlement, l'épargne publique devient négative de l'ordre 2% du PIB et le déficit budgétaire atteint le niveau de 12% du PIB.

Pour financer les dépenses publiques et couvrir les déficits, l'Etat s'est lourdement endetté, le Maroc faisant alors partie des quinze pays en développement les plus endettés.

## Une crise sociale de développement

Le surendettement, les déficits budgétaires et commerciaux, les pénuries de réserves de devises sont l'expression d'un déséquilibre macro-économique mais ne doivent pas occulter la crise du " modèle de développement " fondé sur le paradigme de l'ajustement structurel et ses limites en termes de croissance économique et de développement humain.

Cette crise, dont les retombées sociales ne sont pas négligeables, se traduit par un certain nombre de traits qui caractérisent de manière structurelle les politiques publiques et privées :

- des politiques d'infrastructures peu favorables aux petites et moyennes entreprises et produisant de faibles effets d'entraînement sur l'ensemble des secteurs économiques ;
- des industries utilisant de façon peu optimale les ressources productives disponibles et donnant la préférence aux techniques intensives en capital aux dépens de la création d'emplois ;
- des entreprises privées peu autonomes s'appuyant, tout au long des années 1960 et 1970, sur l'aide et la protection de l'Etat sans effets structurels sur la dynamique économique ;
- une concentration industrielle sans effets significatifs sur la dynamique d'innovation et produisant peu de relations inter-sectorielles ;
- une politique de bas salaires avec de faibles effets incitatifs sur la productivité du travail et ne contribuant guère à la constitution d'une demande interne suffisante;
- une faible qualité de l'éducation et des résultats médiocres en termes de lutte contre l'analphabétisme, notamment des femmes et des populations rurales;
- une politique de protection sociale à champ restreint et peu appliquée par les entreprises.

La conjonction de ces facteurs contradictoires explique la prédominance de la composante extensive de la croissance et ses conséquences limitées en termes d'amélioration des indicateurs sociaux :

- en matière d'emploi, le taux de sous-emploi s'élevait, à la fin des années 1970, à 50% environ dans les campagnes et à 25% dans les villes alors que les statistiques officielles évaluaient le nombre de chômeurs à 642 182 en 1982 contre 349273 en 1971 ;
- dans le domaine de l'habitat et de l'urbanisme, le déficit de logements en milieu urbain était de 800000 unités dont 60% concernant les catégories à revenus inférieurs à 1000 DH. Par ailleurs, on estimait à 60% la part des logements urbains non pourvus du minimum d'équipement nécessaire (5% des habitants consommaient 65% de l'eau potable et 17% par les 5% les plus pauvres) ;
- en ce qui concerne l'enseignement, le taux de scolarisation de base ne dépassait pas 56% (contre 13% pour l'enseignement secondaire) alors que la qualité de l'enseignement ne cessait de se détériorer ;
- le secteur de la santé était caractérisé par un faible taux d'encadrement (1 médecin pour 15 000 habitants), par un niveau insuffisant des dépenses publiques (8 DH par habitant et par an), ainsi que par une répartition géographique inéquitable des équipements sanitaires dans le pays.

Le milieu rural (plus de la moitié de la population) connaît, sur l'ensemble des indicateurs sociaux, une situation plus dégradée que les zones urbaines.

Le lien entre croissance économique et développement humain est tout sauf univoque. Si l'économie a enregistré, durant les années 1960-1970, des taux de croissance élevés (5,7% par an en moyenne entre 1967 et 1974 et 4,6% entre 1975 et 1981), celle-ci n'a pas, dans le même mouvement, contribué à jeter les bases du développement humain, notamment en raison de son caractère inégalitaire et des faibles niveaux d'investissements sociaux.

## 2. 2. Programme d'ajustement structurel : priorité aux équilibres macro-financiers...

Dès 1983, Le Maroc lance, avec l'appui du FMI et de la Banque mondiale, un programme de stabilisation et d'ajustement structurel. Celui-ci repose essentiellement sur la maîtrise de la demande interne, la mobilisation de l'épargne locale, l'optimisation de l'allocation des ressources, la libéralisation du commerce extérieur et du régime de change, la restructuration du secteur public, la déréglementation des prix et la modernisation du secteur financier. Les objectifs généraux de la politique d'ajustement dans son ensemble sont la réduction de l'engagement financier de l'État, la libéralisation des structures de production et d'échange, en vue de développer l'ouverture sur l'économie mondiale et d'adapter l'allocation des ressources à la logique du marché, et la promotion du secteur privé fondée sur le retrait de l'Etat.

### Maitrise des fondamentaux

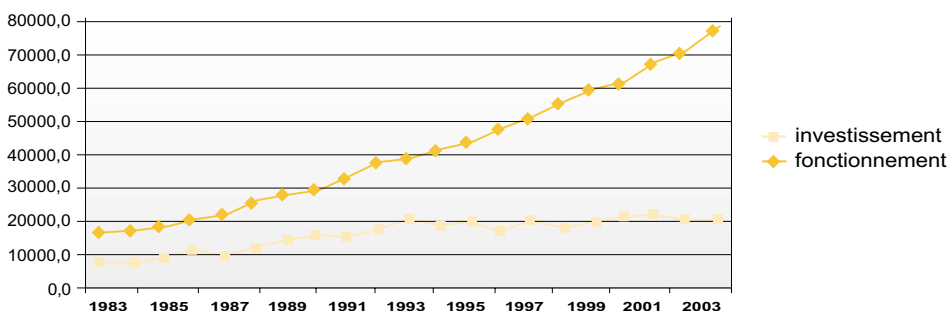
Dans un contexte marqué notamment par un blocage des salaires des fonctionnaires, une réduction des subventions aux produits alimentaires et des dépenses d'investissement, l'action gouvernementale continue d'être " plombée " par le poids des charges courantes (la rigueur budgétaire n'ayant guère empêché les dépenses de fonctionnement de frôler la barre des 40 milliards de DH en 1992 contre environ 17 milliards en 1983). Les impératifs de la gestion de la dette limitent, par ailleurs, la marge de manœuvre

de l'arbitrage entre les dépenses. L'investissement a fait l'objet de véritables coupes sombres : la part de l'investissement dans le total des dépenses budgétaires, qui a culminé à 45% en 1982, a été fortement ramenée à environ 15% en 1992.

C'est sur le plan des équilibres extérieurs, d'abord, que les progrès ont été les plus nets : le solde du compte courant est passé d'un déficit de 12,3% du PIB en 1982 à un excédent de 0,9% en 1987. Cette nette amélioration est due, d'une part, à la contraction des importations et, d'autre part, à la hausse notable des transferts courants nets des Marocains résidant à l'étranger passant ainsi de 7,4% du PIB en 1984 à 9,2% en 1987. Ce transfert courant net a été stimulé par les dévaluations survenues de 1983 à 1985, ainsi que par les exportations de biens manufacturés et de l'acide phosphorique et des recettes touristiques grâce à la nouvelle politique tarifaire et des changes.

Ensuite la période fut caractérisée par une poursuite de la progression des dépenses de fonctionnement : de 16,4 milliards de DH en 1983, elles atteignent plus de 36 milliards de DH en 1992 (voir diagramme 2.1). En effet, des chapitres entiers de dépenses ont augmenté de manière accélérée, comme par exemple les dépenses de compensation et celle des appointements et salaires liés à la pléthore de l'administration. Ce mouvement de hausse s'explique essentiellement par le caractère incompressible de ces dépenses. Cependant, tout en se maintenant à un niveau élevé, les dépenses de fonctionnement ont enregistré un léger fléchissement relatif passant de 16,5% du PIB en 1983 à 14,5% en 1992.

**Diagramme 2.1. Evolution des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement (1984-2003)**



Source : *Ibid.*

En ce qui concerne la dette publique, les résultats sont loin d'être négligeables : les montants versés au titre du service de la dette (amortissements et intérêts) ont augmenté deux fois plus vite que les dépenses de fonctionnement entre 1983 et 1992. Quant aux versements réalisés au bénéfice exclusif de l'amortissement de la dette, ils ont connu une progression assez exponentielle durant la période 1983-1989 rattrapant ainsi rapidement la courbe tracée par les dépenses en intérêts de la dette.

Enfin, une analyse sectorielle montre que si la part de certaines dépenses est restée à peu près stable (comme la défense nationale), celle des secteurs économiques (agriculture, industrie, transports, commerce) a décliné de plus de moitié, passant de 21,8% en 1983 à 13,7% des dépenses totales. Autre fait

stylisé : la forte réduction des dépenses à caractère social (travail, urbanisme, habitat) qui ne représentent plus que 0,4% du budget de l'Etat en 1987 contre 2,2% en 1983. Parallèlement, la part relative des dépenses de santé oscille entre 3% et 4%, ce qui est très insuffisant eu égard aux besoins croissants d'une population à faible revenu.

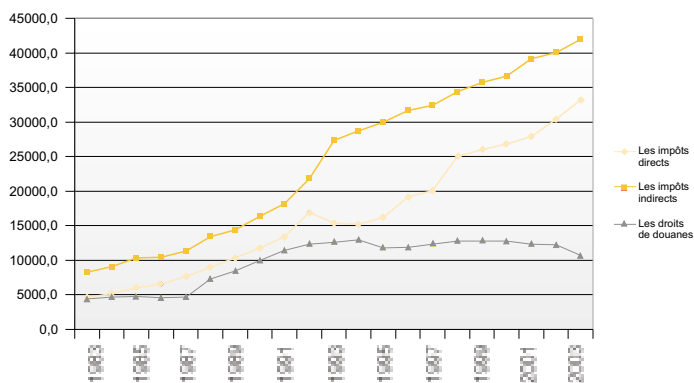
## Ajustement des recettes budgétaires et élargissement de l'assiette fiscale

Au cours de la trajectoire, les recettes d'emprunts ont poursuivi leur augmentation grâce aux emprunts contractuels accordés par le FMI et la Banque mondiale. De même, les recettes non fiscales, qui étaient moins importantes que les recettes d'emprunts, ont enregistré une progression régulière jusqu'en 1988. Mais après une légère baisse en 1989, elles se sont stabilisées autour de 10 milliards de DH.

Il aura fallu le choc provoqué dans les années 1980 par la crise de la dette pour voir l'Etat s'engager dans un processus de réforme fiscale. En effet, le modèle de réforme " recommandé " dans ce contexte est fondé sur l'idée qu'une simplification et rationalisation du système fiscal, une restructuration de l'assiette accompagnée de l'abaissement de la pression fiscale sont de nature à stimuler la croissance et générer un surcroît de recettes. De fait, la réforme fiscale a débouché sur un abaissement sensible des taux supérieurs des droits de douane à l'importation, la quasi-disparition des droits à l'exportation, la substitution de la TVA à la taxe sur les produits et services (1984), de l'IS à l'impôt sur les bénéfices professionnels (1986), l'institution de l'IGR (1988). Une réforme de la fiscalité locale a également été réalisée et mise en œuvre depuis 1990.

Ce train de réformes vise notamment la réduction du niveau des taux d'imposition et l'élargissement de l'assiette fiscale. L'impôt sur les sociétés a baissé de 45% en 1987, à 40% en 1988, à 38% en 1993 et à 35% en 1996. La tranche exonérée de l'IGR est passée de 12 000 DH en 1992 à 18 000 DH en 1994 puis 20 000 DH en 1999 et le taux plafond est passé de 52% en 1990 à 46% en 1994 et 44% en 1996. Les autres taux ont baissé d'un point. Ces réformes et incitations fiscales ont permis l'amélioration des structures fiscales comme l'illustre l'augmentation de la part des impôts directs dans le total des recettes hors privatisation qui s'est élevée à 28,1% en 1998/1999 contre 23,3% en 1987 aux dépens des impôts indirects (y compris les droits de douanes) dont la part a baissé de 62,3% en 1987 à 52,9% en 1998/1999.

**Diagramme 2.2.**  
**Evolution de la structure des recettes (en millions de DH)**



Source : *ibid.*

Ainsi qu'on peut le constater (diagramme 2.2), les impôts directs ont connu une croissance importante depuis 1986, et leur part dans les recettes fiscales s'est relevée en passant de 24,1% en 1983 à 31,6% en 1992. En revanche, les impôts indirects ont vu leur part se réduire dans l'ensemble des recettes fiscales. Entre 1985 et 1992, le ralentissement est net : de 44,2% on est passé à 40,6%. En effet, malgré l'augmentation des impôts indirects observée depuis la réforme, celle-ci reste en dessous de la croissance enregistrée par les impôts directs.

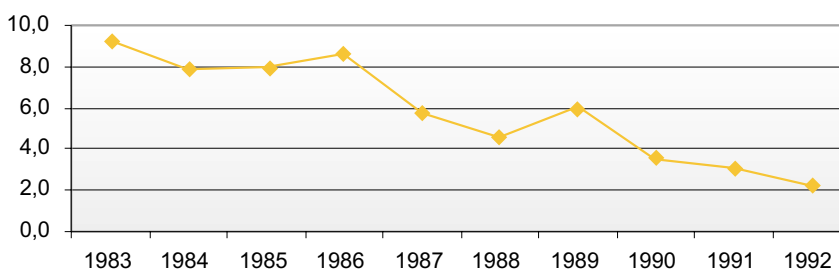
En ce qui concerne les droits de douane, l'évolution a été assez irrégulière. Après une chute des recettes fiscales de 23,3% en 1983 à 17,7% en 1987, leur part va connaître l'année suivante une progression qui se poursuivra jusqu'en 1994.

## Un nouveau cycle budgétaire sous contrôle

La trajectoire 1983-1992 est structurée, on l'a déjà souligné, par l'objectif d'assainissement des finances publiques et de retour à un niveau soutenable du déficit budgétaire. La politique de redressement des finances publiques poursuivie tout au long de cette période a eu des résultats financiers indéniables : représentant 9,2% du PIB en 1983, le déficit budgétaire va baisser progressivement pour s'établir à 2,2% du PIB en 1992.

La structure du financement des déficits budgétaires a aussi été profondément modifiée. Au lieu des emprunts étrangers, ce sont les sources de financement internes qui sont prédominantes, depuis la mise en application du PAS, contribuant en moyenne à la couverture de 45,5% des déficits budgétaires entre 1983 et 1992.

**Diagramme 2.3. Evolution du déficit budgétaire (en % du PIB) entre 1983 et 1992**



Source : *Ibid.*

Cependant malgré les efforts accomplis, le redressement budgétaire demeure fragile et les marges de manœuvre se rétrécissent de plus en plus. Il convient de signaler que le déficit budgétaire est sous-estimé : n'incluant pas les gains dus au rééchelonnement de la dette extérieure, il ne tient pas compte du fait qu'il s'agit de dépenses payées et non pas de dépenses engagées. Mesuré en termes de dépenses engagées, le déficit n'a pas baissé, ce qui signifie que l'Etat a dû accumuler les arriérés pour financer une partie de ses dépenses, reportant ainsi sur les générations futures le poids et le coût de telles mesures.

## Poursuite de la politique d'encadrement du crédit

Le PAS a initié une série de réformes sur les plans monétaire et financier axées sur une politique restrictive, les mutations profondes n'ayant eu lieu que dans les années 1990.

Pour rétablir les équilibres fondamentaux, les autorités monétaires vont appliquer, de façon systématique jusqu'en 1991, une politique d'encadrement du crédit comme principal moyen de contrôle de la distribution du crédit. Quant au réglage de la liquidité bancaire, il est assuré de plus en plus sur le marché monétaire et de moins en moins par des instruments classiques constitués de diverses possibilités de recours auprès de l'institut d'émission sous forme de plafonds de réescompte et d'avances spéciales. En effet, la technique de l'escompte, instrument privilégié durant les années 1972-1977, a perdu de son importance et le volume de recours des banques à la Banque centrale a sensiblement rétréci, d'année en année, au profit d'une intervention interbancaire.

Représentant 36,7% du total des moyens de refinancement dont disposaient les établissements bancaires en 1980, le réescompte sous-plafond n'en constitue que 19% en 1983, 9,2% en 1984 et 7,5% en 1987. Cela est dû au renforcement de la part des facilités consenties hors plafond et surtout à l'expansion des interventions de la banque centrale sur le marché monétaire.

Tableau 2.2. Evolution du portefeuille de refinancement de Bank Al-Maghrib (en %)

	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991
Effets escomptés										
- sous-plafond	19,1	19	9,2	10	8	7,5	-	-	-	-
- taux préférentiels	53,4	56,5	88,2	62,6	48	37,5	35,7	32,5	35,6	43,5
Effets achetés sur le marché monétaire	27,5	24,5	2,6	27,4	44	55	64,3	67,5	64,4	56,5

Source : Bank Al-Maghrib

Ainsi jusqu'en 1984, les interventions de la Banque du Maroc, devenue en 1987 Bank Al-Maghrib, sur le marché monétaire étaient limitées et ne concernaient que les effets publics traduisant le recours indirect du trésor par l'intermédiaire des banques pour couvrir ses besoins. Depuis 1985, le recours des banques aux facilités à taux variable s'est sensiblement élargi.

Il faut souligner en dernier lieu que la politique restrictive poursuivie dans le cadre du PAS, n'a pas remis en cause le principe de la sélectivité en faveur des secteurs clés de la croissance.

## Les programmes d'ajustement du secteur agricole

La politique d'ajustement structurel gagne le secteur agricole à partir de 1985. Elle portera d'abord le nom de Programme d'ajustement à moyen terme du secteur agricole (PAMTSA) et sera soutenue principalement

par des crédits de la Banque mondiale et des accords d'assistance technique. Elle sera par la suite matérialisée dans différents Prêts/Programmes à l'ajustement du secteur agricole (PASA 1 et 2), Prêts/Programmes à l'amélioration de la grande irrigation (PAGI 1 et 2) et Prêts/Programmes à l'investissement dans le secteur agricole (PISA 1 et 2).

Ces programmes, tout en s'inscrivant dans le cadre des objectifs généraux de la politique d'ajustement dans son ensemble, s'en distinguent par l'accent mis sur l'amélioration de l'affectation des ressources, l'encouragement à l'augmentation de la productivité agricole, le désengagement de l'Etat des activités où il avait été auparavant largement présent, et une attention particulière à la formation de compétences d'analyse et d'encadrement dans l'administration.

Parce que l'État s'était considérablement engagé dans l'agriculture d'irrigation, un aspect majeur des programmes d'ajustement consistait à organiser les conditions de son désengagement des espaces et surtout des modes d'intervention liés à la politique précédente. On peut globalement synthétiser les nombreuses actions et mesures prévues dans les différents programmes à travers les trois axes de réforme suivants :

- la redéfinition du rôle des organismes publics d'intervention et la soumission de leur gestion aux impératifs du marché ;
- l'élimination des obstacles aux échanges intérieurs et extérieurs (notamment des monopoles, quotas et autres réglementations restrictives au commerce des produits agricoles) ;
- la suppression des subventions de l'État aux facteurs de production et l'affirmation d'une politique de "vérité des prix" à la production et à la consommation.

On s'en tiendra ici aux deux principaux programmes " d'ajustement " proprement dits, PASA 1 et PASA 2.

Le PASA 1 devait se déployer durant les années 1985-1987, et visait plus la " préparation du terrain " des réformes que " leur mise en œuvre effective ". Ainsi, des études devaient être réalisées, des " zones pilote " identifiées et des " services d'appui " renforcés. Certes, des mesures allant dans le sens des réformes poursuivies ont été prises mais elles sont restées assez partielles, comme celles qui étaient censées réduire les subventions et tendre vers la " vérité des prix ", ou rationaliser l'intervention de l'Etat.

Trois mesures prises dans le cadre du premier programme méritent cependant d'être soulignées. La première concerne la cession au secteur privé des services de santé animale. La deuxième implique les Offices régionaux de mise en valeur agricole qui reçurent en 1987 autorisation de transférer progressivement au secteur privé la plupart des prestations à caractère commercial qu'ils assuraient, pour se consacrer essentiellement à l'équipement hydraulique, à la gestion des réseaux et à la vulgarisation. Enfin, la troisième mesure a consisté en la création en 1986 d'un Fonds spécial du Trésor appelé Fonds de Développement Agricole (FDA), confié à la CNCA pour sa gestion, avec comme mission d'intégrer les différents programmes d'encouragements financiers de l'État, de collecter de nouvelles ressources, et d'en assurer une distribution optimale compte tenu des orientations de l'Etat, lesquelles insistaient désormais sur quelques domaines prioritaires (intrants agricoles, intensification de la production animale, équipement des exploitations agricoles, aménagements fonciers...).

Une autre mesure qui concerne le commerce extérieur agricole, doit également être soulignée, même si elle n'a pas été prise formellement dans le cadre du PASA 1. Il s'agit de la décision prise en 1985 de démonopoliser les activités d'exportation de produits agricoles – frais et transformés – confiées une vingtaine d'années auparavant à l'Office de Commercialisation et d'exportation (OCE). Parallèlement, un " Etablissement autonome ", l'EACCE a été créé pour prendre en charge les fonctions de " coordination et de contrôle des exportations " précédemment assumées par l'OCE. A partir du début de l'année 1996, des groupes d'exportateurs privés commencèrent donc à se constituer et, même s'il ne disparaissait pas, l'OCE devenait un exportateur, plutôt mineur, parmi une dizaine d'autres.

Parce qu'il devait s'attaquer à des problèmes de fond, le PASA 2 devait se fixer dès le départ des objectifs ambitieux, dont notamment l'élimination des restrictions commerciales, à l'importation en particulier, et la suppression des subventions à la consommation des denrées de base, accompagnée de la libéralisation des secteurs et filières concernés (farine de blé, sucre, huiles alimentaires). En fait, la réalisation de ces objectifs allait rapidement apparaître plus difficile que prévu, et en dépit de divers " assouplissements ", le programme prendra du retard et ne sera exécuté que partiellement.

## 2.3 ... mais peu d'effets de structure

La mise en œuvre du PAS a été à l'origine d'une contraction de la demande intérieure et d'un ralentissement de l'activité économique. Ses effets sur la structure productive et sur ses composantes sectorielles ont été limités. De même l'impact en termes de mise à niveau du secteur privé n'a pas manqué d'avoir comme corollaire - et comme exutoire- une arborescence du secteur informel.

### Une croissance indexée sur les fluctuations de l'activité agricole

La croissance affiche, entre 1982 et 1987, un taux réel de l'ordre de 4,1% en moyenne par an. Ce taux, en baisse par rapport à la période précédente, atteint 2,7% entre 1988 et 1995. Il a été tiré principalement par le secteur agricole dont la valeur ajoutée a enregistré une croissance forte entre 1986 et 1990 (de 37% en 5 ans et en termes constants), en raison d'une pluviométrie exceptionnelle mais aussi en liaison avec la substitution de certaines cultures par les céréales, en particulier le blé tendre et l'extension des superficies cultivées en zone " bour ".

La structure du PIB n'a pas connu sur la période de changements notables. Les industries manufacturières ont continué à représenter entre 17% et 18% du PIB à prix constants ; suivies par le secteur primaire (agriculture, élevage et pêche) dont le poids reste important. Les secteurs minier et du bâtiment ont vu leur part du PIB baisser sensiblement entre 1983 et 1987 de 4,2% à 3,8% et de 7 à 4,5% respectivement. Quant à la valeur ajoutée des administrations, son rythme de progression a diminué de moitié tout en se maintenant à un niveau plus élevé que celui des activités productives (6,8% contre 4% pour le PIB marchand hors agricole). La vulnérabilité aux aléas climatiques persiste, l'ensemble de l'économie continuant de subir les fluctuations du PIB agricole.

Le bilan d'exécution des PASA 1 et 2, établi en 1994, montre que les réformes réalisées sont loin d'être négligeables, mais que les plus structurantes parmi elles n'ont pas pu être conduites à leur terme. Ainsi, la libéralisation à l'importation de la plupart des produits alimentaires transformés et de nombreux autres denrées agricoles avait été poursuivie, même si les niveaux de protection restaient plus élevés que prévu. Le monopole de l'Office national du thé et du sucre en matière d'importation et de commercialisation du sucre ainsi que celui de BURAPRO (Bureau d'approvisionnement) pour l'importation des graines oléagineuses avaient été supprimés. A l'intérieur, une nouvelle loi avait été adoptée, portant sur la réorganisation du marché des céréales et des légumineuses, y instaurant notamment le principe de la liberté du commerce. A l'exception du blé tendre, la commercialisation et les prix avaient été libéralisés. Il en fut de même pour le lait et les produits laitiers, dont le processus de libéralisation des prix fut achevé en 1993.

En ce qui concerne les principaux intrants, la libéralisation de la commercialisation et des prix des engrais devint effective à partir de 1990, accompagnée de la suppression des subventions correspondantes. Une libéralisation partielle de la production et des importations des semences certifiées fut engagée, le secteur privé y prenant une part croissante. Quant la production animale, la libéralisation des prix et de la commercialisation du son de blé et de la pulpe de betterave sucrière fut progressivement réalisée en 1987 et 1988, et la privatisation des services vétérinaires fut achevée dans toutes les zones (à l'exception des " zones marginales ").

Des efforts en vue de l'amélioration des conditions de gestion de l'eau d'irrigation furent entrepris et les résultats obtenus furent considérés comme encourageants : le taux de recouvrement des redevances d'eau avait pu être relevé à 75% en 1992, et on réussit également à recouvrer une part plus importante des coûts d'exploitation et d'entretien des installations d'irrigation. Par ailleurs, une nouvelle loi sur l'eau avait été adoptée au Parlement en juillet 1995, avec pour ambition de rationaliser l'utilisation des ressources en eau à travers une gestion globale et adéquate. Cette loi annonce la création d'un Conseil supérieur de l'eau et du climat, auquel revient l'élaboration des orientations générales de la politique nationale en la matière, et des " Agences de bassin " chargées de la gestion territoriale des ressources hydriques.

En revanche, plusieurs objectifs arrêtés n'ont pas pu être réalisés. C'est ainsi qu'en ce qui concerne les cinq groupes de produits de base (dits stratégiques), la libéralisation des importations et leur tarification à la frontière n'avaient pu être mis en œuvre. Après plusieurs reports, il avait fallu attendre l'engagement pris dans le cadre de l'Accord de Marrakech de l'OMC, en avril 1994, pour procéder à la conversion des protections non tarifaires en protections tarifaires, avec des niveaux des " équivalents tarifaires " suffisamment élevés pour que la libéralisation " physique " des importations ne menace guère la production locale. Cependant, en aval, la commercialisation et les prix intérieurs des filières de blé tendre/farine nationale, du sucre et des huiles de graines resteront réglementées et partant subventionnées. Si les prix des huiles de graines ont fini par être libéralisés en 2001, ceux de la farine et du sucre restent à ce jour réglementés. En amont, les prix à la production des semences sélectionnées des céréales restent également à ce jour encore subventionnées et contrôlés par les pouvoirs publics.

Aucun des multiples projets de réforme du code des investissements agricoles n'a pu voir le jour. Même si les taux de récupération ou de recouvrement des coûts de l'irrigation ont pu être quelque peu améliorés, ils

sont restés en deçà des niveaux requis. De même, dans le domaine des terres " bour ", les projets de réforme n'ont guère pu aboutir. Si, en 1994, deux lois ont été adoptées, l'une relative aux périmètres de mise en valeur en " bour " et l'autre interdisant le morcellement des terres dans les mêmes "périmètres", les programmes projetés pour le remembrement et le cadastre, ainsi que l'étude du système de crédit foncier, n'ont pu être réalisés, étant liés les uns et les autres à la promulgation de nouveaux textes fonciers sur le " bour ". De son côté, le patrimoine sylvicole n'a guère été mieux servi puisque la loi-cadre forestière promise n'a guère vu le jour non plus.

Enfin, la maîtrise et la réallocation des ressources publiques affectées à l'agriculture n'a pas été mieux réussie, notamment au niveau des investissements publics qui devaient se redéployer plus au profit des petites exploitations et en dehors des périmètres de grande irrigation...

On ne peut certes considérer que la politique d'ajustement structurel a produit des effets probants sur les performances de la production, ni sur la dynamique de l'accumulation et de l'intensification, et encore moins sur les structures du tissu économique et social des campagnes marocaines. Ce qui est néanmoins patent, c'est qu'elle a déstabilisé un système qui avait tout de même sa cohérence, mais ne lui a pas encore substitué un autre, plus viable, sinon plus équitable.

## La mise à niveau du secteur privé compromise par le secteur informel

(i) L'évolution de la politique macroéconomique d'un type interventionniste à une modalité fondée sur le triptyque libéralisation/privatisation/ austérité prend appui sur l'hypothèse que la croissance et le développement sont tributaires de la dynamique du secteur privé – national et étranger – et des performances des activités productives dédiées à l'exportation.

Les réformes économiques initiées à cet effet ne semblent pas, loin s'en faut, déboucher sur l'émergence d'un secteur privé dynamique et entreprenant, apte à jouer le rôle moteur que le désengagement de l'Etat lui confère.

L'analyse des trajectoires stratégiques des groupes privés (voir infra. chapitre 3) montre que ces derniers ne se sont pas conformés aux prédictions du modèle postulant un redéploiement spontané des activités productives vers les branches industrielles exportatrices dotées d'avantages comparatifs.

L'attractivité du Maroc pour les investissements étrangers demeure globalement insuffisante bien que l'afflux d'IDE se soit peu ou prou amélioré en relation avec les opportunités induites par le processus de privatisations. Les entreprises étrangères implantées au Maroc, orientées davantage vers l'exportation, ont certes un rôle pédagogique et d'entraînement à jouer, mais leur impact en termes de mise à niveau du tissu productif s'avère insuffisant et les externalités induites sur le comportement des entreprises nationales demeurent peu perceptibles.

Les petites et moyennes entreprises semblent particulièrement menacées par le nouveau contexte concurrentiel. Si un certain dynamisme entrepreneurial a pu être observé dans l'industrie de la confection, il n'a pas pour autant contribué à lever les contraintes internes et externes auxquelles continuent de faire face nombre de PME. C'est dire que la mise à niveau de cet important segment de tissu productif tarde à se concrétiser.

Au total, la contribution du secteur privé à la croissance et au développement reste limitée. Mais au-delà de la nature et de l'évolution historique du secteur privé, c'est dans le non-bouclage macroéconomique de la croissance sur la dynamique combinée de la consommation de masse (à cause notamment de la baisse des salaires réels) et de l'investissement (en raison de la chute des dépenses publiques) que résident les effets d'involutions des structures productives et les facteurs favorisant les processus d'informalisation.

(ii) L'excédent d'offre de travail conjugué aux contraintes budgétaires ayant pesé sur les créations d'emploi dans le secteur public et à l'essoufflement du secteur industriel formel va conduire à une informalisation plus poussée de certains secteurs économiques. L'industrie passe ainsi de 31,5% de la population active occupée urbaine à la veille du PAS à 29,3% en 1990, témoignant de l'incapacité de ce secteur à créer des emplois. Il en est de même pour la part des emplois consacrés aux BTP qui ont perdu deux points de pourcentage entre 1982 et 1990, du fait notamment de la baisse des dépenses publiques d'investissement.

Les restrictions budgétaires dues au PAS allaient aussi affecter les créations d'emploi dans l'administration publique, qui passent de 15,9% à 10,3% entre 1982 et 1990. Le seul secteur économique qui ait bénéficié, en termes de part dans l'emploi total, des changements induits par le PAS est celui des services. Or, le développement important des services traduit moins une transformation des structures productives vers la tertiarisation telle qu'elle s'est opérée dans les économies développées qu'une tendance à l'informalisation et aux stratégies de survie. C'est ce que montre la croissance démesurée des activités de commerce, au point que les activités de commerce occupent en 1990 18,3% de la population active occupée urbaine, faisant de ce secteur le deuxième pourvoyeur d'emplois dans les villes. Les activités de commerce sont celles qui recourent le moins au salariat et qui s'appuient souvent sur le travail indépendant, essentiellement celui du chef de l'unité. Mais ces activités consacrent aussi le développement d'autres formes de travail non salarié, comme celui des aides familiales, de petits associés ou encore celui des enfants.

**Tableau 2.3. Structure de la population active occupée urbaine selon les branches d'activité**

<b>Branche d'activité</b>	<b>1982</b>	<b>1986</b>	<b>1990</b>
Industrie	31,8	28,6	29,3
BTP	9,0	7,0	7,1
Services	53,5	59,1	59,4
Administration générale	15,9	11,7	10,3

source : Haut Commissariat au Plan (direction de la Statistique)

Les conséquences négatives du développement du secteur informel sont nombreuses. Sur la structure et la dynamique du système productif, il consacre l'orientation vers des secteurs improductifs et de taille marginale marqués par une faible productivité du travail et de faibles effets d'entraînement sur les autres secteurs de l'économie, sauf à la baisse au sens où l'expansion de l'emploi tertiaire de survie fait baisser la productivité du travail dans l'ensemble de l'économie. En effet, la baisse de la productivité du travail, constatée en fait à partir de 1975, s'est accélérée avec la baisse des salaires réels dans la fonction publique durant les années 1980 et par la forte poussée des " emplois informels " dans les zones urbaines correspondant, le plus souvent, à des commerces et services à faible productivité.

Certes le secteur permet d'absorber une partie du chômage et de l'offre de travail en croissance mais il s'agit souvent d'emplois précaires qui relèvent de stratégies de survie dont les effets sont, là aussi, peu significatifs sur la dynamique économique (par le biais de la demande) et négatifs sur le développement humain. Enfin, le développement du secteur informel induit une limitation des possibilités de financement de l'Etat, ce qui aboutit au paradoxe suivant : les PAS avaient comme objectif de réorienter l'action de l'Etat qui devait se désengager de la production pour se consacrer à des missions publiques et sociales ; or la réduction des sources de financement de l'Etat handicape sa capacité à réaliser de telles missions. Si on considère que ces missions ont un fort impact sur le développement humain et sur le développement durable, on mesure ainsi l'une des grandes limites des PAS.

## Un système institutionnel handicapant

Le PAS a produit peu d'effets de structure sur le système institutionnel. Ayant partie liée avec la croissance endogène, la qualité de l'architecture institutionnelle et sa cohérence constituent un avantage comparatif de plus en plus décisif. Une étude du CEPII (2004) portant sur les " écarts technologiques, les institutions et la croissance économique ", au cours de la période 1980-2000, a pu montrer que la qualité de l'environnement institutionnel, l'efficacité dans l'utilisation et la diffusion des technologies ainsi que l'importance de la recherche-développement ont un impact réel sur les performances économiques. Selon cette étude la qualité insuffisante des institutions marocaines a été à l'origine d'un déficit de croissance annuel de 2,5 points de PIB sur la période 1980-2000. Ce déficit se répartit comme suit : un point de PIB dû à la corruption, 0,6 point de PIB imputable à l'insuffisance de la Recherche & Développement au Maroc et 0,9 point de PIB résultant d'un degré de concurrence trop faible sur le marché des produits.

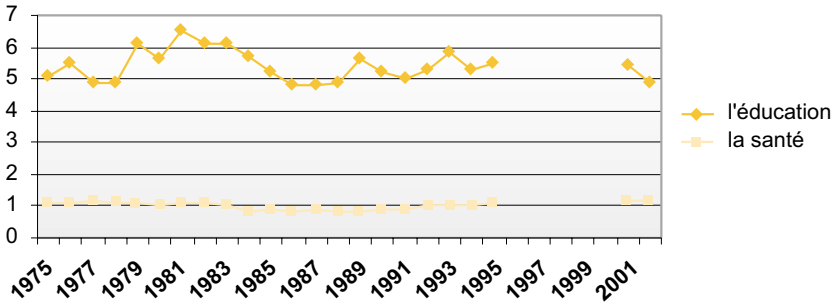
## 2.4. Recul relatif des indicateurs sociaux

Si les mesures standard contenues dans le PAS ont pu réaliser les rééquilibrages financiers, celui-ci va générer des effets négatifs en termes de coûts sociaux et de cercles vicieux de la croissance. La contraction des dépenses sociales, la montée du chômage, la compression des revenus salariaux, la régression des niveaux de vie de certaines catégories urbaines sont dans le cas du Maroc - comme en Amérique latine et en Afrique sub-saharienne (PNUD, 1996) -, les conséquences empiriques sur le développement humain de la mise en œuvre du PAS au cours de la " décennie perdue ".

### Contraction des dépenses de santé et d'éducation

Les dépenses de santé entre 1975 et 1995 ont oscillé autour de 1% du PIB. Quant aux dépenses de l'éducation, après avoir varié entre 5% et 6,5% du PIB entre 1975 et 1982, elles ont baissé durant la période d'ajustement structurel jusqu'en dessous de 5% du PIB en 1989 (voir diagramme 2.4.). Au total, les dépenses sociales concernant la santé et l'éducation ont été d'une grande stabilité en pourcentage du PIB, malgré un doublement de la population marocaine depuis l'indépendance (en 1981).

**Diagramme 2.4. Dépenses publiques pour l'éducation et la santé en % du PIB**



Source : Haut Commissariat au Plan

### La montée du chômage structurel notamment des jeunes diplômés...

Le Maroc a connu après l'indépendance un modèle d'industrialisation centré sur la substitution aux importations jusqu'à la fin des années 1960, puis sur la promotion des exportations à partir de 1973 (Plan quinquennal 1973-1977). Dans le contexte des années 1960 et 1970, l'économie est structurée autour d'un dualisme secteur moderne /secteur traditionnel, le premier devant, à terme, absorber le second. Le secteur informel, sans lien avec le secteur formel, est considéré comme un secteur transitoire, condamné à disparaître. De fait, les deux modèles, la substitution aux importations comme la promotion des exportations, se sont révélés peu riches en emplois, notamment salariés et leurs effets industrialisants ont été limités. Dans le premier cas, freiné par l'usage limité des capacités de production et par l'étroitesse du marché intérieur, le processus de salarisation se traduit par des substitutions des activités informelles et par l'orientation vers les marchés extérieurs. Quant à la promotion des exportations, modalité reconduite dans le contexte de l'ajustement structurel, elle suppose une compression des salaires comme condition de compétitivité, ce qui a pour conséquence un déplacement de la demande finale vers l'extérieur pesant ainsi sur les opportunités des entreprises dont la production est destinée au marché intérieur et sur leur capacité à créer des emplois.

De fait, on assiste dans les années 1980 à une montée du chômage dont le taux est passé de 9,8% en 1980 à 17,3% en 1991. L'analyse de la structure du chômage et de son évolution met en évidence une correspondance de phase entre le caractère structurel du chômage et la mise en œuvre des politiques économiques participant du PAS. C'est ainsi que la proportion au sein de la population active non occupée du chômage de longue durée (12 mois et plus) est passée de 54,7% à 66,4% (elle atteint 75,6% en 1999), les femmes et les jeunes, notamment les jeunes diplômés, étant plus particulièrement frappés.

**Tableau 2.4. Evolution du chômage urbain selon le niveau des diplômes**

Diplôme	Structure		Taux de chômage	
	1985	1993	1985	1993
Sans diplôme	58,6	37,5	12,0	10,4
Niveau moyen	35,8	44,6	21,3	24,6
Niveau supérieur	5,6	17,8	8,3	18,7

Source : Haut Commissariat au Plan (direction de la Statistique)

... congruente avec les processus de désalarisation et de précarisation de l'emploi

L'évolution de la structure de la population active occupée selon la situation dans la profession indique que si, en 1982, les salariés occupent 69,3% des emplois urbains, cette proportion n'est plus que de 60,3% en 1990, celle des autres catégories (hors employeurs) passant de 26,4% à 36%.

**Tableau 2.5. Structure de la population active occupée urbaine selon le statut professionnel**

	<b>1982</b>	<b>1986</b>	<b>1990</b>
Salariés	69,3	66,7	60,3
Employeurs	4,3	3,0	3,6
Autres statuts (indépendants, aides familiales, apprentis...)	26,4	30,3	36,1
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Source : *Ibid.*

Parallèlement, on assiste à un phénomène de précarisation du travail. D'abord, pour les salariés, avec le développement du travail temporaire (qui a crû en moyenne de 17% par an entre 1984 et 1990). Ensuite, pour les non-salariés avec l'extension de certaines formes de travail pauvre comme celles relevant du travail des apprentis et des aides familiales. Le secteur informel devient de plus en plus le lieu d'insertion des déscolarisés, voire des sous-diplômés. Les nombreuses déperditions du système scolaire, en particulier lors du passage du fondamental au collège, font basculer nombre de jeunes dans des activités informelles. C'est dans ce contexte qu'ont proliféré des activités de services de production et de commerce, constituant une réponse spontanée aux phénomènes d'exclusion économique et sociale et permettant aux couches les plus défavorisées de la population de survivre. Parallèlement, le recours au travail des enfants s'est développé au cours des années 1980 comme une stratégie de réduction des risques liés aux situations de perte d'emploi.

## 2.5. Les impasses du PAS : où l'ajustement ne génère pas la croissance et où la croissance ne garantit pas le développement humain

Au-delà de l'objectif d'équilibre macro-financier, c'est l'enchaînement croissance-développement social qui est, en dernière analyse, recherché par les programmes d'ajustement structurel. L'enchaînement vertueux implicite se fonde sur la croyance dans les vertus du marché et dans l'efficacité des mécanismes spontanés des prix, aux plans national et international, et ce quels que soient le niveau de développement et les structures socio-économiques et politiques des pays concernés. On a mis en évidence dans les développements précédents les résultats positifs obtenus en matière de déficit budgétaire et d'équilibres extérieurs. Toutefois aux faibles retombées en termes de croissance s'est ajoutée une dégradation de la plupart des indicateurs socio-économiques.

Comme l'attestent le PASA1 et le PASA2, de nombreux freins sociaux et coalitions d'intérêts ont empêché une application intégrale des mesures préconisées dans le cadre de l'ajustement structurel. Il serait alors tentant d'en conclure à la thèse de l'échec par défaut d'application.

Selon Stiglitz (2003), prix Nobel et ex-économiste en chef de la Banque mondiale, les programmes d'ajustement structurel, tout comme les tendances actuelles de la libéralisation financière, procèdent de paradigmes théoriques aux conséquences empiriques lourdes en termes de développement social et humain. De fait en opérant des coupes sombres dans les budgets sociaux, ce sont les conditions de base même de la croissance vertueuse qui se trouvent ainsi sapées (niveau d'éducation des populations, état de santé, emploi, etc.).

Il convient de souligner que la croissance n'est pas un conducteur automatique du développement humain. Avec un même niveau de croissance, des pays à structures économiques plus ou moins proches, peuvent atteindre des niveaux de développement humain différents. L'effet de la croissance sur le développement humain semble dépendre d'un ensemble de paramètres dont le contenu en emplois, le degré d'inégalité dans la répartition des revenus, l'impact sur la pauvreté, etc. A l'inverse, en cas de crise économique, même si les niveaux de développement humain sont altérés, ce sont les pays les moins inégalitaires qui résistent le mieux. Il a été estimé ainsi par Ranis et Stewart (2004) que si la répartition des revenus au Brésil avait été de même niveau qu'en Malaisie, le taux de scolarisation des enfants pauvres aurait été de 40% plus élevé au Brésil.

Contrairement au schéma univoque proposé par les politiques d'ajustement structurel il existe des relations complexes et des interdépendances fortes entre la croissance et le développement humain, la première pouvant, sous certaines conditions, alimenter le second et réciproquement.

Il existe une corrélation positive forte entre taux de croissance et niveaux de développement humain. A l'inverse, de fortes divergences entre les deux processus peuvent définir des situations à "affinités" lâches, instables et fort peu viables. Appliqué au Maroc, ce fait stylisé mis en évidence par Ranis et Stewart (2004) dans une étude empirique portant sur un échantillon de 60 pays en développement sur une durée de 40 ans (1960-2001) fait ressortir, sur les années 1960 et 1970, une configuration de croissance "distordue" (une croissance relativement élevée avec un développement humain faible) pour une série de raisons liées, selon les auteurs, à la corruption, à l'absence d'équité dans la répartition des revenus, au niveau médiocre des dépenses sociales et à leur faible efficacité, aux taux insuffisants en matière de scolarisation et de santé, à la non participation des populations, etc. Cette situation serait à l'origine des enchaînements régressifs ayant marqué la trajectoire allant des années 1980 jusqu'à nos jours (une croissance faible combinée avec un développement humain faible).



L'étude de Ranis et Stewart (2004), montre ainsi qu'il n'existe pas de cas de pays ayant pu se soustraire à une situation de croissance " distordue " et s'installer dans une configuration tirée par le développement humain. En revanche, les enchaînements vertueux ont pu se produire au sein de pays ayant d'abord enclenché une dynamique d'impulsion du développement humain, au prix même d'une croissance faible. L'adoption par le Maroc de politiques de croissance à faible impulsion par le développement humain n'a pas manqué, dans cette optique, d'affaiblir les liens d'affinité nécessaires au renforcement réciproque des deux processus.

**Tableau 2.6. Cercle vicieux de la croissance et du développement humain**

	<b>Développement humain faible</b>	<b>Développement humain élevé</b>
Croissance économique faible	Cercle vicieux <b>(cas du Maroc depuis l'ajustement structurel)</b>	Développement humain " distordu "
Croissance économique forte	Croissance " distordue " <b>(cas du Maroc dans les années 1960 et 1970)</b>	Cercle Vertueux



**CHAPITRE 3**  
**L'ÉCONOMIE MAROCAINE DÉBUT DE SIÈCLE :**  
**UNE MACROÉCONOMIE ENTRE AJUSTEMENT**  
**ET RÉGULATION**



La troisième trajectoire (1993-2004) analysée dans ce troisième chapitre se déploie par rapport aux faits stylisés suivants :

- une nouvelle donne politique dont témoignent le vote quasi-unanime de la Constitution de 1996 et la mise en place d'un gouvernement dit d'"alternance consensuelle" en 1997. Il s'agit d'un tournant décisif dans la vie politique nationale et d'un consensus politique sans précédent ;
- au plan social, la procédure de dialogue social débouche le 1er Août 1996 sur un Accord également sans précédent entre les partenaires sociaux ouvrant la voie à une série de délibérations et de négociations autour de la réforme de la législation du travail et de l'élaboration d'un système de relations professionnelles plus adapté aux nouveaux enjeux économiques et sociaux ;
- au plan économique enfin le Maroc tourne la page de l'ajustement structurel et entame un programme de mise à niveau inscrit dans un processus plus large d'ouverture (Accords d'Association et de création de zones de libre-échange avec l'UE et avec les Etats-Unis notamment) et de poursuite de la libéralisation (réformes bancaire, fiscale, loi sur la concurrence, nouvelle loi sur la société anonyme, etc.).

Se définissant par rapport à un vaste mouvement de réformes ayant trait à la fois à l'environnement institutionnel et aux objectifs de la politique économique, le programme économique du gouvernement d'"Alternance" (1998-2002) comprend une composante sociale manifeste justifiée par l'ampleur des déficits structurels. Toutefois la prise en compte de la problématique sociale n'a pas manqué de buter sur les limites tracées par la contrainte externe (poids de la dette extérieure) et par la faible marge de manœuvre, en termes de finances publiques, laissée aux pouvoirs publics. Ces limites expliquent l'évolution de la politique économique au voisinage des seuils d'équilibre propres au PAS et permettent, nolens volens, de comprendre les faibles résultats obtenus en termes de réponse aux "attentes" des populations défavorisées et d'action publique de lutte contre les conditions de pénurie des capacités et les facteurs de non-liberté économique.

La perspective suggérée dans ce chapitre met en évidence, outre les "quadratures" d'une macroéconomie tiraillée entre ajustement et régulation, la nécessité de restaurer la souveraineté de la politique économique et d'opérer un recentrage des dépenses publiques sur les objectifs prioritaires d'un élargissement rapide des potentialités élémentaires. Un tel choix est susceptible de supprimer les entraves réciproques de la croissance économique et du développement humain et d'engager le pays sur un sentier vertueux combinant libertés politiques, facilités économiques, opportunités sociales, garanties de transparence et sécurité protectrice (Sen, 1999).

### 3.1. Une macroéconomie entre ajustement et régulation

#### **Politique économique : une trop faible marge de manœuvre**

La trajectoire qui s'ouvre à partir de 1993, marquant la fin du Programme d'ajustement structurel, est caractérisée par une autonomie relative accrue des pouvoirs publics à élaborer et à mettre en œuvre la politique budgétaire. Toutefois, devant faire face à l'incompressibilité des dépenses de fonctionnement et de la dette, celles-ci ne cessant d'augmenter pour atteindre, respectivement, 77 milliards de DH et 42 milliards de DH en 2003, c'est sur les dépenses d'investissement que la politique budgétaire va peser puisqu'elles ne dépasseront pas la barre des 22 milliards de DH atteinte en 1993. Les dépenses courantes, prépondérantes dans la composition de l'ensemble des dépenses (soit 75% en 2000), laissent ainsi peu de place aux investissements publics qui ne représentent que 17% des dépenses totales, soit un peu moins de 6% du PIB en 2000.

### Un cycle budgétaire contrarié

Au niveau budgétaire la période 1993-2004 est caractérisée par des déficits récurrents bien que relativement maîtrisés. Privé depuis 1993 des gains liés au rééchelonnement de la dette, l'Etat s'est appuyé sur les recettes de privatisation pour contenir le déficit budgétaire dans des niveaux soutenables. Ainsi, grâce à ces recettes exceptionnelles, le déficit budgétaire a pu reculer s'établissant à 3,1% du PIB en moyenne sur la période 1996-2003 contre 3,3% entre 1990 et 1995. A titre d'exemple, grâce aux recettes de cession de 35% du capital de Maroc Telecom, le déficit est descendu à 2,6% contre 8,4% en 2001.

Tableau 3.1 Evolution du déficit budgétaire (1993-2003)

Années	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Déficit / PIB (en %)	2,4	3,3	5,2	3,0	1,4	3,8	0,9	5,8	2,6	4,3	3,7	3,2

Source : Ministère des Finances et de la Privatisation

Toutefois, au-delà du caractère conjoncturel du déficit, il est d'autres facteurs de tension budgétaire, parmi lesquels la perspective d'une diminution de recettes de l'ordre de 2 % du PIB à moyen terme, du fait de la mise en œuvre de l'Accord d'association avec l'Union européenne, la pression exercée par la masse salariale (plus de 12 % du PIB), et la mise en œuvre éventuelle de la responsabilité financière de l'Etat au titre des passifs implicites logés dans les comptes du système bancaire ou dans ceux des caisses de retraite du secteur public, auxquels il faut ajouter les dépenses de compensation sur les prix de l'énergie et les conséquences budgétaires des accords sociaux relatifs aux revalorisations des salaires.

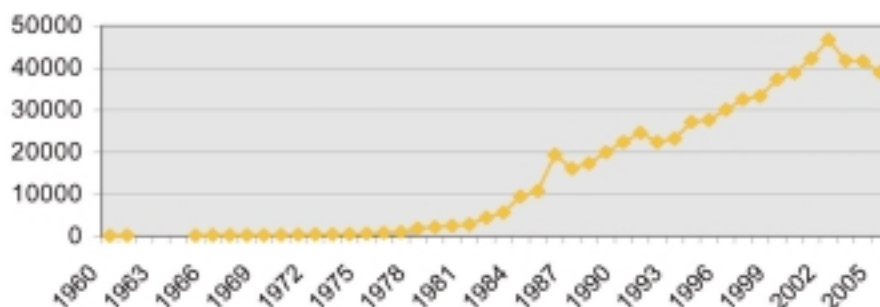
### Incompressibilité des dépenses de fonctionnement et de la dette et recul de l'investissement public

L'accroissement des dépenses de fonctionnement s'est fait au détriment de l'investissement maintenu autour de 20 milliards de DH depuis 1993. Rapportées au PIB, les dépenses d'investissement sont passées de 7,8% en 1993 à 4,8% en 2003 alors que les dépenses de fonctionnement, de l'ordre de 15,1% en 1992, ont atteint 18,2% en 2003.

La masse salariale (43,6% des dépenses totales et 12% du PIB durant la période 1996-2003) est prépondérante au sein de cette structure des dépenses : représentant la moitié des dépenses ordinaires, elle a plus que doublé entre 1990 et 2003. Par ailleurs, le système de subventions des prix au consommateur (énergie et produits alimentaires de base) absorbe 6% des dépenses totales.

En revanche, les dépenses de la dette, après une croissance régulière, ont connu un léger recul depuis 2003 en raison de la baisse des taux d'intérêts et de la conversion de la dette extérieure en financements (voir diagramme 3.1.).

Diagramme 3.1. Evolution des prévisions des dépenses de la dette publique  
(en millions de DH)



Source : *Ibid.*

### Recettes exceptionnelles des privatisations

Les recettes non fiscales, oscillant autour de 10 milliards de DH jusqu'en 1996 (à l'exception de 1995 où elles ont enregistré une forte baisse), ont épousé une croissance en dents de scie due notamment aux recettes de privatisation. A titre d'exemple, les recettes non fiscales ont connu, en 1999, avec un montant de plus de 19,1 milliards de DH un quasi-doublement grâce aux rentrées de 10,8 milliards de DH au titre de la concession de l'exploitation de la deuxième licence GSM, au lieu des 4 milliards inscrits dans la loi de finance.

Parallèlement, les recettes fiscales ont enregistré une augmentation régulière atteignant près de 91,2 milliards de DH en 2003. La pression fiscale (part des recettes fiscales dans le PIB nominal) a été ainsi consolidée à 22,1% durant la période 1992-2003 contre 19,4% sur la période 1980-1989. Cette moyenne cache toutefois une tendance baissière : 21,8% en 2003 contre 23,1% lors de l'exercice budgétaire 1998-1999.

Diagramme 3.2. Evolution des recettes non fiscales depuis 1993  
(en milliards de DH)

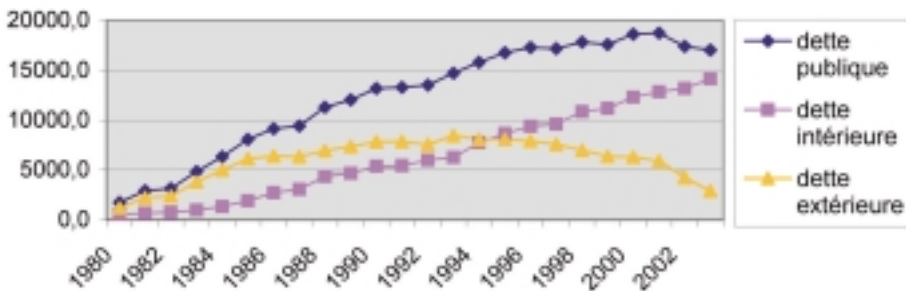


Source : *Ibid.*

**Gestion active de la dette externe mais montée de l'endettement interne**

Des efforts ont été accomplis en matière de réduction de l'endettement public extérieur. De fait, ramené au PIB, le service de la dette externe (intérêts seulement) est passé de 3,1% en 1990 à 2,9 % en 1995 et à 0,7% en 2003. Cette diminution est le résultat combiné de la baisse continue du stock de la dette et des taux d'intérêt sur le marché international ainsi que de la politique de gestion active de la dette. En revanche, le service de la dette publique intérieure (intérêts seulement) par rapport au PIB a presque doublé entre les périodes 1980-1989 et 1996-2003, passant de 1,7% à 3,2%. Il a même dépassé celui de la dette extérieure à partir de 1995 en raison de la croissance soutenue du stock de la dette intérieure (diagramme 3.3).

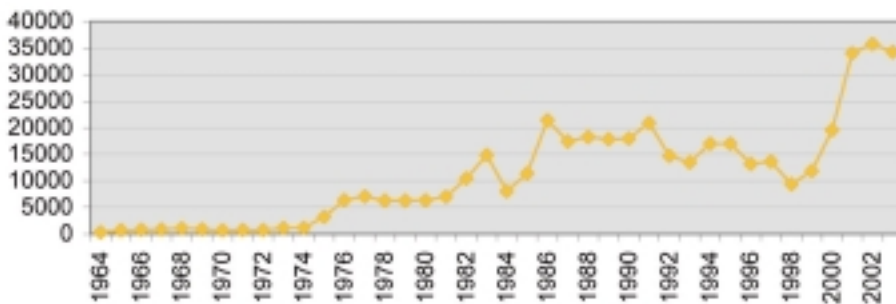
**Diagramme 3.3. Evolution des dépenses de la dette publique (intérêts seulement) (en millions de DH)**



Source : *Ibid.*

Les lois de finances sont marquées, depuis 1992, par une forte baisse des recettes d'emprunts, à l'exception de 1994-1995 où ces dernières ont enregistré une légère augmentation (diagramme 3.4). Cependant à partir de 1998, les recettes d'emprunts commencent à s'accroître fortement pour se stabiliser, depuis 2001, autour de 36 milliards de DH. Cette augmentation est imputable surtout à la montée des emprunts intérieurs, le Maroc ayant procédé, au cours de cette période, à la reconversion de la dette extérieure en investissements.

**Diagramme 3.4. Evolution des prévisions de recettes d'emprunts (en millions de DH)**



Source : *Ibid.*

### **Progression des impôts directs et régression des droits de douane**

En termes de structure de l'impôt, les années 1990 marquent une inflexion de trajectoire par rapport à la période précédente. L'écart, qui avait tendance à se résorber, entre impôt direct et impôt indirect, commence à se creuser entre 1993-1998 puis à se résorber quoique lentement. En fait, après une forte croissance en 1993, due en particulier à l'accroissement des recettes de la TVA, les impôts indirects entament une progression régulière.

A l'inverse, les impôts directs ont enregistré une baisse significative en 1993 et 1994 provoquée principalement par la baisse du taux d'imposition de l'impôt sur les sociétés (IS) avant de se mettre à augmenter de façon plus ou moins régulière. C'est ainsi que la part des impôts directs dans les recettes fiscales s'est sensiblement élevée passant de 26,6% en 1993 à 36,5% en 2003. Quant aux impôts indirects, leur part se monte à 46% en 2003 contre 47,3% en 1993 et 43,2% en 1998.

De son côté, la part des droits de douane dans les recettes fiscales a connu une régression continue, passant de 21,6% en 1990 à 15,8% en 1999/2000 et à 11,7% en 2003. En effet, les recettes douanières ont enregistré une baisse, dès 1995, qui s'est amplifiée en 1998 en raison de la mise en œuvre de l'Accord d'Association avec l'Union Européenne. Cet accord a eu pour conséquence un desserrement de la pression fiscale sur les importations comme en témoigne la baisse continue du taux apparent des droits de douanes (16% en 1996, 12% en 2001, 11% en 2002 et 9% en 2003). La perte des recettes douanières est estimée à 0,5% du PIB au titre de l'exercice 2003 contre 0,4 et 0,3 point, respectivement, pour les exercices 2002 et 2001.

Au total, bien qu'en diminution relative, les impôts indirects demeurent, depuis l'indépendance jusqu'à nos jours, prépondérants dans la composition des recettes fiscales, contrairement aux pays développés où l'impôt direct constitue la part majoritaire de la recette fiscale. L'explication avancée met en évidence, notamment, le poids de l'économie informelle dans la structure du PIB (on y reviendra), les défauts de maîtrise de l'assiette des principaux impôts directs (impôt sur les sociétés, objet de fraude et d'évasion fiscales à grande échelle, impôt général sur les revenus, très largement focalisé sur les revenus salariaux, etc.) ainsi que les difficultés liées aux recoupements fiscaux et à la constitution d'une base fiscale systématique.

### **Libéralisation financière et maîtrise de l'inflation**

Le système de financement de l'économie nationale, largement administré jusqu'en 1990 et ne répondant guère aux nouvelles exigences du marché, a dû subir des réformes radicales qui se sont traduites au niveau monétaire par une libéralisation progressive des instruments de la politique monétaire.

La masse monétaire a connu une augmentation beaucoup plus rapide que l'objectif visé depuis 1990, mais, à partir de 1993, elle ne s'en est guère éloignée.

De même, à la suite de la libéralisation financière entamée en 1993, on assiste à une prolifération d'actifs ayant des caractéristiques similaires à celles de la monnaie, d'où le recours, en 1997, à une redéfinition des agrégats monétaires. En effet, les autorités monétaires ont élargi la masse monétaire à l'agrégat représentant le mieux le stock d'actifs, à savoir l'agrégat M3 et l'ensemble des agrégats de placements liquides.

En janvier 1991, l'encadrement du crédit fut supprimé en raison de sa lourdeur, de sa complexité et de son caractère administré au profit d'une action indirecte sur la liquidité bancaire et sur les taux d'intérêt. En effet, pour freiner rapidement et efficacement le développement des crédits suite à la suppression de l'encadrement, les autorités monétaires se sont appuyées sur deux instruments essentiels : le maniement de la réserve monétaire et la modulation du volume et du coût de refinancement sur le marché monétaire.

C'est ainsi que depuis le 1er juin 1995, Bank Al-Maghrib a modifié les modalités de ses refinancements et mis en place un nouveau dispositif d'interventions sur le marché monétaire. Longtemps constituées sous forme d'avances à échéance diverses, les interventions de la Banque centrale (interventions sur appel d'offres à l'initiative de la Banque centrale, pensions à 5 jours à l'initiative des banques, pensions à deux heures à l'initiative des banques et de Bank Al-Maghrib, opérations de Bank Al-Maghrib) tendent désormais à se réaliser au moyen de pensions d'effets publics ou privés ou même d'achat ou de vente de titres contre monnaie centrale.

L'évolution générale vers des méthodes de contrôle indirect du crédit s'est accompagnée de la mise en place d'une série de réformes destinées à créer de meilleures conditions de financement de l'économie. Ces réformes ont concerné principalement la libéralisation des taux d'intérêt, la suppression quasi-complète des emplois obligatoires, la réforme des marchés monétaire et financier.

En effet, pour restituer aux banques commerciales le pouvoir de gérer leurs actifs selon les règles du marché, les autorités monétaires ont pris des mesures visant à assouplir progressivement les emplois obligatoires bancaires jusqu'à leur disparition. C'est ainsi que fut supprimé, entre autres, le plancher d'effets publics en 1998 et le coefficient d'emplois obligatoires en crédits à moyen terme réescomptable, en crédits au logement et en créances nées à l'étranger en avril 1994. En conséquence, les emplois obligatoires des banques ont baissé de 53% à 3% à la fin des années 1990.

En ce qui concerne les taux d'intérêts, la libéralisation a concerné aussi bien les taux créditeurs que les taux débiteurs. Pour ce qui est des taux créditeurs, leur libéralisation a été achevée en 1992 à l'exception des taux servis sur les comptes sur carnets qui demeurent réglementés par souci de protéger la petite épargne et les dépôts à vue qui ne sont toujours pas rémunérés. En revanche, la libéralisation complète des taux débiteurs fut retardée jusqu'en janvier 1996 afin d'éviter une flambée des taux provoquée par le désencadrement.

La réforme du marché monétaire s'est effectuée, quant à elle, à travers la dynamisation du marché des adjudications des bons du trésor d'une part, et la création d'un nouveau compartiment, en l'occurrence le marché des titres de créances négociables (TCN), d'autre part.

### **Surliquidité bancaire**

Le marché monétaire fut caractérisé, depuis 1999, par un excès de liquidité bancaire. Cette situation s'est répercutée sur le fonctionnement du marché monétaire et sur la conduite de la politique monétaire par Bank Al-Maghrib.

La surliquidité bancaire provient principalement de l'accroissement des avoirs extérieurs nets de la Banque centrale, suite notamment à la cession de 35% du capital de Maroc Télécom. Ces excédents de liquidités

ont été au demeurant amplifiés – on l'a déjà dit - par la poursuite de l'évolution favorable des recettes touristiques et des transferts des Marocains résidant à l'étranger. Aujourd'hui, avec la cession de 14,9% du capital de Maroc Télécom en 2004, la surliquidité bancaire devient un fait stylisé récurrent.

Dans ce contexte, les autorités monétaires ont été amenées à réaménager en 1999 les procédures d'intervention de Bank Al-Maghrib : les reprises de liquidités sont devenues ainsi le principal mode d'intervention sur le marché monétaire. Bank Al-Maghrib a aussi opéré un relèvement du ratio de la réserve monétaire en décembre 2002 et en septembre 2003 et a procédé à un nouveau réaménagement avec l'institution, début octobre 2003, des opérations de swaps de change et, à la fin de l'année, des opérations de reprises de liquidités.

A la suite de ces réaménagements, les instruments de la politique monétaire peuvent être classés en trois catégories :

- les avances à sept jours sur appel d'offre qui constituent le principal mécanisme de refinancement des banques et dont le taux de rémunération représente le taux directeur de la Banque centrale ;
- les facilités permanentes de dépôts à 24 heures et d'avances à cinq jours, dont les taux respectifs constituent les limites inférieures et supérieures de la fourchette à l'intérieur de laquelle le taux interbancaire doit normalement fluctuer ;
- les mécanismes de réglage fin de la liquidité qui visent à maintenir le taux interbancaire à un niveau proche du taux directeur de Bank Al-Maghrib.

Le nouveau cadre de la politique monétaire permet ainsi à la Banque centrale d'adapter ses interventions, ainsi que le choix de ses instruments, pour réguler la liquidité quelle que soit la situation du marché.

### **Une ouverture croissante dans le cadre d'un régime de change**

L'une des principales caractéristiques de la dynamique de croissance observée tout au long de la trajectoire est l'ouverture croissante sur l'extérieur (Billaudot, 2005). Le déficit de la balance commerciale (en valeur) demeure en permanence important, mais soutenable en raison des rentrées de devises liées au tourisme et aux transferts de revenus des Résidents marocains à l'étranger. Cette ouverture croissante de l'économie marocaine s'opère dans le cadre d'un régime de change (ibid.).

L'une des principales réformes de la première étape de l'ajustement structurel engagé en 1983 est la fin du contrôle administré du commerce extérieur. Les étapes ultérieures sont la convertibilité partielle en 1993 et la mise en place d'un marché des changes interbancaires en 1996.

La Banque centrale a été confrontée à des mouvements amples d'appréciation/dépréciation qui se sont produits entre le dollar US et l'euro. A ce titre, trois phases se sont succédées depuis 1990 (ibid.) : une stabilisation relative du taux de change €/ \$ avec des oscillations autour de 1,3 \$ pour 1 € (1990-1995); une forte dépréciation de l'euro, qui descend à 0,89 \$/€ (1995-2001); après 2001, une remontée de l'euro jusqu'à un peu plus de 1,1 \$/€ en 2003 et plus de 1,3 \$/€ à fin 2004.

Au cours de la première phase, le dirham se déprécie par rapport aux deux devises. La seconde phase enregistre une faible appréciation du dirham par rapport à l'euro et une forte dépréciation du dirham par rapport au dollar, soit un ancrage relatif à l'euro. Cette orientation se maintient en 2002-2003, avec une

nette appréciation du dirham vis-à-vis du dollar. On assiste, en fin de compte, à une dépréciation tendancielle du dirham vis-à-vis de ces deux monnaies.

**Tableau 3.2. Evolution du taux de change (1990-2003)**

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Dirham /euro	11,08	11,27	11,59	11,17	11,21	11,37	11,27	10,78	10,73	10,48	9,85	10,16	10,42	10,85
Dirham /dollar	8,29	8,82	8,59	9,42	9,12	8,45	8,78	9,59	9,63	9,84	10,62	11,4	11,05	9,59
euro/dollar	1,34	1,28	1,35	1,19	1,23	1,35	1,28	1,12	1,11	1,07	0,93	0,89	0,94	1,13

Source: Bank Al-Maghrib

Les rentrées nettes de capitaux étant supérieures au déficit de la balance des paiements courants, Bank Al-Maghrib reconstitue progressivement des réserves en devises. En fin de période, ces dernières représentent dix mois d'importations. Ce régime de change, qui procède de la volonté d'un ancrage du dirham sur les devises fortes, s'explique d'abord par le niveau élevé de l'endettement extérieur de l'Etat en début de période. L'encours de cet endettement est ensuite fortement réduit. Mais cela se fait - on l'a déjà mentionné - avec un basculement vers l'endettement intérieur, notamment auprès des sociétés financières, en raison de la persistance d'un déficit des finances publiques. Ce dernier reste toutefois inférieur à 3 % du PIB (ibid.).

### 3.2. Un régime de croissance sans industrialisation

Etant donné la quasi-stagnation du produit agricole en volume (celui de 2001 est au même niveau que celui de 1986) et le dynamisme des exportations, on aurait pu s'attendre à une augmentation du poids de l'industrie, et tout particulièrement des industries manufacturières, dans l'activité productive globale. Or il n'en est rien (Billaudot, 2005). Certes, le poids du secteur primaire se réduit, puisqu'il passe en tendance de 20% en 1986 à 15,7 % en 2003. La baisse est un peu plus importante si on retient la tendance longue d'évolution de la valeur ajoutée agricole en volume, en raison du fait que l'année 2003 est une " bonne " année, relativement à l'année 1986.

Mais la contrepartie de cette baisse ne se constate pas au niveau de l'industrie : le poids du secteur secondaire reste stable à un peu plus de 30 %, même si celui de la seule industrie manufacturière passe de 16,6 % à 17,7 %. Et ce ne sont pas non plus les services marchands dont le volume d'activité aurait relativement augmenté en contrepartie. Le secteur dont le poids s'est notablement accru est celui des administrations publiques (son poids passe de 15% à 17 %). Le poids croissant des activités administratives dans le produit global est la conséquence d'un poids croissant des effectifs de la fonction publique dans l'emploi total associé à de faibles gains de productivité dans les activités marchandes non agricoles.

A titre de comparaison internationale, les pays qui ont connu un processus d'industrialisation très marqué sont aussi ceux dans lesquels le régime de productivité est " relevé " (forte élasticité de la productivité structurelle par rapport à la croissance tendancielle et trend autonome non négligeable). On est alors en présence d'un fort effet de structure tenant au fait que la valeur ajoutée par tête dans l'industrie est

beaucoup plus élevée que dans l'agriculture. Ainsi, cet effet est particulièrement marqué en Thaïlande au cours de la période de croissance rapide des années 1988-1995 : la productivité du travail par tête progresse de 8,2 % l'an à l'échelle de l'ensemble de l'économie, alors qu'elle progresse de 6,9 % dans l'agriculture et de 3,8 % dans l'industrie manufacturière (Billaudot, Guiguet, 2002).

### **Des cycles de croissance avec un profil temporel déséquilibré**

Ce n'est qu'en 1996 que l'économie nationale est de nouveau entrée dans un cycle de croissance soutenue (4% entre 1996 et 2003). La baisse tendancielle de la croissance s'est traduite par un ralentissement important du rythme de croissance du PIB par habitant et ce malgré la décélération de la croissance démographique. Ainsi, de 1967 à 1991, le taux de croissance du PIB par habitant était de 2,6% alors qu'il n'a été que de 1% entre 1992 et 2003, enregistrant une diminution de plus de 50%. La croissance moyenne du PIB par habitant a eu tendance à décrocher par rapport à la progression du niveau de vie des pays développés : le PIB par habitant qui correspondait à un peu moins de la moitié du PIB par habitant espagnol en 1960 ne représente plus aujourd'hui que 22,7% de celui-ci. Le gap entre les niveaux de vie par habitant entre le Maroc et l'Espagne s'explique à plus de 90% par l'écart de productivité et par le déficit d'emploi. Ces écarts trouvent ensuite leur origine dans le différentiel de rythme d'accroissement démographique.

Le choix de l'expansion dans la stabilité (1996-2003) marque une rupture avec la politique économique menée depuis l'indépendance. Un nouveau régime de croissance, moins inflationniste que par le passé, a été amorcé en 1996 se caractérisant par une reprise des investissements publics et privés, par la consolidation du PIB non agricole et par une amélioration des équilibres extérieurs, permettant le renforcement des réserves de change.

Rappelons quelques résultats macroéconomiques présentés précédemment. La tendance ascendante du PIB hors agricole a permis d'amortir les fluctuations de la production agricole et de réaliser sur la période 1996-2003 une croissance moyenne de 4%. Cette croissance de 3,5% par an a été essentiellement dopée par les secteurs du tourisme (3,5% en 2003 contre 2,1% en 1996), du bâtiment et des travaux publics (5,8% contre 1,6% ) et du commerce (4,4% contre 2,9%).

Il convient aussi de souligner qu'au cours de ce cycle, une nette amélioration du taux d'épargne et du taux d'investissement a été enregistrée comparativement à la première moitié de la décennie 1990. Une capacité de financement a même été dégagée depuis 2001, de l'ordre de 4% du PIB, en raison de la présence d'un surplus d'épargne nationale par rapport à l'investissement.

De même, le déficit budgétaire s'est maintenu autour de 3% du PIB, le taux du chômage a baissé de 16% en 1995 à 11,9% en 2003 et le taux d'inflation a été maîtrisé à l'intérieur d'une fourchette allant de 0,6% en 2001 à 3% en 1996.

Quant au solde du compte courant de la balance des paiements, et après un déficit de 3,6% en 1995, celui-ci a enregistré un excédent depuis 2001, en lien avec l'amélioration des recettes touristiques et avec le dynamisme des transferts des Marocains résidant à l'étranger stimulés par le réajustement du panier de dotation du dirham et par l'introduction de l'euro fiduciaire.

L'amélioration des soldes courants et budgétaires a permis une réduction considérable de l'endettement du Maroc grâce à une gestion active de sa dette extérieure. Cette dernière, basée essentiellement sur le remboursement par anticipation des dettes onéreuses et sur la reconversion des dettes en investissements, a permis d'alléger le poids de la dette extérieure de 80,5% du PIB en 1993 à 52,1% en 1998 et à 30% du PIB en 2003 et de réduire de ce fait la dette publique de 103,9 % du PIB en 1995 à 80,6% du PIB en 2003.

L'analyse de l'évolution de l'output gap montre que l'économie marocaine a connu, sur la période 1960-2003, six cycles de croissance économique ayant un profil temporel déséquilibré entre les phases de reprise et celles de ralentissement de la croissance. La vulnérabilité de l'économie marocaine à l'aléa climatique fait que la dynamique de croissance économique demeure étroitement liée à celle de l'agriculture (voir infra.).

Depuis 1989 et avec l'ouverture de l'économie nationale sur l'extérieur et notamment sur l'Union européenne, la croissance conjoncturelle de nos principaux partenaires exerce des effets sur l'évolution cyclique de l'économie nationale, la corrélation étant de fait plus étroite. Sur la période 1989-2002, le cycle du PIB marocain, semble parfaitement en phase avec les cycles européens en termes d'évolution et de périodicité. Cette plus forte corrélation résulte de la libéralisation de l'économie nationale et d'une plus grande interdépendance avec les économies européennes.

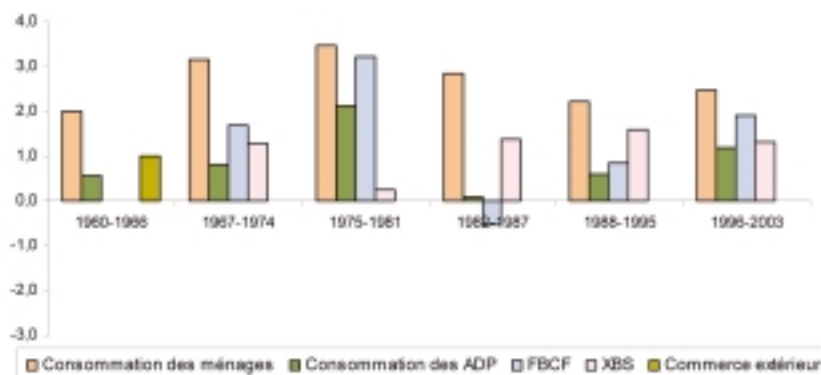
En revanche, le cycle du PIB marocain est peu sensible à l'évolution conjoncturelle des économies maghrébines du fait de l'absence d'intégration entre ces économies (les échanges avec le Maghreb ne représentent que 4% du total des transactions marocaines) et des économies asiatiques en raison de la faiblesse des échanges avec ces pays.

### **Rôle positif de la consommation et impact négatif des inégalités**

En longue période, la consommation des ménages a contribué, en dépit d'une répartition inégalitaire des revenus notamment dans le monde rural, au maintien de la croissance avec une part de près de 70% du PIB réel entre 1996 et 2003 contre 66% sur la période 1960-1964. Sa contribution a baissé de 1 point, passant de 3,5 points au cours de la période 1975-1981 à 2,5 points vers la fin de la décennie 1990. Son rythme de progression a été irrégulier, alternant des phases d'accélération (1967-1974, 1975-1981) et de ralentissement (1982-1987 et 1988-1995). Les années 1990 se sont caractérisées par une relative décélération de la consommation des ménages comparativement aux années 1980 en liaison avec le ralentissement de l'activité économique.

Toutefois, la maîtrise de l'inflation durant la période 1996-2003 et la revalorisation des salaires dans les secteurs public et privé (hausse du SMIG) ont permis à la consommation réelle des ménages d'afficher une légère amélioration de sa contribution à la croissance.

Diagramme 3.5. Contribution des éléments de la demande à la croissance réelle (en %)



\* ADP : Administrations publiques ; XBS : exportations de biens et services

Source : Baraka et Benrida (2005)

Les inégalités de revenus influent négativement sur la croissance (élasticité partielle négative de l'ordre de 0,003). Dès lors une politique de redistribution des revenus, tendant à corriger les effets de la concentration des revenus à travers le développement des mécanismes de solidarité et le renforcement de la protection sociale, est susceptible d'accélérer la croissance. Contrairement à des pays comparables, l'amélioration du capital humain n'a pas constitué, en longue période, un des principaux facteurs explicatifs du régime de croissance au Maroc. En effet, l'effort d'alphabétisation n'a pas eu d'incidence significative et l'impact du taux de couverture de l'enseignement secondaire a été globalement limité.

### Une faible corrélation entre croissance et ouverture

L'économie nationale n'a pas, sur la longue période, profité de façon optimale des efforts menés par les pouvoirs publics en matière d'insertion dans la mondialisation comme en témoignent la faible corrélation entre la croissance économique et le taux d'ouverture, la faible évolution des échanges commerciaux dans leur ensemble par rapport au PIB et la contribution négative du commerce extérieur à la croissance.

Le commerce extérieur a été pour l'économie marocaine un facteur de décroissance permanent. En effet, en dehors des années 1982-1987 où la contribution des importations à la croissance a été nulle en raison de la forte contraction de la demande au cours de cette période, la contribution du commerce extérieur à la croissance a été constamment négative. Elle a fluctué dans une fourchette allant de -0,4 (entre 1967 et 1974) à -2 points du PIB (1975-1981), notamment du fait de la progression plus rapide des importations de biens et services par rapport aux exportations. Ainsi, alors que la contribution des exportations de biens et services à la croissance économique réelle est restée stable autour de 1,3 point du PIB, celle des importations s'est, quant à elle, située en moyenne autour de 2 points du PIB.

Il apparaît donc que, en dépit de l'ouverture croissante de l'économie nationale et de la conclusion de nombreux accords de libre-échange, les exportations n'ont pas pu constituer un véritable moteur de la croissance. Ceci est notamment imputable à la faible compétitivité des produits marocains à l'export, à la

forte concentration géographique des exportations sur le marché européen caractérisé par un dynamisme modéré et par une forte concurrence et, enfin, à la spécialisation du Maroc dans des secteurs peu dynamiques du commerce mondial : les exportations restent, en effet, largement tributaires de quelques secteurs d'activité à faible valeur ajoutée et pour lesquels les perspectives d'essor sont limitées (ces secteurs, comme le textile et l'agro-alimentaire représentent, au cours des années 1990, 25% des échanges mondiaux).

### 3.3. L'hypothèque agricole

Les années 1990 ont été certes marquées par une poursuite de la politique de libéralisation, mais l'impulsion de la croissance n'a pas été moins atténuée par une succession d'années de sécheresse. En effet, sur la période 1991-2002, on dénombre neuf années se situant en dessous de la moyenne annuelle de l'indice pluviométrique entre 1961-2002. Cette situation s'est répercutée non seulement sur l'agriculture pluviale mais aussi sur l'agriculture irriguée, puisque bien que les superficies équipées par l'Etat aient connu pendant cette période une progression annuelle de 2,3%, les fournitures d'eau, en revanche, ont baissé à un rythme annuel moyen de 2,02%.

Cependant, le niveau de la production agricole, bien qu'enregistrant des fluctuations plus ou moins amples, est resté en moyenne supérieur à celui enregistré au cours des périodes antérieures à 1991, cette tendance étant le fait de la production végétale restée fortement soumise aux aléas climatiques. Dans le même contexte de sécheresse sévère la production animale a, en revanche, accusé une nette tendance à la hausse.

#### **Une place prépondérante mais un rôle limité**

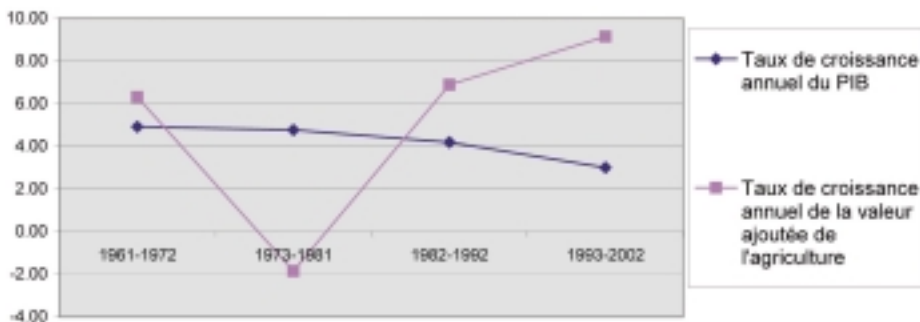
L'agriculture marocaine continue d'occuper une place prépondérante dans l'économie bien qu'elle ne contribue que faiblement au revenu moyen par tête d'habitant. Dans l'échantillon retenu pour l'étude, le Maroc se trouve en dernière position juste avant l'Égypte et largement derrière la Tunisie et la Turquie en termes de contribution au revenu moyen eu égard à la part du secteur dans l'économie. Le groupe des pays en tête de ce classement est constitué exclusivement des pays développés (pays européens et Corée du Sud). Dans ces derniers, l'agriculture représente entre 50% et 70% de l'économie et génère un revenu moyen par habitant de trois à six fois plus important. En dehors de l'Égypte, tous les autres pays où l'agriculture produit un revenu par habitant plus faible ou équivalent à celui du Maroc (Afrique du Sud, Jordanie, Mexique et Pologne) ont développé les autres secteurs afin de réduire la part de l'agriculture dans l'économie à moins de 6% et limiter l'incidence de la faible contribution de l'agriculture sur le revenu global moyen par habitant.

La position qu'occupe le Maroc par rapport au reste des pays de l'échantillon s'explique, outre les faibles dotations du pays en ressources naturelles, par la sous-industrialisation déjà soulignée et, notamment, par l'incapacité du régime de croissance à générer suffisamment d'emplois pour absorber une population rurale sans cesse croissante. En effet, le Maroc présente l'une des proportions les plus élevées de la population active dans l'agriculture (35% en 2002). Seules l'Égypte et la Turquie ont des taux plus élevés. La Tunisie, avec la même proportion que le Maroc en 1961, a réussi à réduire à moins de 25% en 2002 la population active agricole. Le cas le plus spectaculaire est constitué par la Corée du sud : 9% en 2002 contre 60,1% en 1961, témoignant du dynamisme de l'industrie dans la transition sectorielle et le façonnage de l'économie. La situation du Maroc ne semble pas s'améliorer : les effectifs de la population agricole ont tendance à s'accroître et le Maroc figure parmi les cinq pays de l'échantillon présentant un taux de croissance positif de la population active dans l'agriculture.

Il importe de noter toutefois que, à partir de 1996, les répercussions de l'aléa climatique sur la croissance économique se sont atténuées grâce au développement de l'élevage et de la pêche et au dynamisme de certains secteurs (électronique, commerce, bâtiment) qui ont permis de soutenir la croissance du PIB hors agricole.

La croissance agricole a progressé en moyenne de 9,14% tout au long de la trajectoire (contre 6,88% entre 1981 et 1992 et -1,86% entre 1973 et 1981). Le taux de croissance moyen de la production agricole est trois fois plus élevé que celui du PIB global. Toutefois ce taux élevé ne semble pas avoir joué un rôle d'entraînement sur la croissance économique qui en représente en moyenne le tiers. On peut supposer que le caractère cyclique et fluctuant de la production agricole lui enlève toute efficacité. Par ailleurs, on peut supposer un impact limité des réformes macro-économiques sur le développement rural. Enfin, sur un plan plus structurel et contrairement aux pays développés, les phénomènes de désarticulation ville- campagne et de désintégration agriculture-industrie ne sont pas sans liens avec le sous-développement du monde rural en général et avec les pulsations plus ou moins amples de l'activité agricole.

**Diagramme 3.6. Evolution du taux de croissance du PIB et de la valeur ajoutée agricole en moyenne et par périodes**



Source : Haut Commissariat au Plan (direction de la Comptabilité nationale)

### Une productivité médiocre

L'on peut estimer la productivité du secteur agricole à partir d'un indicateur simple et disponible à l'échelle de la Méditerranée : il s'agit du produit agricole (PIBA) par actif agricole. En 2001, celui-ci s'élève à 1252 dollars, il a depuis le début de la décennie 1990 quasiment fluctué dans une fourchette comprise entre 1000 et 1300 dollars (contre 16530 \$ en Espagne, 33494 \$ en France, 2862 \$ en Syrie, 1595 \$ en Egypte, 2448 \$ en Tunisie, et 2071 \$ en Algérie).

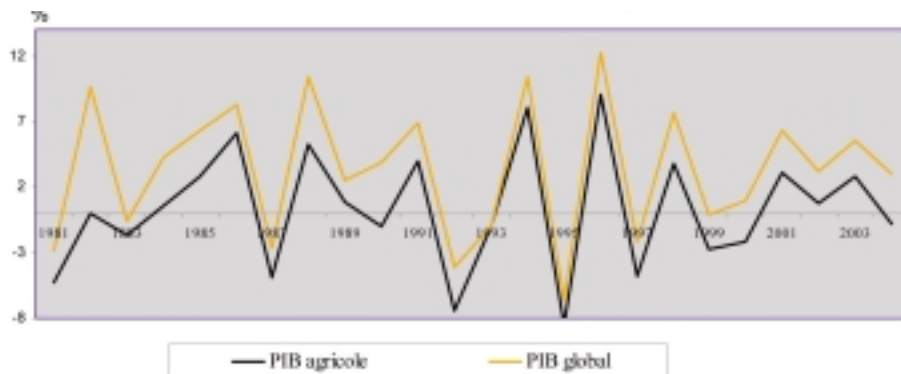
En termes de rendements, à quelques exceptions près (certains fruits et légumes ou cultures industrielles, en système d'exploitation intensif), les rendements des principales productions n'ont guère évolué, même en longue période. En ce qui concerne les céréales - qui couvrent plus des deux tiers des surfaces cultivées, leurs rendements tout au long de la décennie 1990 se sont élevés, en moyenne, à 10,3 quintaux par hectare seulement, ce qui dépasse à peine de deux quintaux le niveau atteint durant les années 1950. Si l'on retient

la moyenne des cinq dernières années, et qu'on la rapporte à celle du début des années 1960, on s'aperçoit que le rendement des céréales est passé de près de 8 quintaux à 12 quintaux, ce qui signifie que, dans l'ensemble, le pays a gagné quatre quintaux en quarante ans. A titre de comparaison, on peut noter que durant les quatre décennies qui ont suivi la Seconde Guerre mondiale, les rendements des céréales en France ont progressé de 40 quintaux, soit une moyenne de 1 quintal par an, et une performance dix fois supérieure à celle du Maroc. Sur une période moins longue (1981-2002), mais à une échelle plus large (les pays de la Méditerranée), le Maroc - avec la Turquie - est celui où les rendements ont le moins progressé : 23% contre 143%, 129% et 114%, respectivement, au Portugal, au Liban et en Syrie.

### Une dépendance à l'égard des aléas climatiques

Tout en restant globalement faible, la production agricole est devenue de plus en plus vulnérable, soumise à une variabilité croissante parce que fortement dépendante des aléas climatiques. En témoigne la variabilité de la production des céréales qui s'est accentuée depuis les années 1990. Il faut dire que, en dépit des progrès réalisés, les terres irriguées ne représentant encore que près d'un huitième seulement des terres cultivables, la contrainte climatique reste bien la première à peser de tout son poids sur le développement de l'agriculture marocaine. Les phénomènes de sécheresse, observés en longue période, semblent gagner en fréquence et en intensité.

Diagramme 3.7. Dépendance du PIB par rapport à l'aléa climatique



Source : Akesbi (2005).

## 3.4. Une croissance extravertie à faible impulsion endogène

### Une dynamique endogène limitée

Selon les nouveaux développements de la théorie économique prenant en compte à la fois le caractère endogène du progrès technique et la présence d'externalités dans le processus d'accumulation des connaissances, les deux forces d'impulsion sont la progression de la population (via son effet sur le marché du travail) et le progrès technique. La mise à l'écart de la première est justifiée dans le cas du Maroc (Billaudot, 2005) par le fait qu'il n'y a pas de contrainte à la croissance venant de la population active

disponible : au contraire, avec un flux permanent et élevé d'exode rural, on observe à la fois la persistance d'un " sous emploi " dans les campagnes et une montée du chômage urbain. Quant au progrès technique, la faiblesse des gains de productivité estimés en tendance tant dans l'agriculture que dans le reste de l'économie conduit à supposer qu'il n'a pas joué un rôle déterminant. En revanche, cette faiblesse des gains de productivité a pesé sur la croissance via la compétitivité à l'export et l'absence de dynamique salaires/productivité (ibid.).

Est également rejetée l'impulsion procédant des dépenses publiques (ibid.). L'hypothèse formulée pour le cas du Maroc est que ces dépenses ont suivi le PIB marchand. Autrement dit, elles ont été endogènes au processus de croissance. Cela ne signifie pas que certaines dépenses publiques n'ont pas eu un rôle moteur. Mais cela ne s'applique pas à leur masse globale : celle-ci a été contrainte par les recettes fiscales (et non-fiscales) induites par la croissance du secteur marchand dans le cadre de la politique visant à un équilibre des finances publiques. Dans la pratique, comme il a été souligné précédemment, cet équilibre n'a été atteint qu'en ayant recours à des " recettes exceptionnelles " récurrentes, notamment le produit des privatisations depuis 1993. Le fait que cet équilibre ne soit pas " normalement " atteint ne donne pas, par là-même, aux dépenses publiques le statut de force primordiale d'impulsion, à partir du moment où le déficit courant (avant recettes exceptionnelles) ne s'accroît pas (ibid.).

Une autre force d'impulsion est considérée comme inopérante : il s'agit des hausses nominales de salaire dans le secteur privé. On ne peut, en effet, faire état dans le secteur privé de processus réguliers de négociation des salaires sur la base d'un partage des fruits de la croissance (El Aoufi, 1992). En l'absence de gains de productivité conséquents, l'effet est déterminant des réajustements du salaire minimum sur les salaires effectivement versés (même si la législation est inopérante dans certains secteurs ou certaines entreprises). Il y a eu des relèvements récurrents du salaire minimum qui ont conduit à une progression plus rapide que celle du niveau général des prix et, partant, à une augmentation tendancielle en pouvoir d'achat du SMIG horaire. On ne peut parler d'une force motrice, c'est à dire d'une impulsion autonome. Mais on ne peut pas, non plus, retenir l'hypothèse d'un effet négatif de l'existence du SMIG sur l'emploi (Direction de l'Emploi, 2004).

Toutefois, une analyse plus fine prenant en compte la dualité du rapport salarial (secteur privé/secteur public) et distinguant diverses sous-périodes conduit à nuancer ce propos (Billaudot, 2005). En fin de période en effet, les hausses de salaires qui ont eu lieu dans la fonction publique ont constitué sans nul doute une force d'impulsion relayant quelque peu l'investissement privé et l'exportation. Mais on doit ajouter que ces hausses n'ont pas été générales : elles n'ont eu lieu que pour certaines catégories de personnel à la suite de revendications syndicales et elles visaient pour une part à compenser les baisses de pouvoir d'achat enregistrées durant les années 1992-1996 (ibid.).

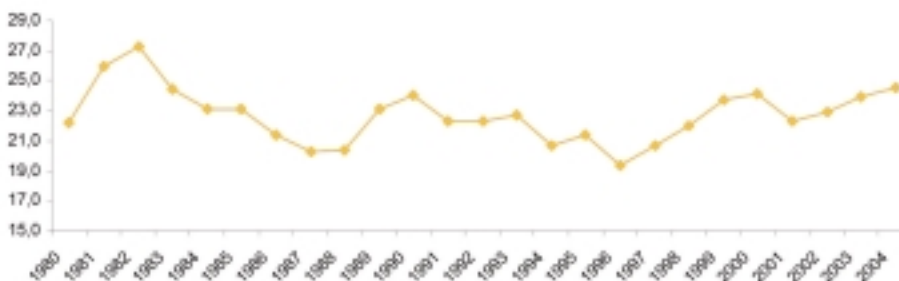
### **Une croissance extravertie**

On pourrait justifier la pertinence d'un bouclage macroéconomique dans lequel la dynamique de production est centrée sur l'impulsion de la demande intérieure, l'exportation ne constituant alors qu'un complément déterminé par les capacités de production disponibles. Cette configuration n'a pas été sélectionnée par le Maroc qui a opté depuis 1973 pour le modèle de promotion des exportations.

Pour ce qui est de l'impulsion liée à l'investissement privé, celui-ci n'étant pas seulement tiré par un manque de capacités de production, mais par la recherche d'un profit ou d'un revenu d'activité, les décisions qui ont conduit au flux de FBCF constaté ont anticipé la demande, tant étrangère qu'intérieure (Billaudot, 2005). Cela revient à dire que l'écart entre la demande anticipée et la demande constatée a autant conduit à fixer le taux de sorties structurel qu'à moduler l'investissement fixe nouveau. A ce titre, l'hypothèse faite est que le taux global de sorties s'est situé en permanence à un niveau relativement élevé, en raison d'investissements fixes qui n'ont pas débouché sur une production effective (en installations industrielles comme en logements) ou qui n'ont pas fait preuve, à l'expérience, d'une compétitivité suffisante pour justifier un maintien de la mise en exploitation. Cela signifie que, dans la relation d'ordre comptable qui lie le rythme de la croissance potentielle permise par le capital fixe installé au taux d'investissement mesuré en rapportant le volume de formation brute de capital fixe au volume de PIB, la variable motrice a été le taux d'investissement et la variable d'ajustement le taux de sorties (ibid.).

Cette observation s'accorde avec le constat que le taux d'investissement a progressé en fin de période (diagramme 3.7.) sans que l'on ait eu, dans le même temps, une nette accélération de la croissance. Autant dire que cette montée du taux d'investissement s'est accompagnée d'un plus faible taux d'utilisation de la capacité installée et/ou d'un taux de sorties plus élevé, sans exclure toutefois que l'on ait eu une baisse de la productivité potentielle du capital (ou encore une élévation du coefficient de capital potentiel). Ce statut qui est ainsi attribué dans notre analyse à l'investissement privé comme force d'impulsion primordiale s'accorde à la politique de privatisation poursuivie.

Diagramme 3.8. Evolution du taux d'investissement (1980-2002)



Source : Haut Commissariat au Plan

### 3.5. Une croissance à faible contenu en emplois

#### Une évolution du marché du travail en longue période...

Le développement du système d'éducation et de formation a modifié la structure des qualifications de l'offre de travail. Entre 1977 et 1997, la proportion des actifs ayant accompli le premier cycle et plus est ainsi passée de 44% à 72%, soit 1,4 point par an ; celles des actifs ayant les niveaux secondaire et supérieur ont augmenté, respectivement, de près de 18 % à 32 % et de 2,4% à 11%.

L'évolution des taux d'activité est caractérisée par une diminution aux âges extrêmes chez les deux sexes, en raison de la prolongation scolaire et de l'accroissement des sorties à la retraite, avec une quasi-stabilité chez les hommes à forte activité et une augmentation chez les femmes en milieu urbain.

La décomposition de la variation de l'offre de travail montre que 58% de l'augmentation de l'offre de travail s'explique par les facteurs socio-économiques, 11% seulement par la croissance démographique et 32% par les effets conjugués de ces deux derniers facteurs.

L'offre de travail qui, en 2003, se compose de 10,9 millions de personnes réparties entre 73,4% d'hommes et 26,6% de femmes et dont 53,3% résident en milieu urbain contre 46,7% en milieu rural s'est accrue de 3,2% par an par rapport à 1960, avec une décélération de 3,6% entre 1971 et 1982, de 2,8% entre 1982 et 1994. Ce rythme de croissance, dépassant celui de la croissance démographique de 37%, met pleinement en évidence la problématique de l'emploi qui s'est accentuée au cours des années 1990. L'offre de travail additionnelle annuelle en milieu urbain a plus que triplé entre 1961-1971 et 1994-2003, passant de 53 000 à 153 000.

La croissance économique s'est accompagnée de modifications profondes de la structure sectorielle et par niveau de formation de la demande de travail, caractérisées par une forte diminution de la part des activités primaires (agriculture et pêches) dans l'emploi total, entre 1960 et 2002, passant de 65% à 44,4%, compensée par une augmentation remarquable de celles des secteurs tertiaire (services + administration) et secondaire, respectivement, de 22% à 35,5% et de 13% à 21%.

Le rythme de création nette d'emplois dans l'ensemble de l'économie a fortement varié d'une période à l'autre. Après avoir augmenté, en moyenne annuelle, de 80 000 postes de travail durant le quinquennat 1968-1972, le nombre d'emplois créés s'est élevé à 152 000 sur la période 1971-1982, baissant à 137 000 entre 1982 et 1994 pour ensuite augmenter à 217 000 au cours de la période 1995-2003. Une bonne partie de ces créations d'emplois est localisée dans les villes : 123 000 postes de travail entre 1985 et 2003, avec un fléchissement à 124 000 au cours de la période 1995- 2003 contre 134 000 de 1985 à 1993.

Ce sont les catégories de main-d'œuvre ayant le niveau de l'enseignement fondamental et secondaire qui ont vu leur part dans l'emploi urbain augmenter sensiblement entre 1978 et 1997, passant, respectivement, de 43,6% à 68,4% et de 17,2% à 29,8%, alors que celle des diplômés de l'enseignement supérieur reste globalement faible par rapport à celle des techniciens et des cadres moyens. Si la part de cette dernière a pratiquement quadruplé entre 1984 et 2002 passant de 2,1% à 8%, celle des diplômés des études supérieures est passée de 5,8% à 6% après avoir atteint 7,7% en 1993.

La durée de travail mensuelle, qui a fluctué autour de 23 jours durant la période 1978-1994, a enregistré une baisse significative depuis 1993 atteignant 22 jours en 2002, soit une réduction équivalente à une journée de travail. Cette diminution a été toutefois compensée par une augmentation de la durée hebdomadaire, en milieu urbain, d'environ trois heures et demie.

En milieu urbain, où la pression de l'offre de travail est forte, l'emploi, qui a progressé à un rythme soutenu de 5,4% entre 1984 et 1993, a connu une diminution passant à 2,5% entre 1995 et 2003. La création nette

d'emplois (103 000 en moyenne annuelle sur la période 1971-1994) s'est élevée légèrement à 108 000 entre 1995 et 2003, avec un pic de 150 000 au cours de la période.

En dépit des efforts déployés pour améliorer la couverture de l'infrastructure socio-éducative en milieu rural, la part des services administratifs et sociaux dans l'emploi total a régressé passant de 24% à 13,5% entre 1971 et 1994, avec moins d'un emploi pour cent ruraux alors qu'en milieu urbain ce ratio est passé de 3,6 à 5,9 entre ces deux dates.

L'évolution des coûts du travail est largement déterminée par celles des prix, de la productivité du travail et des salaires minima. L'évolution des salaires dans les entreprises affiliées au régime de sécurité sociale est implicitement indexée à raison de 68% sur celle de la productivité apparente du travail et de 47% sur celle des prix à la consommation.

En longue période, l'évolution du SMIG en termes réels a bénéficié de 1,4% des fruits de la croissance entre 1970 et 2000. De ce fait, la hausse des salaires minima a vraisemblablement contribué à la réduction des disparités en matière de rémunérations dans la mesure où les ratios du SMIG et du SMAG au seuil de pauvreté ont, respectivement, augmenté de 4,4% à 5,1% en milieu urbain et de 3,1% à 4,3% en milieu rural entre 1984-1985 et 1998-1999.

L'analyse des rémunérations en relation avec les principaux indicateurs économiques et du marché du travail apporte un éclairage sur les mécanismes de répartition des fruits de la croissance et les contraintes pesant sur les performances de l'appareil de production en matière de création d'emplois. Entre 1980 et 2000, le salaire moyen brut industriel a connu une progression assez régulière de 5% en valeur nominale. Comparé à l'évolution des prix à la consommation, le salaire moyen a diminué en termes réels de 1,5% au cours de la décennie 1990, après avoir augmenté de 0,5% au cours de la décennie 1980.

### **... marquée par la persistance du chômage de masse**

Le taux de chômage global enregistre d'abord une hausse importante entre 1982 et 1994 Puis une baisse de plus de quatre points e 2004 (11,2%).

Entre 1960 et 1982, le nombre de personnes en chômage est passé de 304 000 à 643 000, soit une augmentation de 15 000 par an. Celle-ci s'est élevée à 57 000 entre 1982 et 1994 portant le stock de chômeurs à 1 332 000. Depuis cette date, le nombre de personnes au chômage se situe à près de 1 300 000. Une explication de cette montée et persistance du chômage implique de distinguer ses deux composantes structurelle et conjoncturelle. Dans un contexte où l'offre de travail augmente plus vite que le croit démographique, tout ralentissement de la croissance économique se traduit par une hausse de la composante conjoncturelle du chômage, plus particulièrement depuis la décennie quatre-vingt-dix. La persistance d'un taux de chômage élevé en milieu urbain s'explique par une plus grande rigidité de la composante structurelle du chômage elle-même liée à une forte incidence du chômage de longue durée, affectant les trois quarts des chômeurs et plus particulièrement les jeunes diplômés. Un autre indicateur corrobore la prévalence du chômage structurel : la dispersion des chômages catégoriels. Entre 1984 et 2003, la part des chômeurs de plus de douze mois en milieu urbain a augmenté passant de 54,7% à 74,8%, celle des personnes à la recherche de leur premier emploi s'est élevée de 43,4% à 54,4%. Le taux de chômage

global cache cependant de fortes disparités entre les différentes catégories de diplômés : il atteint, en 2002, 18,6% chez les techniciens et les cadres moyens, 28,5% pour les diplômés en qualification professionnelle, 30,8% au niveau des diplômés de l'enseignement supérieur. Le taux de chômage des diplômés de l'enseignement supérieur (y compris les techniciens, cadres moyens et bac et +) en milieu urbain a plus que triplé entre 1985 et 2003, passant de 8,3% à 27%.

La réduction remarquable du taux d'inflation et du déficit du compte courant depuis la décennie 1980 n'est pas sans effet sur le chômage. Le cumul des variations annuelles du taux de chômage pendant les cycles identifiés plus haut ayant augmenté avec la baisse du taux d'inflation, on peut se demander si le chômage conjoncturel n'aurait pas alimenté la composante structurelle du chômage dans un contexte marqué par un ralentissement de la croissance potentielle.

Le processus d'ajustement des effectifs à l'emploi désiré est caractérisé par une inertie relativement élevée dans la mesure où les variations annuelles de l'emploi dans les industries de transformation représentent en moyenne 32% de l'emploi optimal.

L'intensité de l'emploi qui est le rapport entre le taux de croissance de la valeur ajoutée et le taux de création d'emploi est déterminée par de nombreux facteurs, tels que le coût relatif du travail et du capital, la durée du travail, le progrès technologique. L'intensité d'emploi dans le secteur industriel est relativement faible, nécessitant un taux de croissance de 5,5% de la valeur ajoutée pour générer une croissance de l'emploi de 2,8%.

### 3.6. Le secteur privé : des métamorphoses subies

Il s'agit d'examiner dans la présente section le comportement du secteur privé, observé au cours des années 1990, dans ses différentes composantes et son adaptation aux conditions de l'ouverture. Rappelons que celles-ci postulent un comportement des entreprises privées plus dynamique, plus compétitif et plus ouvert à l'innovation. Elles impliquent également un recentrage des entreprises sur leurs métiers de base et une réorientation vers l'exportation de produits pour lesquels le Maroc dispose d'un avantage comparatif. Le secteur privé n'étant pas un tout homogène, il y a lieu de distinguer les groupes et grandes entreprises privées, d'une part, les petites et moyennes entreprises, d'autre part.

#### **Stratégies des groupes privés : diversification et financiarisation**

L'analyse du comportement économique et financier des groupes privés marocains est une tâche difficile en raison à la fois du défaut de transparence financière qui continue de caractériser nombre d'entre eux et des limites de l'information disponible. Toutefois, il est possible de dégager trois configurations stratégiques des groupes durant les décennies 1980 et 1990.

- La première combine renforcement des positions acquises et diversification " tous azimuts ". L'exemple le plus frappant est fourni par le groupe de l'Omnium Nord Africain (ONA) qui a cherché tout au long de la décennie 1980 à acquérir une position dominante dans le secteur agro-alimentaire (industrie laitière, industrie des huiles alimentaires, industrie sucrière) où il était très actif à travers l'accroissement des parts de marché (réalisation d'investissements d'extension et de modernisation

et rachat d'entreprises telles que Huileries, savonneries Gouin et Cosumar) et, dans une moindre mesure, par un début d'intégration de l'amont de la filière (rachat de SEPO - Société d'exploitation des Produits Oléagineux -, seule unité de trituration de graines oléagineuses, dans le but de garantir un approvisionnement régulier de ses filiales). Plus tard, au milieu des années 1990, le groupe va entamer une opération de mise à niveau de certaines de ses filiales pour faire face au nouveau contexte de libéralisation et d'ajustement industriel. C'est le cas, à titre d'exemple, de la société Lesieur Cristal qui a connu une véritable restructuration industrielle axée autour des volets suivants : optimisation des coûts et des moyens de production, réduction d'effectifs et recentrage sur les métiers de base, parallèlement à la sous- traitance des activités périphériques (emballage, etc.).

Cette logique industrielle, conçue en termes de technologie, de produits et de contrôle des marchés, se combine avec une démarche de diversification conglomerale mettant l'accent sur l'aménagement des actifs financiers. Celle-ci semble évoluer dans le temps, tant en ce qui concerne les activités ciblées, les modalités de redéploiement stratégique, que pour ce qui est des objectifs généraux recherchés. Ainsi, tout au long de la décennie quatre vingt, le groupe ONA a-t-il cherché à devenir un acteur majeur dans de nombreux secteurs, en essayant de conjuguer le souci de la rentabilité financière et l'ambition de jouer le rôle de locomotive et d' " éducateur " du secteur privé en matière de modernisation et de mise à niveau de l'économie. La stratégie multisectorielle englobe l'agro - alimentaire, les mines, l'automobile, la pêche hauturière, l'industrie textile, la finance, le tourisme, l'immobilier et la communication et les hautes technologies. Le support principal de cette stratégie conglomerale a été la croissance externe (rachat d'entreprises, privatisation d'entreprises semi-publiques, prise de participations dans des sociétés).

A partir du milieu des années 1990, le groupe ONA procède à un redéploiement stratégique accompagné d'un effort de modernisation du style de management. On assiste ainsi à un recentrage de la stratégie du groupe autour de quatre pôles : mines et matériaux de construction, agro-alimentaire, activités financières et distribution. Une politique de construction de " champions nationaux " ayant la taille critique pour faire face à la concurrence internationale est poursuivie dans chaque pôle. De ce point de vue, deux opérations majeures méritent d'être soulignées : la prise de contrôle de l'important groupe semi-public, la Société Nationale d'Investissement (SNI), suite à sa privatisation par l'Etat, d'une part. D'autre part le renforcement du pôle bancaire et financier de l'ONA, suite au rapprochement-fusion entre la Banque Commerciale du Maroc (BCM) et le groupe Wafabank, donnant naissance au premier " conglomérat " financier du pays. Sur le plan du management du groupe, une nouvelle orientation est adoptée sur la base des choix suivants : formulation claire des critères d'appréciation et des attentes vis-à-vis du management, déconcentration de l'organisation et responsabilisation des directeurs généraux des filiales, création de procédures de reporting, etc. Enfin, un changement dans les objectifs du groupe est clairement affiché où la création de la valeur pour l'actionnaire tend à l'emporter sur les considérations de développement économique et social qui doivent, elles, relever de la responsabilité de l'Etat.

- La deuxième configuration stratégique renvoie à une financiarisation des activités de certains groupes privés au sens où ces derniers redéploient leurs stratégies au profit du secteur bancaire et financier et aux dépens des secteurs où ils évoluaient auparavant. C'est le cas, par exemple, des groupes SOPAR et Finance.Com. Le premier a développé son pôle financier tout au long de la décennie 1980 autour de la banque commerciale Wafabank au point où il représentait plus de 40%

du chiffre d'affaires du groupe en 1992. Cette financiarisation des activités du groupe s'est faite autour du concept d' " offre financière et de service globale " impliquant une diversification des services financiers de la banque par l'adjonction de nouvelles activités rémunératrices telles que le crédit à la consommation (Wafasalaf), le leasing (Wafabail), l'assurance (renforcement de l'activité de la société Nouvelle d'Assurance qui devient Wafa Assurance), l'informatique (Wafa Systèmes), la monétique (Wafa Monétique), l'ingénierie financière (Wafa Investissement), le négoce international (Wafa Trade).

La nouvelle stratégie du groupe SOPAR semble s'être faite aux dépens des activités industrielles, notamment de l'industrie textile où le groupe détenait des intérêts importants, mais où il a subi les contrecoups de la mauvaise conjoncture économique, de la perte de certains marchés extérieurs (marchés irakien et libyen du fait de l'embargo international appliqué contre ces pays, concurrence asiatique sur les marchés des pays du Golfe) et de certaines erreurs de gestion (surinvestissement, problème de coordination entre le siège social et les usines, etc.), de l'électroménager du fait, notamment, de la libéralisation des importations et du développement de la contrebande, et du bâtiment et travaux publics (faillite de la société Comaprise, Constructions Marocaines et Entreprises).

Le groupe Finance.Com est justiciable de la même analyse, à cette différence près que sa financiarisation est le résultat direct de la privatisation de la Banque Marocaine du Commerce Extérieur (BMCE) en 1995. Ainsi ce groupe, dont l'activité d'origine consiste dans l'assemblage de véhicules et la distribution de grandes marques de l'industrie automobile, a-t-il complètement changé de configuration sectorielle au cours des années 1990. Désormais le groupe est réorganisé autour de quatre pôles où la finance occupe une position leader : un pôle bancaire autour de la BMCE-Bank, un pôle " assurances ", un pôle " technologie multimédias " et un pôle " industrie et services ".

- Une troisième configuration stratégique caractérise le comportement des groupes ayant décidé de se retirer des secteurs où ils évoluaient auparavant. C'est le cas des groupes SIM (Société Industrielle Marocaine) et Nova Holding qui se sont tout simplement retirés de l'industrie des boissons au profit de la firme multinationale Coca Cola, moyennant une compensation financière. Le groupe SIM a cédé tous ses actifs industriels à Coca Cola pour se reconvertir dans un premier temps dans le financement de la consommation (rachat de la société Credor), avant de céder cette dernière à un important groupe financier de la place.

Au total, ces différentes configurations stratégiques reflètent un comportement économique différencié des groupes face à la libéralisation de l'économie et à l'ouverture à la concurrence internationale. Elles ne semblent pas se conformer aux prescriptions du modèle de croissance centrée sur un redéploiement des activités des groupes vers les secteurs exportateurs où le Maroc dispose d'avantages comparatifs.

### **Les PME à l'épreuve de la concurrence**

Bien que prépondérantes numériquement au sein du tissu productif (environ 92% de l'ensemble des entreprises affiliées à la Caisse nationale de Sécurité sociale et de l'échantillon du ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat en 1998), les petites et moyennes entreprises ne contribuent que modestement à l'activité économique (10% de la valeur ajoutée et 16 % de la masse salariale, tous secteurs confondus, mais

39% de la valeur ajoutée manufacturière et 46% des salaires distribués par les industries de transformation. Une forte majorité de PME (72%) est concentrée dans les activités de commerce et de services. Durant la décennie 1980, le nombre d'entreprises non financières soumises au régime du bénéfice net réel a été multiplié par près de 2,5 fois, passant de 11 906 entreprises en 1983 à 22 838 en 1990 et à 28 290 en 1993. Cette augmentation a touché surtout les secteurs du commerce et des services et, dans une moindre mesure, les industries de transformation. Celles-ci ont vu leur nombre presque doubler, passant de 2 854 entreprises en 1984 à 5 540 en 1993. Cet accroissement a surtout profité à la branche de l'habillement qui a réalisé, à elle seule, 33,7% des créations nettes d'entreprises industrielles imposées au bénéfice réel. Il dénote un certain dynamisme de l'entrepreneuriat marocain dont les rangs semblent avoir été renforcés par une " troisième génération d'entrepreneurs " issus de couches sociales et d'activités professionnelles diverses (ouvriers, techniciens, cadres de l'administration, etc.). L'émergence de cette " nouvelle vague d'entrepreneurs ", caractérisée par " un esprit de concurrence plus agressif ", a été favorisée par les opportunités offertes par l'accès quasi-libre au marché européen dans le cadre du régime de perfectionnement passif. De ce fait, toute une industrie de prêt-à-porter dédiée à l'exportation va se développer sur la base des avantages compétitifs que sont la main-d'œuvre bon marché et la proximité géographique et culturelle de l'Europe. Les PME qui s'y sont engagées durant les années 1980 vont contribuer de manière significative, à côté des grands groupes publics, à la transformation de la structure des exportations marocaines où la part des produits manufacturés va passer de 23,3% en 1980 à 63,4% en 1993.

Toutefois, un tel dynamisme entrepreneurial va atteindre rapidement ses limites. La productivité du travail est inférieure en 1990 de 30% à celle de 1986. Si les causes de cette baisse relèvent d'abord de facteurs internes à l'entreprise (manque de formation du personnel, problème d'organisation, vétusté du matériel de production, etc.), elle n'est pas moins encouragée par la rente procurée par le régime d'accès préférentiel au marché européen. Par ailleurs, et à partir des années 1990, la compétitivité des entreprises marocaines va être érodée du fait de l'exacerbation de la concurrence internationale (démantèlement de l'accord multifibres, adhésion de la Chine à l'OMC, élargissement de l'Union européenne aux pays d'Europe centrale et orientale), des hausses de salaires intervenues au Maroc, de l'appréciation du dirham, etc. Enfin, la concentration des exportations sur le système de perfectionnement passif va contribuer à limiter l'activité industrielle aux opérations d'assemblage dont l'impact sur l'industrialisation du pays est limité.

Pour ce qui est des PME orientées vers le marché intérieur, elles ont souffert de plusieurs contraintes, dont notamment l'impact dépressif des mesures d'ajustement structurel sur la demande interne durant la décennie 1980. Si le classement des contraintes a quelque peu changé durant les années 1990, le poids de la contrainte " faiblesse de la demande " ayant diminué au profit des obstacles liés au comportement de l'administration, du coût du financement et de l'insuffisance des ressources humaines, il n'en reste pas moins vrai que l'environnement ou " climat " des affaires est plus contraignant pour les PME comparativement aux grandes entreprises, aux entreprises affiliées à des groupes marocains et aux filiales de groupes étrangers. Ces contraintes s'ajoutent aux faiblesses internes aux PME (gestion à court terme, sous-capitalisation, sous-encadrement et manque de transparence financière) et hypothèquent lourdement la capacité de ces entreprises à faire face aux défis de la mondialisation et de la zone de libre-échange euro méditerranéenne.

Le problème de la compétitivité des PME est d'autant plus menaçant qu'à l'érosion des avantages compétitifs traditionnels - émergence de pays concurrents où les coûts salariaux sont plus bas - s'ajoute un sérieux handicap en matière de qualité et d'innovation.

- L'amélioration de la qualité passe notamment par l'adoption d'une démarche de " qualité totale " (qualité pour le client, qualité pour l'actionnaire et qualité pour les employés) et le recours de l'entreprise aux procédures de normalisation, de certification et d'accréditation. Au Maroc, la certification à la qualité reste un phénomène limité : on estime à un peu plus de 200 le nombre d'unités certifiées, ce qui laisse notre pays loin derrière des pays à niveau de développement similaire. L'adoption de la démarche qualité ne va pas sans poser des problèmes dans la mesure où elle se heurte au style de management paternaliste du propriétaire-dirigeant et à l'absence d'implication du personnel de base de l'entreprise.
- Pour ce qui est de l'innovation, le retard du Maroc peut être illustré par le faible nombre d'entreprises ayant une pratique de R&D : 8% des entreprises conduisent des travaux de recherche de façon continue ou discontinue au sein de l'industrie marocaine. Elles représentent, toutefois, 20% du chiffre d'affaires. L'effort moyen de R&D, qui s'élève à 1,4% environ du chiffre d'affaires, est plus important dans les secteurs du textile (4,5% du chiffres d'affaires) et de l'électronique (2,4 % du chiffre d'affaires).

De manière plus globale, il existe quatre types de comportements en matière de R&D au sein des entreprises marocaines : (i) les filiales de firmes multinationales qui profitent du potentiel scientifique et technique de la maison-mère, ce qui leur permet d'avoir des produits compétitifs tant au plan des prix qu'à celui de la qualité ; (ii) les grandes entreprises privées nationales dont les responsables, plus conscients des enjeux de la R&D, mobilisent les moyens nécessaires ; (iii) les PME dont les dirigeants, convaincus de la nécessité d'investir dans la R&D, manquent de ressources ; (iv) enfin, les entreprises familiales orientées vers le marché local ne ressentant pas le besoin de faire de la R&D et se contentant, quand cela s'avère nécessaire, de recourir au marché étranger pour acheter le matériel recherché.

### 3.7. Le chaudron informel et l'insécurité humaine

L'indicateur de développement humain s'établit au Maroc à 0,602 point en 2000 contre 0,691 pour les pays à développement humain moyen et 0,747 pour les pays à revenu intermédiaire. Par rapport à l'échantillon de pays émergents, le Maroc est classé 123e (sur un total de 173 pays), tandis que la Turquie, la Tunisie et l'Egypte occupent, respectivement, le 85<sup>e</sup>, le 97<sup>e</sup> et le 115<sup>e</sup> rang, loin derrière la Corée du Sud (27<sup>e</sup>), la Pologne (37<sup>e</sup>), le Chili (38<sup>e</sup>), et la Malaisie (59<sup>e</sup>).

Face à cette situation de déficit des capacités humaines, les catégories frappées ont tendance à s'enliser dans des stratégies de survie que les actions homéopathiques de lutte contre la pauvreté ne semblent pas en mesure de faire évoluer vers une véritable amélioration des opportunités économiques et des facilités sociales.

Pour nombre d'analystes et responsables du développement, le secteur informel constituerait une alternative viable en termes de revenus. Après avoir été traité négativement, durant les années 1960 et 1970, celui-ci est considéré à présent comme pouvant être le ferment du développement. Dans le cas du Maroc, l'évolution observée conduit à nuancer l'analyse.

Un grand nombre d'unités informelles ont été créées dans les années 1970 mais le rythme s'est accéléré à partir des années 1980 et 1990, tout particulièrement dans le commerce et les services. Il s'agit essentiellement d'unités de petite taille (les unités unipersonnelles représentent plus de 70% du total).

En 1999-2000, l'emploi informel occupe 39 % de l'emploi non agricole et mobilise essentiellement des jeunes, des migrants, des femmes, des enfants mais aussi des diplômés, des petits fonctionnaires etc. La dynamique du secteur informel révèle la montée des travailleurs indépendants et de l'auto-emploi. Souvent lié à un impératif de survie, il constitue la forme dominante de création d'emploi dans le secteur informel : 69% des actifs occupés sont des indépendants ou travaillent à compte propre. Celui-ci peut être exercé d'une manière permanente ou irrégulière et touche généralement les ménages exposés à l'irrégularité des revenus. L'auto-emploi est dominant dans le commerce et les services et, dans une moindre mesure, dans l'industrie. Les petits vendeurs ambulants, cireurs de chaussures, gardiens de parkings et autres catégories vulnérables constituent la figure principale de l'auto-emploi. Le taux de vulnérabilité est de 51,5% contre 42% pour les salariés et 33,4% pour les inactifs (Direction de la Statistique, 2002). C'est également au sein des micro-entreprises indépendantes que l'incidence de la pauvreté est la plus affirmée.

Le travail des enfants s'inscrit dans une stratégie de minimisation des risques liés à une perte d'emploi par un membre de la famille. Les effectifs, difficiles à dénombrer, se concentrent dans les zones urbaines, l'artisanat traditionnel (dinanderie, travail du cuir, poterie, tapis, agriculture traditionnelle...), les services (mécanique auto, plomberie...), le micro-commerce de rue (petits porteurs, cireurs, laveurs de voitures, vendeurs de mouchoirs, de sacs en plastique, etc.) ou les activités domestiques (petites bonnes). Par ailleurs, on assiste à une polarisation selon le genre : les fillettes sont plus nombreuses dans le travail à domicile et dans le secteur du tapis, dans les activités de rue et dans certaines activités agricoles.

Les niveaux faibles de formation de ces catégories révèlent l'étroite corrélation entre le travail des enfants dans l'artisanat et les déperditions scolaires. La main-d'œuvre enfantine est généralement occupée dans des travaux subalternes, faiblement ou non rémunérés, non protégés juridiquement et dangereux, portant atteinte à leur santé et à leur sécurité. Dans les activités des métaux et les garages, la durée dépasse les 10 heures par jour pour 84% des enfants (Banque Mondiale, BIT/IPEC, UNICEF, 2003).

Le travail des femmes, comme celui des enfants, est indissociable de la montée de la pauvreté et de la précarité. Représentant 12,7% des emplois occupés dans le secteur informel, il s'agit pour l'essentiel d'activités à domicile, non valorisées en tant que telles, cachées ou peu visibles et s'inscrivant dans des stratégies familiales complexes d'acquisition des revenus ou/ et des qualifications (travail à domicile, dans les services domestique, aides familiales, travailleuses indépendantes ou main- d'œuvre occasionnelle circulant entre pôle formel et pôle informel).

Au total, témoignant d'une situation de vulnérabilité extrême et profonde, le secteur informel est moins une alternative et une planche de salut pour les populations défavorisées qu'une " trappe à pauvreté ", moins un moyen de réduction des risques qu'un chaudron constituant une véritable menace pour l'équilibre social et pour la sécurité humaine.

**CHAPITRE 4**  
**VERS UN RÉGIME DE CROISSANCE**  
**CENTRÉE SUR LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN**



Au terme de ces développements mettant en perspective historique les politiques économiques suivies depuis l'indépendance, les enchaînements macroéconomiques aux quels elles ont donné lieu et les effets produits en termes de développement social, il convient de réitérer l'hypothèse des limites liées à la logique des relations faisant dépendre le bien-être social de la réalisation d'un taux élevé de croissance du PIB, elle-même fonction du maintien dans la durée des équilibres fondamentaux. Confirmant ainsi les résultats empiriques déjà établis pour de nombreux pays par le *Rapport mondial sur le développement humain*, le bilan qui vient d'être dressé soutient le principe théorique d'une codétermination de la croissance économique et du développement humain, voire d'une consubstantialité entre les deux catégories d'objectifs et de besoins. Ce principe théorique doit être repris dans cette dernière partie du rapport consacrée à une définition des linéaments d'une nouvelle macroéconomie incorporant de façon inséparable les indicateurs de développement humain à la fois comme moyen et comme fin. Dans cette perspective un retour d'abord sur les dimensions du développement humain et sur les fondements d'une "bonne croissance" permettra de recadrer dans un second point les perspectives qui sont présentées en termes de croissance économique.

#### 4.1. Refonder le développement sur les libertés

Il a été montré plus haut que les approches ayant prévalu dans le passé procèdent toutes, dans leur principe, de la croyance que la recherche de la croissance économique entraîne dans le même mouvement celle du développement économique et social. Bien plus, selon ce paradigme la croissance économique est une condition nécessaire et suffisante à l'amélioration du niveau de vie des populations. L'échec des modèles de développement mis en œuvre tout au long de la seconde moitié du XXe siècle traduit, par ailleurs, les limites des politiques de lutte contre la pauvreté fondées exclusivement sur les mécanismes de redistribution des revenus en faveur des populations les plus défavorisées. Une telle conception de la justice sociale, outre qu'elle est conditionnée par l'existence d'un surplus économique et monétaire disponible, est à la fois inefficace à long terme et neutralisée dans son impact par les inégalités associées aux conditions de base et aux dotations premières des différentes catégories de population.

La perspective préconisée dans le présent rapport constitue un infléchissement fondamental et décisif de trajectoire et un renversement d'option en matière de régime de croissance et de politique économique : il s'agit, pour le Maroc, de refonder le développement sur les libertés. L'argumentaire en faveur d'une telle perspective est à la fois théorique et empirique :

- Tout d'abord, la pertinence de la "perspective de la liberté" (Sen, 1999) réside dans la distinction qu'elle permet d'opérer entre "libertés négatives" ou formelles et "libertés positives" ou réelles : ces dernières englobent, outre les droits politiques et civiques liés à la démocratie (droit de vote, d'expression, participation, etc.), les possibilités qu'ont les individus à mettre en œuvre leurs droits et libertés, à faire fonctionner les ressources dont ils disposent. En d'autres termes, les libertés positives traduisent une situation de capacité réelle (et non pas seulement juridique) des individus ou des communautés à traduire leurs positions formelles en dispositions réelles, en fonctionnements. Dans cette optique, les libertés sont à prendre à la fois comme processus et comme possibilités (de développer les facultés individuelles).
- Ensuite, il s'agit d'une perspective essentialiste du développement mettant en jeu et articulant trois valeurs ou "importances" de la liberté : une valeur intrinsèque, une valeur instrumentale et une valeur constitutive.

En effet les libertés publiques, la participation politique, les droits démocratiques doivent être considérés du point de vue de leur importance intrinsèque, comme des " biens premiers " et " sans chercher à les justifier par leurs effets positifs sur le développement " (Sen, 1999). Mais la composante pratique et instrumentale de la liberté n'est pas moins importante dans le développement : les droits démocratiques constituent autant d'incitations politiques favorisant les initiatives des individus, leur engagement à compter sur leurs propres forces et leur implication positive dans le développement. Dans la même optique, les opportunités économiques, la justice sociale, la sécurité protectrice et la durabilité accroissent la capacité d'un individu de vivre librement. Un troisième rôle de la perspective de la liberté réside dans le fait que les libertés fondamentales politiques et sociales (liberté de participation ou d'expression, libre accès à l'éducation élémentaire, à la santé) ne sont pas de simples " conducteurs " ou catalyseurs du développement. Mieux ils sont constitutifs du développement. Pour comprendre cette " importance " des libertés non seulement comme fin mais aussi comme moyen, il suffit de rappeler l'" exemple des famines " dû à A. Sen (1989) : "L'absence de famines dans les régimes démocratiques nous fournit l'exemple le plus évident de cette connexion (...). Aucun pays démocratique, même le plus pauvre, n'a jamais subi de famines. La raison en est que la prévention de ce fléau ne présente aucune difficulté pour autant que les gouvernements aient la volonté de la mettre en œuvre. Bien entendu, une démocratie multipartite, dotée de médias libres et d'un système électoral, constitue, pour un gouvernement, une forte incitation politique à prendre les mesures préventives " .

Prenant appui sur une vaste étude empirique et comparative, l'exemple de Sen met en exergue deux relations pertinentes du point de vue de la perspective du développement comme liberté.

La première met en jeu le rôle constitutif et instrumental -déjà souligné- de la démocratie dans le développement et constitue, dès lors, une réfutation de l'hypothèse selon laquelle les systèmes politiques autoritaires seraient plus efficaces pour promouvoir le développement et que la démocratie est tout sauf viable dans un environnement marqué par la pauvreté et le sous-développement. La seconde relation définit le processus de la pauvreté précisément comme un processus de privation de capacités et dans cette optique les actions de lutte contre la pauvreté sont d'autant plus efficaces qu'elles sont favorisées par un processus d'expansion des libertés et d'élargissement des possibilités de choix des individus et des populations.

Cette conclusion s'applique avec la même intensité aux autres paramètres constitutifs du développement humain : l'espérance de vie, l'éducation élémentaire, l'alphabétisation, l'accès à la santé, etc. ont tendance à s'améliorer dans un contexte marqué par les incitations politiques et constituent, dans leur complémentarité, un puissant facteur de renforcement des facultés individuelles et d'incitation au travail, à la production et à la création de revenus.

De ces développements généraux il importe de retenir une série d'enseignements en résonance avec les perspectives suggérées pour le Maroc.

(i) Le premier concerne l'engagement de l'Etat dans le processus de dotation en capacités humaines des catégories les plus défavorisées. Cet engagement doit privilégier, de façon intégrée et cumulative, les domaines de l'éducation de base et de l'alphabétisation, de l'accès aux soins de santé, à l'eau potable et à

l'électricité, des infrastructures de base, etc. L'arbitrage en faveur de ces domaines est justifié non seulement par l'ampleur du déficit enregistré mais aussi et surtout par les possibilités qu'ils offrent en termes de réalisation des choix des citoyens, de réduction des inégalités de capacités et d'amélioration des autres indicateurs de développement humain, en particulier du niveau de revenu et de la croissance économique.

(ii) Se traduisant par des dépenses publiques non négligeables, cet engagement prioritaire est, par conséquent, de nature à reproduire les mêmes déséquilibres budgétaires et à déboucher sur les mêmes déficits sociaux que par le passé s'il n'est pas doublé d'un élargissement des libertés substantielles, de la participation, de la responsabilisation, du contrôle par les citoyens de leur destin. En dernière analyse c'est à une telle indexation des capacités humaines sur les libertés qu'est subordonnée la vraie garantie du conséquentialisme des décisions publiques et des politiques de l'Etat, c'est-à-dire de la traduction des objectifs en résultats concrets.

(iii) Un autre enseignement a trait au rapport entre croissance économique et politiques sociales en général et aux contraintes liées au financement de ces dernières en particulier. Outre l'argumentation théorique en faveur d'une dynamique de la croissance économique tirée par les processus d'accroissement des capacités humaines, l'expérience marocaine a largement invalidé les modèles faisant dépendre les dépenses sociales de la réalisation hypothétique d'un taux de croissance élevé. C'est précisément en raison de cette dissociation contreproductive que les contraintes budgétaires ont été, d'année en année, dupliquées et qu'a été reproduit le cercle vicieux des lois de finance. La perspective formulée par rapport à cette problématique met en jeu, au contraire, l'impératif de refonder le régime de croissance sur un bouclage des enchaînements macroéconomiques incorporant dynamique de la productivité et dynamique de la demande populaire. Cette macroéconomie " consensuelle " et " utile ", sans être incompatible avec les critères d'ouverture sur les marchés internationaux, de compétitivité externe, de promotion des exportations et d'incitations aux investissements, est la seule qualifiée pour amorcer un processus vertueux et autoentretenu de croissance combinant intraversion et extraversion, dynamique d'élargissement du marché interne et maîtrise des relations externes.

(iv) Dans la même optique, l'engagement volontariste de l'Etat ne saurait être exclusif du rôle complémentaire incombant au secteur privé. Outre la création de richesses et de valeurs, l'entreprise moderne contribue à l'innovation sociale, à la codification du rapport salarial et à l'organisation des relations professionnelles. Les nouvelles normes sociales définies notamment par l'OIT (responsabilité sociale de l'entreprise, travail décent, interdiction du travail des enfants, etc.) tendent à s'imposer, en ce début de siècle, comme des critères d'efficacité et de compétitivité internationale obligeant les entreprises nationales à reconfigurer leurs procédures de management eu égard au respect des droits fondamentaux des salariés et à l'application de la législation du travail. Ces principes, convergents avec les objectifs du développement humain, impliquent cependant un infléchissement de la dépendance du chemin, c'est-à-dire un renversement du régime de croissance tirée de façon prévalente par l'avantage comparatif salarial, la disqualification du droit du travail et le recours aux formes d'emploi informel et précaire.

(v) Un tel renversement prend acte des perspectives à l'œuvre à l'échelle mondiale en matière de travail et d'emploi. De fait, les modèles productifs ont tendance à valoriser les ressources humaines, à mobiliser les

compétences et à asseoir les différentiels de compétitivité sur la qualité des procédés, des processus et des produits. Les opportunités associées à ces modèles productifs doivent constituer un facteur d'impulsion d'une nouvelle dynamique de création d'emplois qualifiés. Cette inflexion doit être accompagnée par une stratégie d'incitation à l'emploi des jeunes fondée sur les préconisations suivantes (El Aoufi, Bensaid, 2005) :

- améliorer le système d'information et de connaissance relatif aux jeunes dans les domaines d'emploi, de chômage, de sous-emploi, de conditions de travail, de relation entre formation-emploi, etc.;
- intégrer de façon prioritaire, et non comme un simple effet dérivé, l'action en faveur de l'emploi des jeunes au sein des politiques économiques;
- élaborer des politiques d'emploi des jeunes à la fois mieux ciblées et à portée plus large (couvrant d'autres catégories que les jeunes diplômés) afin d'éviter les comportements opportunistes et les gaspillages ;
- accroître l'efficacité du système d'intermédiation sur le marché du travail : professionnalisation des agents, décentralisation de l'action de l'ANAPEC en relation avec les bassins d'emploi et avec la nouvelle politique territoriale, gestion locale de l'emploi et des compétences ;
- mettre en œuvre les " Réseaux régionaux d'éducation-formation " (prévus par la Charte de l'Éducation) tout en les élargissant aux services d'intermédiation sur le marché du travail ;
- assurer une meilleure coordination entre les différents départements concernés par l'emploi des jeunes et une meilleure cohérence entre les actions et les politiques mises en œuvre : entre les différentes instances qui peuvent être impliquées par l'emploi des jeunes ;
- procéder de façon systématique à l'évaluation des politiques publiques en matière d'emploi : sans dispositifs et mécanismes transparents de suivi et d'évaluation le risque est grand de renforcer les effets pervers au détriment notamment des jeunes les plus vulnérables;
- redéfinir les programmes de mise à niveau de l'entreprise de façon à impliquer davantage les entreprises et les associations professionnelles dans la prise en compte les nouvelles normes en matière d'emploi et de travail décent (développement des ressources humaines, responsabilité sociale, formation en cours d'emploi, travail décent, libertés syndicales, etc.) ;
- refonder la configuration des relations professionnelles autour des enjeux de l'emploi des jeunes sur la base de procédures négociées entre les partenaires sociaux (accords d'entreprises, conventions collectives) ;
- last but not least, veiller de façon plus efficace à l'application effective et au respect scrupuleux des principes du droit du travail.

(vi) De façon plus structurelle, la définition d'un régime de croissance enrichie en emplois est connivente d'une politique industrielle volontariste et intégrée. Coordonnée par l'Etat en partenariat avec les associations et les organisations professionnelles, cette politique doit avoir les finalités suivantes :

- le développement de relations de coopération intersectorielles et d'alliances stratégiques interentreprises ;
- l'amélioration de la compétitivité territoriale autour de districts industriels ou de systèmes productifs localisés ;
- le renforcement de relations de sous-traitance nationale entre les grandes entreprises et les PME ;
- l'insertion active dans le " nouveau monde industriel " (Veltz, 2000) à l'œuvre au niveau mondial.

(vii) Outre l'impact décisif produit sur le maillage du tissu productif, la politique industrielle intégrée a pour vertu de contribuer à l'extension de l'emploi salarié (au détriment des formes domestiques, atypiques et vulnérables) et à l'élargissement des bases de la société salariale. Les éléments de bilan concernant les relations de longue période entre la croissance économique et les catégories d'emplois font apparaître un processus de salarisation restreinte, voire de désalarisation qui n'est pas sans liens avec l'échec des stratégies d'industrialisation. Une telle évolution semble pour le moins paradoxale eu égard précisément au régime de croissance extensive dominant, fondé sur des niveaux faibles de productivité et sur un coût du travail relativement bas. Le renforcement des relations clients-fournisseurs entre les branches industrielles est susceptible d'engendrer des dynamiques d'emploi salarié contribuant à affranchir l'économie et la société des modalités d'emploi domestique et informel et à réduire cette non-liberté économique que constituent le chômage ou les activités de survie.

(viii) Enfin comme l'impératif de recentrage de la croissance sur la finalité de l'emploi, la perspective d'un développement industriel volontariste et intégré suppose :

- la cohérence de l'architecture institutionnelle et la complémentarité de ses instances de décision.
- la réforme par la délibération publique et par le consensus politique.

La première condition prend en considération l'influence conjointe des différentes institutions sur l'économie dans son ensemble. De même elle tient compte de l'interdépendance des processus de décision des agents. Par ailleurs la hiérarchie institutionnelle (Aoki, 2001) entre différents niveaux territoriaux et instances décisionnelles implique des arrangements institutionnels constants : les institutions centrales ne produisent pas toujours des effets différenciés et cohérents au niveau local et, inversement, les institutions locales n'engendrent pas que des effets locaux mais peuvent affecter l'équilibre de l'économie toute entière (Boyer, 2004 ; Amable, 2005).

Plusieurs domaines peuvent inciter dans le cas du Maroc à la recherche d'une plus grande complémentarité institutionnelle : complémentarité entre système d'éducation et de formation et système productif, entre développement rural et industrialisation, entre promotion des exportations et élargissement du marché interne, entre système financier et système monétaire, entre système budgétaire et système fiscal, entre système monétaire et système de promotion des investissements, entre politique de création d'entreprises et politique d'incitations salariales et de protection du travail, entre politiques sectorielles ciblées sur les secteurs compétitifs et politique nationale, intégrée et durable, etc.

La recherche de la complémentarité et de la cohérence d'ensemble de l'architecture institutionnelle bute en général sur des difficultés tenant aux divergences d'intérêts et aux corporatismes des agents. Les solutions envisagées peuvent être de deux types : des solutions unilatérales et documentées sur la base d'approches technocratiques visant l'efficacité et l'amélioration des rythmes d'exécution des décisions ou des solutions fondées sur le principe de la légitimité politique et recherchant l'adhésion des citoyens par la consultation, la délibération et le consensus. Au Maroc, l'exigence démocratique ne doit pas être perçue comme antinomique de l'efficacité, au contraire le " bilan politique " du Maroc depuis l'indépendance témoigne de l'ampleur des coûts d'opportunité associés au déficit démocratique et à la pénurie des capacités.

Mais le cheminement dans et par le processus démocratique étant indissociable des avancées enregistrées par et dans le développement humain, les perspectives qui suivent, relatives aux politiques économiques, ne sont intelligibles que par rapport à une pragmatique générale des réformes par le débat public et le consensus.

## 4.2. Pour une politique économique au service du développement humain

### **Restaurer la souveraineté de la politique économique**

En longue période, si la politique budgétaire a surtout privilégié les objectifs de l'ajustement, elle n'a pas été pour autant en mesure d'évoluer vers un principe de régulation de nature à " lisser " la croissance économique. Les limites de la dépense budgétaire sont peu rapportées au produit intérieur et aux capacités de l'économie nationale.

De fait, la dépense budgétaire a été tendanciellement tirée vers des limites dépassant les capacités en ressources de l'économie nationale. Les recettes budgétaires, elles, subiront, en l'amplifiant, ce type de régulation de la dépense. De façon structurelle, les recettes ont été marquées, en longue période, par une instabilité chronique ayant des origines aussi bien dans la recette que dans la dépense proprement dite. De ce point de vue, la problématique de la recette budgétaire, et notamment son instabilité, se trouve aussi bien en son sein (réforme du système fiscal, recettes douanières, recettes de monopole, etc.) qu'au niveau de la dépense budgétaire régulée de façon administrative et réglementaire sans référence suffisante au dynamisme de l'économie nationale. Quant aux politiques monétaires suivies durant les cinquante dernières années, elles ont été marquées globalement par une certaine orthodoxie. Comparativement à la Turquie, par exemple, qui a connu des taux d'inflation à deux chiffres depuis les années 1980, la politique monétaire marocaine a rarement servi d'instrument de relance économique conjoncturelle, à l'exception des années 1973-1977. L'évolution du taux de change a été maîtrisée, avec même une tendance à l'appréciation.

Les politiques économiques ont, tout au long d'un demi siècle, évolué dans les limites étroites de l'ajustement (politique budgétaire) et du monétarisme (politique monétaire). Dans de telles " quadratures " de la politique économique, la croissance ne peut évoluer que sur un sentier étroit. En effet il a été observé une stagnation en longue période du taux moyen de croissance économique depuis plus de quarante ans. Le taux de croissance agricole est resté volatile, bien qu'il ait enregistré une reprise depuis la grande période de sécheresse des années 1980.

Au total, la croissance économique évolue en longue période selon un profil en "dents de scie" de plus en plus accentué et les politiques macroéconomiques mises en œuvre dans un contexte de régulation administrative et réglementaire n'ont pas été suffisantes pour amorcer un taux de croissance moyen élevé et durable.

Depuis l'indépendance, les principaux indicateurs sociaux se sont détériorés. Le taux de chômage urbain a augmenté passant de 10% à 20%. Quant aux dépenses sociales (éducation et santé), elles n'ont pratiquement pas évolué en pourcentage du PIB durant cette longue période alors que la population a doublé en 1981 et triplé en 2003 par rapport aux années 1960.

Au vu des résultats sociaux obtenus, les politiques macroéconomiques et de croissance semblent avoir atteint leurs limites. De telles politiques seront de plus en plus difficiles à poursuivre dans l'avenir au regard des défis économiques et sociaux auxquels le Maroc aura à faire face dans les vingt prochaines années.

### **Perspectives de croissance pour une vie digne et décente**

Au niveau mondial les analystes prévoient une croissance moyenne de 3,2% durant la décennie 2000-2010. Cette croissance sera en baisse au cours des deux décennies suivantes : 3% durant 2010-2020, et 2,7% durant 2020-2030. En moyenne, la croissance prévue est de 3% sur les trente années 2000-2030, soit 0,25% de moins que la moyenne constatée entre 1970 et 2000 (CEPII, 2001). Trois grandes régions ont été distinguées. Les régions riches, les régions à revenus intermédiaires et les régions pauvres. Le Maroc est situé dans l'ensemble des pays à revenus intermédiaires. Les pays producteurs de pétrole dont la croissance dépend d'un seul produit sont moins performants en termes de croissance.

La croissance est le résultat de projections de variables exogènes telle que la croissance de la population active, l'investissement en capital humain (éducation, formation, etc.) et l'investissement en capital physique. Dans la région de pays à revenus intermédiaires, l'hypothèse a été faite de l'évolution maximale du taux d'investissement et l'on suppose, par ailleurs, que ces pays profiteront dès la présente décennie d'une meilleure insertion internationale. " Pour la Turquie, l'Europe du Sud-Est, et les pays non pétroliers d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient, le décollage serait favorisé par l'intensification des liens avec l'Union européenne" (ibid., p. 36).

L'évolution du PIB est ainsi déterminée dans un contexte de " croissance économique soutenue, une croissance démographique sur le déclin et un progrès technique au même rythme que sur les 30 dernières années passées " (ibid., p. 36). Ainsi, en ce qui concerne les pays d'Afrique du Nord et du Moyen Orient, les Etats producteurs de pétrole voient leur PIB augmenter d'environ 2% par an durant les 30 prochaines années, rythme qui diffère peu de leur performance moyenne sur la période de 1970-2000. En revanche, et comme auparavant, les pays non pétroliers de la zone croissent plus vite et gardent un taux de croissance élevé entre 3,5% et 4% jusqu'en 2030 (Ibid., p. 36).

Face à une telle prospective de la croissance économique d'ici à 2030, les politiques macroéconomiques marocaines ont plusieurs défis à relever.

**(i) Une croissance plus vigoureuse.** Il s'agit tout d'abord de rompre avec l'atonie de la croissance observée depuis près de cinquante ans : environ 5% durant les années 1960-1980, puis 4% au cours des années 1980-1990, pour se fixer à 3% sur les années 1993-2002. A ce rythme, l'économie nationale ne peut qu'évoluer sur un sentier stationnaire au cours des années à venir, et ce quel que soit le comportement de l'agriculture.

Le taux de croissance prévu par le CEPII à l'horizon 2030 pour les pays non pétroliers de la région est une moyenne. Les pays à politiques macroéconomiques plus adaptées, et qui sauront mieux s'intégrer à l'économie régionale et mondiale, réaliseront des taux supérieurs, en moyenne, à 3 ou 4%, alors que les autres stagneront ou feront moins.

La croissance démographique du Maroc s'étant ralentie, les facteurs de croissance résident encore dans la population jeune, mais celle-ci se caractérise par un niveau de formation faible. Quant aux autres facteurs, en l'occurrence, l'investissement physique et le progrès technique, ils ne sont en général porteurs de croissance que s'ils sont combinés avec un capital humain plus valorisé.

Aussi, le scénario de croissance économique de 3% à 4% d'ici à 2030 dans les pays d'Afrique du Nord non producteurs de pétrole constitue-t-il pour le Maroc un objectif non seulement à atteindre, mais à dépasser. En effet, si les politiques macroéconomiques n'évoluent pas au-delà de 4% de croissance, la situation économique et sociale de la population ne réussira pas à s'affranchir de la tendance actuelle marquée par l'aggravation des résultats tout à la fois économiques, sociaux et humains.

Aussi, face aux processus manifestes de régression sociale et humaine associés aux trajectoires précédentes, les politiques macroéconomiques sont appelées à saisir les " ruptures " en cours dans les domaines du commerce, de l'industrie, de la finance et des services, à s'insérer de façon active dans les nouvelles trajectoires et à opposer aux contraintes externes les opportunités économiques, les facilités sociales et les fonctionnements macroéconomiques offerts par le développement humain et l'élargissement des choix et des possibilités des populations les plus défavorisées.

**(ii) Une ouverture maîtrisée.** Au plan microéconomique et sectoriel, les accords de libre-échange signés avec l'Union européenne et avec les Etats-Unis ne manqueront pas d'avoir des retombées sur l'ensemble des entreprises, des secteurs et des branches. Face à des macroéconomies à forte régulation fordiste et post-fordiste (UE et USA), il peut s'avérer anachronique, voire contreproductif, de maintenir dans le cas du Maroc des politiques macroéconomiques régulées pour l'essentiel de façon administrative et en déconnexion par rapport aux leviers que constituent les capacités dues au développement humain.

De ce point de vue, comme il a été souligné plus haut, l'ouverture économique n'est pas la panacée (Bensidon, Chevalier, 2002) : " si l'ouverture est favorable au développement, elle est loin d'en être une condition suffisante. Différents travaux se sont attachés à montrer pourquoi les relations entre ouverture commerciale et croissance sont plus complexes que ne le voudraient les apôtres de l'ouverture. La libéralisation commerciale est vouée à l'échec si les mécanismes de marché ne fonctionnent pas de manière satisfaisante. La capacité des gouvernements à mettre en œuvre les réformes macro et microéconomiques qui doivent accompagner l'ouverture (réformes fiscale, amélioration de l'accès des entreprises au financement, réforme juridique...) est tout aussi essentielle que l'ouverture elle-même. En outre, l'ouverture se traduisant par une plus grande exposition aux chocs, elle réclame des ajustements macroéconomiques qui peuvent être entravés par la faiblesse des institutions chargées de la gestion des conflits d'intérêt".

En effet, comme on l'a remarqué à propos des politiques budgétaire et monétaire, l'ouverture économique du Maroc, notamment sur les pays de l'Union européenne, produira des effets, tout au long des vingt prochaines années, sur les méthodes de conception et de mise en œuvre de ses politiques macroéconomiques. A cet égard, en se plaçant dans l'hypothèse d'une croissance de 3% à 4% durant les 20 prochaines années, il semble nécessaire d'infléchir les politiques macroéconomiques en direction d'une modalité de régulation incorporant de façon constitutive les principes de développement humain tels qu'ils ont été définis précédemment.

Au niveau financier, l'ouverture commerciale sur l'Europe est de nature à renforcer davantage la position privilégiée de l'économie nationale. De ce point de vue, la monnaie unique européenne peut constituer un véritable atout si la capacité d'adaptation de la politique macroéconomique (budgétaire et monétaire) s'affirme vigoureusement et rapidement afin d'intégrer le marché européen.

**(iii) Une agriculture intensive, compétitive et durable.** L'enjeu agricole en ce début de siècle est de réussir la transition vers une agriculture intensive, compétitive et durable, c'est-à-dire socialement, politiquement et écologiquement acceptable. Dans les conditions actuelles, une politique visant une " insertion gagnante " au sein de l'économie mondiale peut avoir des conséquences négatives sur le monde rural dont la situation structurelle constitue précisément l'obstacle majeur à la libéralisation des échanges. Celle-ci ne peut être un mouvement isolé, mais doit s'inscrire dans une dynamique d'ensemble commençant par les réformes internes et se prolongeant par un processus d'" ouverture " maîtrisée et négociée. Dans ce processus de modernisation de l'agriculture l'Etat doit jouer pleinement son rôle à la fois de stratège, de régulateur et de traducteur de consensus entre les différentes parties prenantes (les élus, les partenaires sociaux, la société civile, l'opinion publique, etc.) autour de choix engageant la société dans son ensemble (les fonctions de l'agriculture et la place du monde rural dans le développement du pays, les réformes internes préalables, le contenu et le niveau de sécurité alimentaire requis, le degré et les modalités de la libéralisation des échanges, les modes de régulation économique et sociale appropriés, la préservation des ressources naturelles, etc.).

En matière de développement agricole, comme pour l'industrie et les services, l'Etat doit agir avec volontarisme afin de réaliser les restructurations ou les reconversions nécessaires, mettre en œuvre les politiques d'accompagnement appropriées susceptibles d'atténuer l'ampleur des chocs, de favoriser les efforts d'adaptation et de préserver les conditions de vie décente pour la grande majorité de la population.

**(iv) Agir contre le chômage structurel.** Dans le domaine de l'emploi, sur la base des taux d'activité tendanciels, l'offre de travail pourrait passer de 10,9 millions en 2005 à 13,8 millions en 2014 et à 16,6 millions en 2024, ce qui correspond à une offre additionnelle annuelle de 293 000 et de 263 000, respectivement. Compte tenu de l'exode rural, plus de 90% du croît de l'offre de travail seront localisés en milieu urbain. Les perspectives suivantes peuvent être envisagées :

- Afin de maintenir le taux de chômage à son niveau actuel jusqu'en 2024, les créations d'emplois devraient atteindre, en moyenne, 285 000 entre 2005 et 2014, impliquant une évolution du taux de croissance du PIB supérieure à 4,7% au cours des dix prochaines années. Durant la période 2015-2024, l'effort de création d'emplois resterait important avec 276 000 postes d'emplois, en moyenne par an, correspondant à une croissance moyenne de 4,4% l'an du PIB.
- Pour réaliser une baisse significative du taux de chômage à 10% à l'horizon 2014 et pour le maintenir à ce niveau jusqu'en 2024, il faudrait réaliser une croissance minimale d'environ 5% à même de générer une création de 311 000 emplois en moyenne entre 2005 et 2014 et un taux de croissance de 4,4% sur la période suivante pour créer annuellement 250 000 emplois nets.
- Enfin l'objectif plus ambitieux d'un taux de chômage de 6% à l'horizon 2024 suppose un rythme de croissance plus soutenu de l'ordre de 5,4% et plus riche en emplois capable de générer, en moyenne, 366 000 postes de travail entre 2005 et 2014 et 260 000 entre 2015 et 2024.

**(v) Réinstitutionnaliser les activités informelles.** Les enjeux liés au secteur informel diffèrent respectivement selon les catégories : les mieux lotis (employeurs, les catégories relativement plus structurées, etc.) ou les moins bien pourvus (les salariés non qualifiés, les femmes et les enfants, etc.). Les actions devraient être différenciées selon les composantes de l'informel.

En matière tout d'abord des stratégies envers les micro- entrepreneurs, l'analyse révèle qu'il est plus approprié de lever les contraintes pesant sur les micro-entreprises de manière à stabiliser leur environnement. Le choix en faveur d'une configuration formelle et légale peut, en effet, procurer des avantages comme l'accès aux formes de crédits institutionnalisés, aux commandes publiques, etc. Le passage des micro-unités informelles à une échelle supérieure de type PME est, toutefois, conditionné par un changement d'organisation, de normes et de règles que l'" informel " ne peut, de par sa nature, observer toutes choses égales d'ailleurs :

- Mettre en place un cadre institutionnel favorable. L'approche selon laquelle il suffirait de soustraire le secteur informel à tout contrôle législatif, administratif et fiscal pour assurer rapidement croissance et prospérité est pour le moins simpliste. Il appartient à l'Etat d'assumer une fonction essentielle, à savoir compenser les insuffisances du marché et stimuler le développement économique en facilitant l'accès au crédit, en investissant dans l'infrastructure et dans la mise en valeur des ressources humaines. Concernant la fiscalité, un système fiscal souple et adapté aux spécificités des unités informelles est souhaitable. L'établissement d'un impôt forfaitaire et constant est souvent déploré, alors que les revenus varient parfois dans des proportions considérables. Au niveau réglementaire, certaines réglementations conçues dans l'intérêt collectif sont économiquement et socialement justifiées et doivent, par conséquent, être appliquées (protection sociale des travailleurs règles d'hygiène de santé et sécurité, etc.). D'autres doivent être améliorées (fiscalité).
- Améliorer l'environnement, commercial et financier, en renforçant les relations avec le secteur formel, de manière à développer un processus endogène d'industrialisation intégrant certains segments de l'artisanat. Dans la même optique, la mise en place d'une politique de crédit sélective peut constituer une incitation à la formalisation (paiement de certains impôts).
- Créer des liens d'interface entre l'informel et les activités modernes, sur le plan organisationnel, par le renforcement des capacités associatives, le regroupement des petits producteurs indépendants, etc.

Dans le domaine, ensuite, des politiques d'emploi et de travail, les perspectives suivantes sont à envisager :

- Le chômage des diplômés étant de plus en plus régulé par l'insertion dans les activités informelles, des actions en leur direction sont nécessaires.
- Des catégories plus particulièrement vulnérables comme les enfants et les femmes exigent des interventions spécifiques. L'adoption de normes sociales du travail telles que l'abolition progressive du travail des enfants, la lutte contre les formes de discrimination frappant les femmes en matière de formation, d'accès à l'éducation, d'emploi, l'amélioration des conditions de travail, etc. s'avèrent être des objectifs prioritaires de développement humain.
- Des objectifs en direction de la formation et de l'éducation des actifs du secteur informel. Les unités informelles ne peuvent à elles seules prendre en charge la formation des jeunes, ni se substituer totalement au système de formation professionnel. Il importe d'articuler les systèmes de formation avec les modes de transmission des qualifications ayant cours au sein des unités informelles.
- La mise en place d'un filet de protection sociale minimale pour la main-d'œuvre, à un coût moindre et compatible avec les systèmes organisationnels des micro- entreprises (à titre d'exemple un taux faible de cotisation).

**(vi) Des entreprises économiquement efficaces et socialement responsables.** Une brève analyse prospective de l'évolution du secteur privé permet de dégager deux scénarios possibles.

- Poursuivre les réformes structurelles engagées dans les années 1990 contribuant à implémenter, en dépit des résistances d'ordre organisationnel et culturel, le modèle actionnarial de gouvernance de l'entreprise dans l'espoir que la création de valeur pour l'actionnaire permettra d'optimiser l'impact escompté en matière de développement humain. Le déclenchement de la crise asiatique, les taux de croissance décevants du continent sud-américain - région où les réformes libérales ont été les plus importantes, la catastrophe argentine ou encore l'insuffisance des résultats économiques des pays les moins avancés ont montré clairement les limites d'un tel modèle (Boyer, Dehove, Plihon, 2004).
- Promouvoir un modèle de gouvernance du secteur privé de type stakeholders qui, prenant en compte les intérêts des différentes " parties prenantes " (actionnaires, salariés, usagers, collectivités territoriales, etc.) et incorporant le principe de responsabilité sociale, tend à rejoindre les objectifs du développement humain.

En résonance avec les perspectives prônées dans ce rapport, un tel scénario suppose, outre une politique volontariste et intégrée de l'Etat (politique industrielle sélective, soutien de la demande interne, création d'externalités positives, etc.), des inflexions majeures dans l'environnement international et interne favorisant l'optimisation de l'impact du secteur privé sur le développement humain.

Au niveau international, les règles et politiques mondiales régissant le commerce et la finance doivent laisser une plus grande marge de manœuvre aux pays du Sud (abandon de la conditionnalité imposée de l'extérieur, traitement spécial et différencié pour ces pays). De nouvelles règles pour les investissements directs étrangers et la concurrence doivent être adoptées. La protection et la sécurité des populations, notamment au sein des pays en voie de développement doivent constituer l'enchâssement social et humain de la croissance mondiale.

Au niveau national, le secteur privé est appelé à adopter des modes d'organisation et de management conjuguant la recherche de la rentabilité financière et les principes de responsabilité sociale et d'éthique des affaires, l'initiative privée et les valeurs de solidarité, le développement de l'espace concurrentiel et l'affirmation de l'engagement en faveur de la production du développement humain. Il s'agit d'incorporer, de façon institutionnelle, les intérêts et les choix des différentes parties prenantes dans les stratégies des entreprises et de traduire dans les pratiques du secteur privé les fonctionnements élémentaires propres au développement humain (programmes sociaux en matière de santé, d'éducation et d'alphabetisation, choix technologiques favorisant la création d'emplois et l'apprentissage, incitations salariales, promotion de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, etc.). L'entreprise est considérée, dans cette optique, non seulement comme un espace de création de valeur et de distribution des richesses, mais aussi comme un lieu nodal d'innovation sociale, d'apprentissage des capacités et de mise en oeuvre à une plus grande échelle des libertés positives.

Au total, si le relèvement du taux de croissance à un niveau susceptible de réduire le chômage nécessite, dans un contexte concurrentiel, une correspondance de phase de long terme entre les politiques macroéconomiques et les stratégies d'entreprises, la perspective d'une action sur la pénurie des capacités implique, de surcroît, un choix volontariste en faveur d'un développement fondé sur les libertés et contribuant à offrir aux catégories les plus défavorisées les capacités fonctionnelles de base (Nussbaum, 1990, Nussbaum et Sen, 1990) nécessaires à une " vie digne et décente ".

## **Les capacités fonctionnelles de base pour une vie digne et décente**

Les perspectives qui viennent d'être déclinées à grands traits trouvent leur justification - ainsi qu' on a tenté de le vérifier tout au long de ce bilan - dans l'impératif d'une inflexion majeure des enchaînements macro-économiques en termes de développement humain. La croissance économique est non seulement conditionnée par les avancées des libertés positives et par l'amélioration des indicateurs de développement humain, mais elle peut trouver dans le relèvement des capacités fonctionnelles de base (Nussbaum, 1990 ; Nussbaum et Sen, 1990) des individus et des groupes les plus défavorisés le ressort de sa dynamisation et de son engagement sur un sentier vertueux et autoentreteu.

L'argumentation en faveur d'une telle hypothèse générale se fonde dans le cas du Maroc sur l'ampleur de la pénurie des capacités liée précisément à une déconnexion durable observée entre croissance économique d'une part, développement social et humain d'autre part. Cette situation structurelle tend à créer une dépendance de chemin et à générer des processus incapacitants pour l'action politique et pour les politiques économiques. La perspective défendue dans ce rapport se fonde, à l'inverse, sur l'idée que les irréversibilités peuvent être réversibles et que la résilience économique et sociale est fonction de la résilience humaine.

Au Maroc, loin d'être irréaliste, cette perspective implique comme exigence première une restauration des conditions de vie digne et décente pour l'ensemble des catégories vivant dans le sous-développement humain.

Le principe de vie digne et décente constitue, dans le cas spécifique du Maroc, un facteur irréductible de résilience humaine et peut trouver sa traduction dans la mise en œuvre des capacités fonctionnelles de base suivantes :

- (i) Capacité de vivre une vie humaine complète marquée dès la naissance par la dignité et la décence ;
- (ii) Capacité de vivre en bonne santé tout au long de sa vie et de bénéficier des soins de base, des moyens de prévention des maladies et d'une alimentation adéquate et saine ;
- (iii) Capacité d'accéder à un logement décent, les bidonvilles et les logements insalubres étant pour les familles les plus défavorisées des conditions extrêmes de souffrance, d'insécurité humaine et d'absence de dignité;
- (iv) Capacité de bénéficier d'une éducation de base et d'une formation tout au long de la vie ;
- (v) Capacité d'accéder à un emploi salarié assurant à l'individu un revenu couvrant ses besoins essentiels et ceux de ses enfants et l'affranchissant des restrictions de sa dignité;
- (vi) Capacité d'occuper un travail décent et de bénéficier pleinement de ses droits fondamentaux ;
- (vii) Capacité de se soustraire à la mendicité, au travail domestique, aux activités de survie, à l'insécurité humaine (délinquance, violence, etc.) et de desserrer la contrainte de non-liberté économique que traduisent les situations de désaffiliation sociale que sont le chômage, le sous-emploi, la précarité du travail, et la pauvreté;
- (viii) Capacité pour les enfants d'échapper au besoin de travailler, celui-ci contribuant à compromettre de façon irréversible leurs opportunités et à débiliter de façon définitive leurs potentialités.
- (ix) Capacité pour les femmes de jouir des mêmes libertés positives que les hommes et de disposer des mêmes droits à une " vie bonne ", digne et décente.
- (x) Capacité pour les hommes et les femmes de fonctionner comme des agents du développement humain grâce à leur participation réelle aux processus de décision, de mise en œuvre, d'évaluation et de contrôle des politiques publiques.

## ■ REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

---

Akesbi N. (2005), " Evolution et perspectives de l'agriculture marocaine ", document de travail, *50 ans de développement humain au Maroc et perspectives pour 2025*.

Amable B. (2005), *Les cinq capitalismes. Diversité des systèmes économiques et sociaux dans la mondialisation*, Seuil, Paris.

Aoki M. (2002), *Towards a Comparative Institutional Analysis*, Cambridge, Mass., MIT Press.

Banque Mondiale, BIT/IPEC, UNICEF (2003), *Understanding Children's Work in Morocco*,

Baraka N., Benrida A. (2005), " La croissance économique et l'emploi ", document de travail, *50 ans de développement humain au Maroc et perspectives pour 2025*.

Bensidon I., Chevalier A. (2002), *Ouverture du Sud : Priorité au développement*, La Découverte, Paris.

Billaudot B. (2005), " " La dynamique macroéconomique de l'économie marocaine 1986-2003 : un état des lieux ", *Critique économique*, n° 15, Printemps-été.

Billaudot B. et Guiguet P. (2002), " Le régime de productivité de l'industrie thaïlandaise ", in Lamotte B. et Mounier A. (éds), *Transformation de travail et croissance économique*, L'Harmattan, Paris.

Bouihil H. (2004), " Les écarts technologiques et les institutions et la croissance économique ", CEPII, février.

Bouoiyour J. (2005), " Migration, Diaspora et développement humain ", document de travail, *50 ans de développement humain au Maroc et perspectives pour 2025*.

Boyer R. (2003), "Variété du capitalisme et théorie de la régulation ", *L'Année de la régulation 2002*, n° 6, p. 125-194.

Boyer R. (2004), *Une théorie du capitalisme est-elle possible ?*, Odile Jacob, Paris.

Boyer R., Dehove M., Plihon D. (2004), *Les crises financières*, Conseil d'Analyse Economique, La Documentation française, Paris.

CEPII (2001), *Croissance économique mondiale. Un scénario de référence à l'horizon 2030*, Paris.

Direction de l'Emploi (2004), *Le salaire minimum au Maroc*, Rabat.

Direction de la Statistique (2002), *Répartition des niveaux de vie au Maroc*, Rabat.

Direction de la Statistique (2002), *Population défavorisée : profil, schéma de consommation et source de revenus*, Rabat.

Doukkali R. (2005), " Evolution des performances du secteur agricole ", document de travail, *50 ans de développement humain au Maroc et perspectives pour 2025*.

- Drèze J., Sen A. (1989), *Hunger and Public Action*, Clarendon Press, Oxford.
- El Aoufi N., Bensaïd M. (2005), *Chômage et employabilité des jeunes au Maroc*, Cahiers de la stratégie de l'emploi, 2005/6, BIT, Genève.
- El Aoufi N. (1992), *La régulation du rapport salarial au Maroc*, Editions de la Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales, Rabat.
- Emmerij L., Jolly R., Weiss T. G. (2003), *En avance sur leur temps ? Les idées des Nations unies face aux défis mondiaux*, Editions Van Diermen – ADECO – Blonay, Nations unies, Genève, Coll. " Histoire intellectuelle des Nations unies ".
- Mejjati Alami R. (2005), " Le secteur informel ", document de travail, *50 ans de développement humain au Maroc et perspectives pour 2025*.
- Nussbaum M. C. (1990), " Aristotelian Social Democracy ", in R. B. Douglas, G. M. Mara et H. S. Richardson (eds), *Liberalism and the Good*, Routledge, Londres.
- Nussbaum M. C., Sen A. (1990), *The Quality of Life*, Clarendon Press, Oxford.
- PNUD (1996), *Rapport mondial sur le développement humain 1996*, Economica, Paris.
- Ranis G., Stewart F. (2004), " Dynamic Links between the Economy and Human Development ", document de travail, Yale University.
- Saadi M. S. (2005), " Secteur privé et développement humain ", document de travail, *50 ans de développement humain au Maroc et perspectives pour 2025*.
- Sagou M. (2005), " Les politiques macroéconomiques ", document de travail, *50 ans de développement humain au Maroc et perspectives pour 2025*.
- Sen A. (1999), *Un nouveau modèle économique. Développement, justice, liberté*, Editions Odile Jacob, Paris.
- Stiglitz J. (2003), *La grande désillusion*, Fayard, Paris.
- Veltz P. (2000), *Le nouveau monde industriel*, Gallimard, Coll. " Le débat ", Paris.

*ISBN*  
9954-405-21-6  
*N° Dépôt Légal*  
2005/2613



**50 ANS DE DÉVELOPPEMENT HUMAIN**  
**&**  
**P E R S P E C T I V E S 2 0 2 5**

## Croissance Economique et Développement Humain

### RAPPORTEURS

Noureddine EL AOUI  
Ahmed HERZENNI  
Mohamed BENSALD

RAPPORT THÉMATIQUE